

# L'OBSERVATEUR

de  
**L'OCDE**

La biotechnologie  
écologique

Accords verts

Évaluer  
le risque chimique

Agriculture  
turque

Les normes et les T1

Après la classe

La cohésion sociale

La Chine présente

Investissements  
en Hongrie

Le Mexique  
et les codes OCDE

Coup de projecteur  
sur l'Espagne

Communiqué ministériel

Les perspectives  
économiques

**189**

août-septembre 1994



3 347370 473803

# POLITIQUE, MARCHÉS ET ÉCHANGES AGRICILES

SUIVI ET  
PERSPECTIVES  
1994



## Politiques, marchés et échanges agricoles Suivi et perspectives 1994

Ce septième examen annuel de l'OCDE présente une analyse des évolutions majeures des politiques, des marchés et des échanges agricoles des pays de l'OCDE en 1993, y compris des estimations des équivalents subvention à la production et à la consommation. Le tout est évalué à la lumière des principes de réforme définis par les ministres de l'OCDE en 1987 afin d'améliorer l'orientation de la production et de la consommation de produits agricoles par le marché, grâce à une réduction progressive et concertée de la protection et du soutien.

Le récent accord sur les négociations d'Uruguay constitue une avancée considérable qui donnera une impulsion à la réforme agricole tant dans les pays membres de l'OCDE que dans les pays non membres.

Ce rapport met en lumière des questions qui se font jour dans le domaine des politiques agricoles et notamment de l'ajustement structurel. Celles-ci vont de l'évolution des revenus des ménages agricoles à la perspective plus large du secteur agro-alimentaire, en passant par les aspects touchant à l'environnement de la réforme des politiques agricoles et les questions liées aux échanges.

(51 94 04 2) ISBN 92-64-24140-X, juin 1994, 366 p.  
France : FF230 ; autres pays : FF295 US\$50 DM90

## Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO), dans les Nouveaux États indépendants (NEI), en Mongolie et en Chine

Suivi et perspectives 1994  
Étude spéciale : le secteur agro-alimentaire de la Mongolie

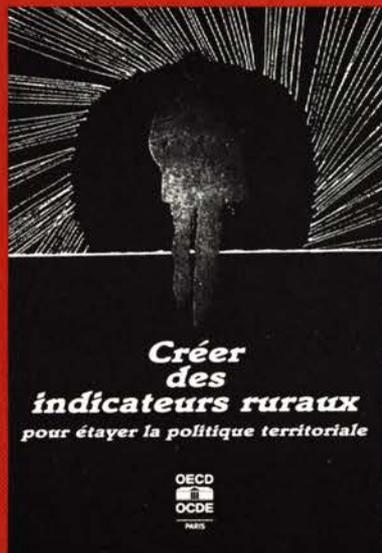
(14 94 05 2) ISBN 92-64-24139-6, juin 1994, 200 p.  
France : FF140 ; autres pays : FF180 US\$30 DM55

## également disponible



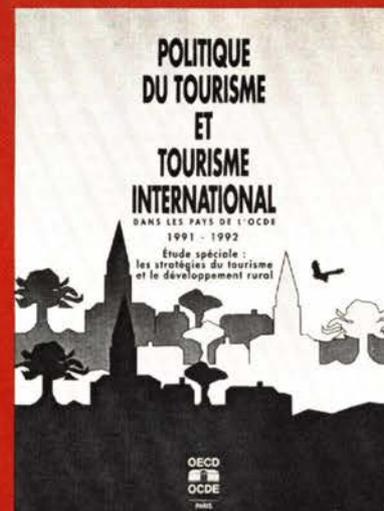
### L'emploi dans l'agriculture et l'ajustement économique dans les pays de l'OCDE

(51 94 02 2) ISBN 92-64-24084-5  
mars 1994, 268 p.  
France : FF100  
Autres pays : FF130 US\$22 DM39



### Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique territoriale

(03 94 01 2) ISBN 92-64-24112-4  
mai 1994, 98 p.  
France : FF80  
Autres pays : FF100 US\$18 DM30



### Politique du tourisme et tourisme international dans les pays de l'OCDE 1991-1992

Étude spéciale :  
les stratégies du tourisme  
et le développement rural

(78 94 01 2) ISBN 92-64-24091-8  
mars 1994, 240 p.  
France : FF190  
Autres pays : FF250 US\$42 DM75

Bimestriel publié en anglais et en français par  
l'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

**Rédaction :**

Service des publications de l'OCDE  
Château de la Muette  
2, rue André-Pascal  
F 75775 PARIS CEDEX 16  
Tél. (33 1) 45 24 82 00  
Téléfax (33 1) 45 24 85 00

© OCDE 1994

Les demandes de reproduction ou de traduction  
totales ou partielles des articles de *l'Observateur  
de l'OCDE* doivent être adressées au :

rédacteur en chef  
*l'Observateur de l'OCDE*

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16, FRANCE

Les articles reproduits doivent être accompagnés  
de la mention « Reproduit de *l'Observateur  
de l'OCDE* » et de la date du numéro.

Les articles signés ne peuvent être reproduits qu'avec  
leur signature. Deux exemplaires justificatifs, ainsi  
qu'une indication du nombre de lecteurs, doivent être  
envoyés au rédacteur en chef.

Les articles signés expriment l'opinion de  
leurs auteurs et non pas nécessairement  
celle de l'OCDE ; ils incorporent parfois des  
travaux de collègues.

La rédaction n'est pas tenue de rendre  
des manuscrits non sollicités.

Toute correspondance doit être adressée  
au rédacteur en chef.

Le numéro :

France : FF24 ; autres pays : FF30 \$EU5 DM9

Abonnement 1 an

France : FF120 ; autres pays : FF130 \$EU25 DM46

Tél. (33 1) 49 10 42 69

Fax (33 1) 49 10 42 76

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Françoise Douaglin

Carol Thornton

Réalisation technique

Frédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson

# S O M M A I R E

## environnement

4

LA BIOTECHNOLOGIE COMME AGENT ÉCOLOGIQUE

Salomon Wald

8

LES ACCORDS VOLONTAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT

Michel Potier

12

ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE

Dian Turnheim

## social

16

APRÈS LA CLASSE... L'ÉCOLE ?

Michael Hacker

19

LE TISSU SOCIAL A L'ÉPREUVE

Barrie Stevens

## agriculture

23

LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE TURQUE

Morvarid Bagherzadeh et Ronald Steenblik

## technologie

27

LES TI, LA NORMALISATION ET LES UTILISATEURS

Georges Ferné

## échanges

32

LA CHINE PRÉSENTE

Kiichiro Fukasaku

## économies en transition

36

LA HONGRIE ET L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Marie-France Houde

## finances

39

LE MEXIQUE ET LES CODES DE LIBÉRALISATION DE L'OCDE

Pierre Poret

## économie

43

COUP DE PROJECTEUR SUR L'ESPAGNE :

L'IMPÉRATIF STRUCTUREL

Panayotis Thomopoulos

45

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

## cahier central

COMMUNIQUÉ MINISTÉRIEL

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

189

août-septembre 1994

Couverture

Après la santé et les produits pharmaceutiques, puis  
l'agro-alimentaire, la biotechnologie fait son entrée  
dans son troisième - et peut-être plus important -  
domaine d'application : l'environnement.

Photo : Craig Filipacchi/GAMMA Liaison

# La biotechnologie comme

Salomon Wald

*La biotechnologie ouvre à la médecine et à l'agriculture de vastes perspectives que nul ne conteste. Mais on commence à l'appliquer à un troisième domaine : celui de l'environnement. Il n'est pas moins prometteur<sup>1</sup>.*

Des bactéries combinées avec une technologie de pointe adaptée peuvent purifier 5 000 litres d'effluents par seconde.

**D**epuis vingt ans, la biotechnologie a fait couler beaucoup d'encre et de salive. On a débattu, surtout en Europe, des problèmes réels ou hypothétiques qu'elle soulevait, plutôt que de rechercher des solutions ou de nouveaux débouchés. Aujourd'hui, le ton change. On commence à percevoir à quel point la biotechnologie pourrait aider non seulement à prévenir et à détecter la pollution et la dégradation de l'environnement mais aussi à y remédier. La biotechnologie fait donc son entrée dans un troisième domaine, peut-être le plus important. Après la santé et les produits pharmaceutiques – les premiers grands secteurs où elle fut utilisée – puis l'agro-alimentaire, sa deuxième domaine d'application. Les sciences et les technologies de la vie pourraient bien y trouver leur terrain d'élection.

Mais il aura fallu plus de vingt ans pour que la biotechnologie moderne commence à exercer des effets perceptibles sur la protection de l'environnement. Un délai surprenant pour qui se rappelle les premières applications de la biotechnologie, les plus répandues aussi : les installations d'épuration des eaux usées, toutes fondées sur l'aptitude de certains micro-organismes à décomposer les déchets organiques. Les pre-

mières installations de ce type datent du 19<sup>ème</sup> siècle, dès qu'il devint évident que le déversement de déchets dans les cours d'eau menaçait à la fois la santé humaine et la vie aquatique. Ces technologies ont alors apporté des avantages considérables à l'espèce humaine. Pourtant depuis un siècle, le concept de base des premières installations de traitement des eaux usées et la façon d'utiliser les micro-organismes n'ont connu qu'une évolution très modeste. Conséquence : dans bon nombre de cas, ces installations ne respectent pas les normes modernes ou les critères d'efficacité imposés aujourd'hui.

Pourquoi une évolution aussi lente ? C'est que, le plus souvent, la biotechnologie progresse grâce à des initiatives prises dans le cadre de la recherche scientifique, au gré de la fameuse «poussée scientifique» ; or les applications de la biotechnologie n'avaient pas le même prestige dans l'environnement que dans les domaines médical ou agricole. La nouvelle biologie moléculaire, annonciatrice de la guérison du cancer ou de rendements élevés dans la culture du riz, attire plus facilement scientifiques, étudiants et fonds de recherche que l'acquisition des compétences nécessaires pour améliorer l'élimination des eaux usées. L'ancienne hiérarchie des priorités se ressent encore aujourd'hui dans les modes de financement. En 1993, aux États-Unis, le

budget fédéral prévoyait de consacrer 83,3 millions de dollars à la R-D en biotechnologie de l'environnement. Soit à peine 2,1 % du total des fonds fédéraux affectés à la R-D en biotechnologie, la santé en accaparant 42%, l'agriculture 5,1 %.

Autre raison de ce retard : la biotechnologie appliquée à l'environnement, dont le champ est trop vaste, trop complexe et mal défini, ne dispose pas de la même base «naturelle» en matière de R-D que les secteurs de la recherche médicale et agricole.

Les biotechnologies appliquées à l'environnement ont pris leur essor au cours des années 80, lorsque des pays de plus en plus nombreux se sont dotés d'une législation protégeant l'environnement, en même temps qu'ils adoptaient des normes pour l'industrie et exigeaient qu'elles soient respectées. Cette action gouvernementale concertée a engendré un puissant effet de «marché tiré». Elle a remplacé ou complété la «poussée scientifique», dont la santé et l'agro-alimentaire n'ont pu bénéficier sous cette forme et à une telle échelle. De ce fait, de nouveaux débouchés considérables se sont ouverts aux produits et aux procédés écologiques ou liés à l'environnement. Les autorités nationales ou les collectivités locales acquièrent

1. La biotechnologie pour un environnement propre: prévention, détection, dépollution. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

Salomon Wald est spécialiste de l'environnement dans l'unité de biotechnologie, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

# agent écologique

elles-mêmes, pour l'environnement, de nombreux produits de la biotechnologie qu'elles utilisent dans des installations financées sur fonds publics : eau potable, traitement des eaux usées, élimination des déchets...

En dépit de ces insuffisances, les législations nationales et internationales ont déjà permis l'émergence d'une industrie des biotechnologies d'environnement compétitive et en expansion. Dans quelques pays, une relation de cause à effet est évidente, entre une législation précoce protégeant l'environnement – assez stricte en l'espèce – et l'apparition d'une industrie biotechnologique d'environnement. L'Allemagne et les Pays-Bas, par exemple, produisent et exportent des technologies biologiques pour le traitement des eaux usées et de l'air. Au Danemark, une vigoureuse industrie de traitement des eaux usées s'est mise en place. Le Japon s'efforce de lancer une industrie des biotechniques d'environnement visant l'exportation<sup>2</sup>.

## Choix techniques

Les technologies industrielles devront se montrer toujours plus respectueuses de la biosphère et des cycles globaux de matières. C'est dans ce contexte qu'il faut désormais envisager les biotechnologies d'environnement. L'industrie devra ainsi utiliser des ressources renouvelables, des produits et procédés qui ne nuisent pas à l'environnement<sup>3</sup>, ses déchets devront être recyclables.

Les possibilités techniques qu'offre la biotechnologie sont assez nombreuses pour que ces objectifs soient atteints. Elle n'est certes pas la seule technologie capable d'épurer l'environnement et de le maintenir propre. Il y en a beaucoup d'autres, chimiques, physiques ou mécaniques. Mais la biotechnologie est essentielle, et l'intérêt de son utilisation en synergie avec ces autres moyens s'affirme.

Les biotechnologies d'environnement utilisent en général des micro-organismes, leurs organes ou leurs produits. Il ne faut cependant pas sous-estimer le rôle croissant que pourraient jouer les végétaux et les animaux supérieurs, par exemple dans le nettoyage de l'environnement. Déjà ont été plantées

différentes essences d'arbres, afin de réhabiliter les crassiers contaminés résultant de travaux miniers. Les vers de terre, qui figurent parmi les agents «nettoyants» les plus largement répandus dans la nature, sont aussi utilisés par les biotechniques d'environnement pour l'épuration des sols.

Aujourd'hui, la biotechnologie est principalement utilisée pour nettoyer ou «dépolluer» – d'où le terme de «dépollution biologique». Pour diminuer la pollution atmosphérique, les méthodes biotechnologiques sont probablement les plus efficaces. Elles consistent à utiliser des couches de tourbe et des lits de compost pour supprimer les nuisances olfactives et piéger les composés chimiques organiques volatiles simples. De nombreuses améliorations ont été récemment apportées aux biofiltres et aux lits bactériens, grâce à l'utilisation de substrats synthétiques et de micro-organismes choisis.

S'agissant des eaux usées et des effluents industriels, le traitement biologique classique, adopté au 19<sup>ème</sup> siècle, visait à réduire les matières organiques. Aujourd'hui, la pollution industrielle étant devenue ce qu'elle est, des processus nouveaux sont indispensables, capables de séparer des polluants précis, notamment l'azote et le phosphore (provenant essentiellement de l'agriculture), ainsi que les métaux lourds et les composés chlorés. On utilise des méthodes biologiques d'épuration pour lutter contre les marées noires, la contamination des eaux souterraines et aquifères, enfin pour recycler des eaux usées en eau potable.

Les sols et les terres peuvent être traités soit *in situ*, soit *ex situ*. Sur place, le traitement fait appel à des techniques qui ne perturbent pas le sol. Ce peut être l'injection de solutions de produits nutritifs, qui stimulent l'activité correctrice des micro-organismes indigènes,



Les vers de terre figurent parmi les agents «nettoyants» les plus largement répandus.

Jacana/Claude Nardin

ou l'introduction de nouveaux organismes, ou encore «l'aération biologique», qui consiste à injecter de l'air, tant à l'intention des micro-organismes que comme vecteur libérant des matières volatiles.

Le traitement *ex situ* consiste à prélever le sol et à le traiter en surface, soit en tas à ciel ouvert (compostage) ou dans des réacteurs spéciaux, destinés par exemple aux boues épaisses. Le traitement de déchets solides vise à les transformer en matières moins dangereuses, moins toxiques et plus stables, susceptibles d'être soit utilisées, soit éliminées. Citons, parmi les techniques utilisées, la mise en décharge, le compostage et la digestion anaérobie (sans oxygène) de matières solides qui transforment leurs composants organiques en méthane utilisable.

La dépollution biologique vise maintenant de plus en plus à l'épuration des sols et des déchets solides. Cette évolution soulève des questions scientifiques et techniques complexes car on connaît mal les interactions des différents organismes entre eux et avec les sols. C'est pourquoi de nombreux procédés de dépollution biologique sont encore considérés comme des «boîtes noires», leur fonctionnement demeurant

2. Candice Stevens, «L'industrie de l'environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 177, août-septembre 1992.

3. Candice Stevens, «Cycle de vie écologique et échanges», l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994.

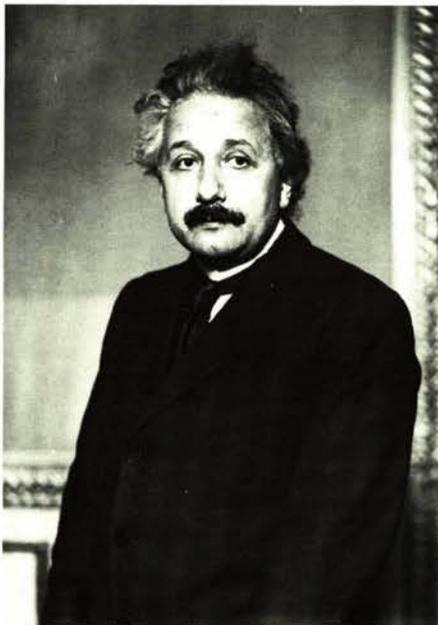
un peu énigmatique, plutôt interprété empiriquement qu'élucidé de façon vraiment scientifique.

## Du remède à la prévention

Si, aujourd'hui, on se préoccupe plus de dépollution biologique que de prévention, c'est que la pollution sévit depuis des dizaines d'années, voire plus, et qu'il existe d'innombrables sites nécessitant des mesures d'urgence. On ne saurait cependant considérer les possibilités offertes par la dépollution biologique comme un permis de polluer. La biotechnologie est largement tournée vers le futur, et les biotechniques environnementales devront en priorité réduire et prévenir les détériorations du milieu ambiant. Pour ce faire, elles offrent divers moyens.

- Les processus à valeur ajoutée qui convertissent des flux de déchets en produits utiles : par exemple, les déchets liquides provenant du traitement du lait et de la fabrication de fromage sont valorisés en acide lactique et en protéines lactées de valeur appréciable.
- Les processus «en bout de chaîne» grâce auxquels les flux de déchets sont purifiés jusqu'à pouvoir être libérés sans dommage pour l'environnement. Citons, parmi bien d'autres, les méthodes biologiques qui éliminent des eaux polluées par l'amidon de pomme de terre, les polluants organiques dangereux pour la vie aquatique, ou les méthodes qui débarrassent de leurs déchets métalliques les eaux polluées par des opérations minières.
- La mise au point et la fabrication de nouveaux biomatériaux, dont l'incidence sur l'environnement est réduite : les matières plastiques biodégradables en sont l'exemple le plus connu.
- Les nouveaux procédés biologiques qui produisent des déchets en moindre quantité ou plus faciles à gérer : par exemple, l'utilisation d'enzymes, au lieu de produits chimiques agressifs et polluants, dans le tannage des peaux ou le blanchiment de la pâte à papier.

On peut imaginer les nombreuses relations qui vont pouvoir s'établir entre les biotechniques d'environnement et la prévention de certaines menaces glo-



«L'environnement est tout ce qui n'est pas moi.»  
(Einstein)

bales à long terme sur l'environnement. Le Japon, entre autres, accorde une attention grandissante à de telles relations. Il propose ou finance des programmes de R-D en biotechnologie, visant à la mise au point de technologies de «prévention» globale à long terme, capables de prévenir des menaces telles que le réchauffement de la planète, la désertification ou la pénurie d'eau, mais aussi de répondre à la demande en combustibles renouvelables et non polluants.

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est l'une des principales causes de l'effet de serre qui entraîne le réchauffement du globe. La biotechnologie pourrait contribuer à intensifier le processus qui piège ce gaz sous forme solide, en améliorant l'activité photosynthétique des végétaux, algues, coraux et autres organismes qui fixent le CO<sub>2</sub>. Cela compenserait en partie les volumes émis lors de la consommation de combustibles fossiles.

Pour combattre la désertification, l'utilisation de la biotechnologie pourrait consister à produire des molécules de polymères biologiques, qui augmentent la rétention d'eau par les sols, et à mettre au point des végétaux résistants au sel et à la sécheresse. Dans le secteur énergétique, la production d'hydrogène par des microbes et la désulfuration biologique du pétrole et du charbon font

l'objet d'une attention accrue et d'aides à la R-D.

Ces exemples montrent que la biotechnologie est beaucoup plus vaste que la technologie du gène, bien que l'attention des médias soit surtout retenue par celle-ci. La biotechnologie consiste à utiliser des organismes, systèmes et processus biologiques pour produire des biens et des services. Mais quel rôle joueront des organismes génétiquement modifiés dans la biotechnologie d'environnement ? La question, fort débattue surtout en Europe, a donné lieu à des prises de position contradictoires.

Laissons ces débats se poursuivre en gardant deux notions présentes à l'esprit. La première est que la capacité des organismes naturels à restaurer et à entretenir l'environnement est considérable, mal connue et peu exploitée. La seconde est que si l'on veut dégrader les polluants les plus persistants, il apparaîtra peut-être de plus en plus nécessaire de recourir, en milieu ouvert, à des organismes génétiquement modifiés, les processus naturels de l'évolution se révélant trop lents. Seules des analyses de sécurité et de coût-avantage scientifiquement fondées autoriseront ce choix. Non sans avoir évalué le bien-fondé, les coûts et les inconvénients éventuels de l'utilisation d'un organisme génétiquement modifié, en les comparant aux dangers connus que présentent certains polluants pour la santé et pour l'environnement.

## Une nouvelle technologie générique ?

Pour de nombreux observateurs, la biotechnologie est en passe de devenir l'une des principales technologies «génériques» du siècle à venir, modifiant le contexte économique et social en profondeur, comme les technologies de l'information le font depuis quelques décennies.

Cependant, toute nouvelle technologie générique n'a de chance de se diffuser que si elle répond à cinq critères :

- déboucher sur une nouvelle gamme de produits et de processus techniquement améliorés
- réduire le coût de la plupart d'entre eux

**COÛTS DU TRAITEMENT BIOLOGIQUE ET NON BIOLOGIQUE DE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT (SOL, AIR, EAU) AUX PAYS-BAS, 1993**

Remise en état des sols	Florins/tonne	Traitement de l'air	Florins/1 000 m <sup>3</sup>	Traitement de l'eau	Florins/m <sup>3</sup>
Biodépollution	70-150	Filtration biologique	0,50-5,00	Traitement biologique de l'eau	0,10-1
Extraction	125-150	Épuration biologique	3,00-6,00	Sédimentation	0,05-30
Restauration électrique	150-300	Épuration chimique	1,00->20,00	Flottation	0,10-2
Extraction à la vapeur	250-300	Adsorption (charbon actif)	1,00-10,00	Adsorption	1,00-10
		Incinération	2,50-25,00	Oxydation chimique	0,50->5
		Traitement catalytique	2,50-20,00	Ultra-filtration	<1,00->20

Note : traitements biotechnologiques en gras.  
Source : OCDE et TNO

- être acceptable aux plans social et politique
- être acceptable au niveau de l'environnement
- exercer des effets à travers tout le système économique.

Les technologies de l'information remplissaient chacun de ces cinq critères. La biotechnologie environnementale semble d'ores et déjà répondre au premier : la liste des produits et des services qu'elle a engendrés s'est considérablement allongée au cours des cinq dernières années, même s'il faut davantage de R-D pour améliorer leur fiabilité technique et leur prévisibilité.

La biotechnologie répond également au deuxième critère, puisqu'elle est – c'est un de ses grands atouts – moins onéreuse que les autres technologies de l'environnement, dès qu'il s'agit de dépolluer l'air, l'eau et le sol. C'est ce qui ressort de données réunies aux Pays-Bas (tableau) en 1993 et dont on peut conclure, en dépit de leur spécificité, qu'elles valent pour tous les pays industrialisés d'Europe, et même dans certains cas pour les États-Unis. De plus, les méthodes biologiques d'épuration sont applicables beaucoup plus longtemps qu'aucune autre, qu'il s'agisse d'extraction, de traitement thermique et d'incinération, d'entraînement par vapeur, d'épuration chimique de l'air et d'oxydation de l'eau, d'ultrafiltration etc.

L'autre raison du succès des technologies génériques est qu'elles sont bien acceptées par le corps social et la classe politique – troisième critère. La faveur dont jouissent les politiques et techno-

logies «vertes» dans l'opinion publique aujourd'hui assure à la biotechnologie de l'environnement un avantage évident. Avantage indirectement renforcé par le soutien des pouvoirs publics, sous la forme de lois protégeant l'environnement – pour l'air pur, l'eau propre etc.

En outre, la dépollution biologique ne nécessite guère de matières premières ou d'énergie et elle ne produit pratiquement jamais de déchets secondaires, car les polluants sont transformés en substances naturelles connues comme l'eau, le sel ou le dioxyde de carbone. Toute autre technologie nécessite en revanche l'apport de produits chimiques et/ou d'énergie et elle se borne à transférer les déchets d'un secteur de l'environnement à l'autre – de l'eau vers l'air, par exemple.

Le cinquième critère d'une diffusion réussie est «l'ubiquité». La pollution des sols, des eaux et de l'air est si présente qu'elle pourrait offrir à la biotechnologie des domaines d'application universels, qui s'étendront vraisemblablement tous aux rythmes de croissance de la population mondiale et d'amélioration du niveau de vie.

Ces cinq critères, formulés par des économistes, doivent servir de modèle général pour évaluer la diffusion probable des technologies génériques. Or les industriels sont arrivés, par des voies plus pragmatiques, à des conclusions similaires à propos des biotechnologies appliquées à l'environnement. Dans la zone OCDE, des milliers d'entreprises, des plus petites aux plus grandes, fournisseurs et utilisateurs potentiels, investissent déjà dans ces technologies

ou prévoient de le faire. Les débouchés à moyen terme sont considérables et devraient passer de 40 milliards de dollars par an au début des années 90, à 75 milliards ou plus aux environs de l'an 2000. A plus long terme – d'ici à 20 ans – les effets sur la croissance industrielle et sur l'emploi pourraient devenir sensibles.



Au total, les biotechnologies d'environnement apparaissent comme exceptionnellement prometteuses. Pour une fois, les intérêts des scientifiques, des industriels, des pouvoirs publics et de la population semblent tous pousser dans la même direction. Sans compter les perspectives de coopération internationale en R-D, qui semblent particulièrement vastes. L'avenir de la biotechnologie semble bien assuré. ■


**Bibliographie OCDE**

- **La biotechnologie pour un environnement propre : prévention, détection, dépollution**, à paraître 1994
- Candice Stevens, «Cycle de vie écologique et échanges», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 188, juin-juillet 1994
- **Biotechnologie, agriculture et alimentation**, 1992
- Salomon Wald, «Agriculture et alimentation : l'ère bio», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 177, août-septembre 1992
- **Biotechnologie. Effets économiques et autres répercussions**, 1989
- Salomon Wald, «La révolution biotechnologique», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 156, février-mars 1989.

# Les accords volontaires sur l'environnement

Giry/R.É.A.



Un accord volontaire peut viser à réduire les émissions dans l'atmosphère...

---

*Michel Potier*

---

***Les accords volontaires conclus dans le domaine de l'environnement entre l'industrie et les pouvoirs publics se propagent aujourd'hui dans un nombre grandissant de pays de l'OCDE. Leur émergence dans la panoplie des instruments des politiques de l'environnement correspond à un changement profond dans la nature de ces politiques et dans les relations entre industriels et pouvoirs publics.***

**P**lusieurs raisons expliquent pourquoi les accords volontaires ont, depuis cinq ou six ans, fait leur apparition sur la scène environnementale, en particulier dans les stratégies de prévention et de contrôle de la pollution. D'une part, l'approche traditionnelle des politiques de l'environnement de type réglementaire n'est plus adaptée à toutes les situations. Les pouvoirs publics se heurtent par exemple à des difficultés croissantes pour utiliser

la réglementation directe dans le cas de pollutions diffuses d'origine industrielle, agricole ou urbaine ainsi que dans le cas de problèmes globaux comme le changement climatique. En plus, l'augmentation des coûts administratifs qui caractérise le recours aux règlements incite, en cette période de croissance ralentie et de difficultés budgétaires, les gouvernements à entrepren-

Michel Potier est chef de la division de l'économie à la direction de l'environnement de l'OCDE.

dre des réformes réglementaires et à s'appuyer plus fortement sur les mécanismes du marché.

D'autre part, les relations entre pouvoirs publics et industriels se transforment. L'attitude souvent conflictuelle qui les caractérisait au début des années 70 a fait place à un climat de coopération où prévaut de plus en plus le partenariat. Les industriels ont, dans l'ensemble, adopté une attitude plus positive et responsable vis-à-vis de l'environne-

ment. Notamment parce qu'ils se sont rendu compte que l'environnement ne constituait pas seulement une contrainte mais aussi une opportunité pour gagner de nouveaux marchés.

Ces marchés sont immenses qu'il s'agisse de réhabilitation, de mesure, de prévention ou de récupération. Le marché mondial de la protection de biens et services liés à l'environnement a été évalué par l'OCDE à 200 milliards de dollars en 1992. On pense qu'il sera de l'ordre de 300 milliards en l'an 2000<sup>1</sup>. Les entreprises perspicaces perçoivent dans la protection de l'environnement un nouvel avantage concurrentiel qui se révélera important très rapidement – avantage reconnu par les clients, par les pouvoirs publics, par les pays où l'on veut s'installer, par les banquiers et par les meilleurs candidats que l'on veut attirer à l'embauche. Après la pollution du Rhin par son usine de Schweizerhalle à Bâle, Sandoz a acquis un incontestable savoir-faire et est devenu mondialement connu en matière de protection de l'environnement, d'analyse des risques, de réhabilitation des sites.

## Nature des accords volontaires

Un accord volontaire est un contrat conclu entre l'administration (par exemple le ministère de l'environnement) et l'industrie (un syndicat professionnel d'une branche industrielle ou une entreprise) ou encore entre une entreprise et une municipalité ou une association de résidents locaux. L'accord volontaire donne lieu à la signature d'un document formel entre les parties prenantes à l'accord. Ce contrat n'a en général qu'une valeur juridique de droit privé et ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect des termes du contrat. On note cependant une évolution pour renforcer son statut légal dans tous les pays, notamment aux Pays-Bas et en Suisse. A côté des accords volontaires qui

donnent lieu à la signature d'un contrat, on voit également se multiplier des initiatives volontaires comme le «*responsible care programme*» dans l'industrie chimique qui sont des engagements unilatéraux de l'industrie concernant toute une série de mesures de protection de l'environnement. Ce programme a vu le jour au Canada en 1985. Depuis, des programmes semblables ont été établis par les associations nationales de l'industrie chimique dans de nombreux pays de l'OCDE (Allemagne, Autriche, États-Unis, Finlande, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni).

Dans le cadre du contrat, le syndicat professionnel ou la branche industrielle ou l'entreprise s'engage à atteindre une série d'objectifs environnementaux. L'administration ne s'engage à rien sinon, de façon informelle, à ne pas adopter de réglementations se rapportant au domaine couvert par l'accord volontaire au cours de la durée de l'accord.

Un inventaire des accords volontaires conclus jusqu'à ce jour dans les pays de l'OCDE (Canada et États-Unis en Amérique du Nord, Allemagne, Autriche, Finlande, France, Italie, Pays-Bas (tableau 1), Royaume-Uni, Suisse en Europe) montre qu'ils couvrent un champ extrêmement vaste dans les domaines de la lutte contre la pollution (air, eau, déchets, bruit) et plus rarement la protection de la nature (en Australie). On peut distinguer dans la lutte contre la pollution deux types d'accord : ceux

qui portent sur les procédés industriels – par exemple un accord visant à réduire les émissions de SO<sub>2</sub> – ou ceux qui portent sur les produits – par exemple un accord visant à éliminer les phosphates des détergents. Les accords sur les procédés peuvent concerner tous les types de pollution et se répartissent à peu près également (air, eau, déchets, divers). En revanche, les accords visant à l'amélioration de la qualité d'un produit semblent l'emporter largement sur ceux visant la réduction des émissions polluantes associées à certains procédés industriels.

Les accords volontaires spécifient d'une manière générale les objectifs environnementaux à atteindre, le calendrier de mise en œuvre, les modalités de rendre publiques les mesures prises, la publication des résultats. Dans la pratique, ils se trouvent étroitement liés à l'approche réglementaire traditionnelle. Ils constituent parfois une étape préliminaire avant l'adoption d'une réglementation formelle. Ils peuvent aussi contribuer à la mise en œuvre d'une réglementation préexistante. Cela été le cas en France dans les années 70 lorsque les contrats de branche ont été signés entre le ministère de l'environnement et plusieurs organisations professionnelles avec pour objectif de promouvoir la mise en œuvre par l'industrie de certains programmes de réduction de la pollution en échange d'une aide financière de l'État.

D'une manière générale, les accords volontaires complètent et renforcent les réglementations existantes. C'est le cas du Japon où 40 000 ont été signés depuis le début des années 70 entre les entreprises et les autorités locales (tableau 2, p. 10). Ils incorporent des normes qui sont en général plus sévères que les normes nationales ou les ordonnances municipales. Ils sont adaptés aux circonstances locales (géographie, charge totale de pollution...); ils sont soit limités à un milieu (air ou eau) et à une ou deux substances (NO<sub>x</sub>) ou peuvent s'appliquer à un ensemble plus large de polluants

### 1. CONTRATS AVEC L'INDUSTRIE AUX PAYS-BAS

Secteur	Date du contrat <sup>1</sup>
Imprimerie	1990 *
Métaux de base	1992 *
Produits chimiques	1993 *
Produits laitiers	1994
Produits des métaux et électroniques	1994
Textiles	1994
Abattoirs, industrie de la viande	1994
Cuir	1995
Caoutchouc et produits plastiques	1995
Briques et tuiles	1995
Ciment et produits du ciment	1995
Autres produits minéraux	1995

1. Contrats déjà conclus \* ou à conclure.  
Source: ministère du logement, Pays-Bas

1. Candice Stevens, «L'industrie de l'environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 177, août-septembre 1992.

et couvrir plusieurs milieux. Les accords volontaires contribuent enfin à faciliter la coordination des actions fédérales ou nationales avec les réglementations adoptées à l'échelon régional ou local.

## Les avantages pour l'industrie

Les industriels tirent une série d'avantages des accords volontaires. Premièrement, en anticipant l'adoption d'une réglementation et en en faisant reculer l'échéance, la branche industrielle ou l'entreprise se place dans une position plus favorable dans une négociation qui portera sur la nature d'un problème à résoudre. En effet, elle pourra influencer sur la détermination des objectifs et bénéficiera d'une plus grande flexibilité dans le choix des moyens pour respecter les engagements qu'elle aura pris. Deuxièmement, un accord apporte à l'industrie une certaine sécurité ou stabilité réglementaire et ce faisant est un facteur favorable aux innovations technologiques. Enfin, ces accords tendent à montrer, au public et aux associations de défense de l'environnement, une image positive de l'industrie.

Malgré ces avantages, le respect des engagements souscrits représente un défi pour l'industrie qui parfois n'en a pas toujours bien évalué la portée. Le non-respect peut avoir des effets désastreux sur l'image de marque. Cela peut se produire lorsque le syndicat professionnel n'aura pas réussi à motiver tous ses membres et que, de ce fait, les coûts de mise en œuvre de l'accord ne sont pas supportés par l'ensemble de la profession, mais par telle entreprise individuelle.

L'impact des accords volontaires sur les échanges internationaux n'est pas différent de celui de la réglementation dans la mesure où l'adoption d'une norme (à titre volontaire) va se traduire

## 2. ACCORDS VOLONTAIRES DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION AU JAPON<sup>1</sup>

Domaine <sup>2</sup>	Nombre d'accords
Pollution en général	1 834
Eaux usées	1 094
Bruits et vibrations	903
Déchets industriels	658
Suie	633
Odeurs	613
Matières premières et combustibles	220
Autres	485
Secteurs <sup>3</sup>	
Équipement	377
Métaux	304
Alimentation	207
Chimie	198
Céramique	196
Construction	134
Agriculture	121

- 2 553 accords conclus entre octobre 1991 et septembre 1992.
- Un accord peut relever de plusieurs domaines.
- Secteurs de moins de 100 accords exclus (plus de 1 000 accords).

Source : agence de l'environnement, Japon

dans un premier temps par une augmentation des coûts de production – dans le cas au moins où l'accord n'est pas subordonné à l'octroi d'une subvention. Mais normalement la branche industrielle ou l'entreprise qui aura consenti ces coûts additionnels sera, dans un deuxième temps, à même de les compenser. Elle devrait bénéficier d'une meilleure image de marque vis-à-vis de ses concurrents par une stratégie reposant sur la différenciation de ses produits plus respectueux de l'environnement<sup>2</sup>. Récemment on s'est inquiété des risques de barrières non tarifaires liés à l'introduction de ces accords. Ainsi, dans le domaine des emballages, certains industriels de l'Union européenne ont souvent fait part des difficultés auxquelles ils avaient été confrontés pour obtenir le label vert mis sur pied en Allemagne dans le cadre du système DUAL (recyclage des déchets).

Les accords volontaires se heurtent à une autre limite. On constate que ce sont en général les grandes entreprises

– peu nombreuses et donc l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics – qui les négocient. Elles disposent en effet de la capacité technologique et financière nécessaire, et sont plus que les petites susceptibles de bénéficier d'une aide de l'État. Fiat en Italie a ainsi bénéficié de l'aide de l'État à plusieurs reprises dans le cadre de tels accords. Le dernier en date remonte au mois de mars 1994 et concerne les transports publics. Il a été signé et cosigné du côté du gouvernement par les ministres du budget, du transport, de l'industrie, de l'environnement et du travail. Il porte sur des activités de recherche-développement concernant des véhicules à faible impact environnemental, l'amélioration de la mobilité dans les villes, un projet pilote sur la recyclage des voitures. Un développement important de ces accords est plus difficile dans un pays dont le tissu industriel a une forte proportion de petites et moyennes entreprises.

## L'intérêt des gouvernements

Du point de vue des pouvoirs publics, les accords volontaires offrent également toute une série d'avantages. D'abord, ils peuvent remplacer un processus législatif souvent long et compliqué, ce qui dispense le gouvernement de préparer une loi qui, dans le domaine de l'environnement, est toujours complexe. En second lieu, sont transférées dans une très large mesure à l'industrie, à la fois l'initiative de la mise au point des mesures de protection de l'environnement et, surtout, leur mise en œuvre, y compris les frais de surveillance. Ce qui veut dire pour les pouvoirs publics des économies tout à fait considérables. Le système de notification de la publication des résultats accomplis par l'industrie va permettre également aux pouvoirs publics d'observer les progrès réalisés et de voir où des difficultés peuvent surgir.

De plus, les accords volontaires portant sur des problèmes tels que les économies d'énergie ou les déchets – qu'il est difficile de réglementer de

2. Candice Stevens, «Des échanges verts ?», l'Observateur de l'OCDE, n° 187, avril-mai 1994, et «Cycle de vie écologique et échanges», l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994 ; Jim Salzman, «Un label pour consommer vert», l'Observateur de l'OCDE, n° 169, avril-mai 1991.



Giordano/SABA/R.É.A

...ou à éliminer des déchets.

façon classique à l'aide d'un système de permis – vont inciter les entreprises à investir dans des procédés de production les plus aptes à satisfaire les objectifs environnementaux que les pouvoirs publics souhaitent atteindre.

Enfin, ces accords vont s'avérer d'un secours précieux dans les cas où les gouvernements éprouvent des difficultés à faire face à leurs obligations internationales concernant l'environnement (taxes sur les carbones par exemple). Cela explique l'intérêt croissant porté en particulier par l'administration américaine à ces instruments nouveaux des politiques d'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur le changement climatique signée à Rio en juin 1993.

## Les ONG et le public

Les organisations non gouvernementales (ONG) de protection de l'environnement sont en général méfiantes à l'égard des accords volontaires du fait que la plupart ne prévoient pas de système de sanction en cas de non-respect. Cette position s'explique par le statut juridique de ces accords. Alors que certaines réglementations nationales ne permettent pas de leur en accorder, d'autres, celles des Pays-Bas et du Royaume-Uni, par exemple, prévoient cette possibilité. En l'absence

de sanction formelle prévue par la loi, les ONG ne peuvent donc poursuivre en justice le syndicat de la branche industrielle ou l'entreprise qui n'aura pu tenir ses engagements.

De fait, on l'a vu, l'incitation à respecter le contrat résulte de la menace de l'administration qui pourrait imposer une sanction réglementaire plus coûteuse et de la crainte de l'industrie de ternir son image de marque. La possibilité de non-respect des obligations est toutefois tempérée par le fait que les accords sont souvent associés à des réglementations traditionnelles et aux sanctions qu'elles prévoient. De plus, il ne faut pas sous-estimer la réaction des consommateurs qui, informés par les médias, peuvent, le cas échéant, boudier les produits des entreprises qui n'auraient pas respecté leurs engagements.

L'acceptation par le public de ce type d'instrument des politiques de l'environnement ne va pas de soi. En effet, on en revient à confier au secteur privé le soin de mettre en œuvre des mesures d'intérêt public. C'est la raison pour laquelle certains accords aux Pays-Bas ont pu être dénoncés par des associations de protection de l'environnement comme représentant des tentatives de collusion entre les intérêts industriels et l'administration au détriment de l'environnement. De fait, dans les pays où l'administration n'a pas la réputation

d'être très puissante, on s'interroge sur sa capacité à négocier et à résister aux intérêts privés.

■ ■

L'intérêt croissant pour les accords volontaires tant du côté de l'industrie que du côté des pouvoirs publics semble bien montrer que ces nouveaux instruments des politiques de l'environnement constituent un complément utile à l'arsenal déjà croissant des instruments en vigueur. A la différence d'autres, ils peuvent être utilisés dans des contextes institutionnels et administratifs très divers et présentent de ce fait une très grande souplesse d'utilisation. Ils semblent mieux fonctionner dans les pays ou les secteurs où prévaut un climat de confiance entre les entreprises et les pouvoirs publics. Leur acceptabilité serait sans doute renforcée s'il y avait une plus grande transparence dans les négociations et si les associations de protection de l'environnement ou d'autres ONG y étaient associées. ■



## Bibliographie OCDE

- **Les effets des échanges sur l'environnement**, 1994
- **La gestion du cycle de vie et les échanges**, à paraître 1994
- Candice Stevens, «Cycle de vie écologique et échanges», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994
- Candice Stevens, «Des échanges verts ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994
- Candice Stevens, «L'industrie de l'environnement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 177, août-septembre 1992
- **La labellisation des produits : analyse et état de la question**, 1991
- Jim Salzman, «Un label pour consommer vert», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 169, avril-mai 1991.

# Évaluer le risque chimique

M. Fourmy/R.É.A.



*Dian Turnheim*

**Le coût élevé de la détection des dangers associés aux produits chimiques industriels en fait un candidat idéal pour la coopération internationale.**

La vie moderne serait inimaginable sans produits chimiques. Ils sont à la base ou entrent dans la composition de pratiquement tous les produits manufacturés – peintures ou matières plastiques, médicaments ou pesticides, détergents ou solvants, et de centaines de milliers d'autres. Mais si les produits chimiques sont indispensables et améliorent le niveau de vie, ils peuvent aussi exposer la santé humaine et l'environnement à de nombreux risques. Depuis le début des années 70, les pays de l'OCDE s'efforcent ensemble de régler le problème de la sécurité chimique. Ils se sont d'abord intéressés aux essais de sécurité et à l'évaluation, avant commercialisation, des produits chimiques les plus récents. Dans une Décision adoptée en 1987, le Conseil de l'OCDE a demandé à l'Organisation de prendre la direction d'un examen systématique des produits chimiques existants déjà en utilisation (certains depuis long-

temps), et dont la sûreté n'avait pas encore été évaluée. L'examen serait entrepris sur la base d'une petite panoplie d'essais, en grande partie convenue, permettant d'étudier les propriétés intrinsèques d'un produit chimique, ainsi que sa toxicité pour l'homme et pour l'environnement.

Le mandat du Conseil représente une tâche immense. Sa réalisation exigera de nombreuses années, ne serait-ce qu'à cause du nombre de produits chimiques en usage – autour de 100 000 estime-t-on. La plupart de ces substances sont commercialisées dans le monde entier et beaucoup sont produites par un petit nombre d'entreprises multinationales. Lorsque les pays ont commencé à s'attaquer au problème, après la Décision de 1987, il est apparu que leurs travaux risquaient fort de faire double emploi s'ils entreprenaient, chacun de son côté, d'établir des priorités, de déterminer le type d'informations sur la sécurité requis pour une évaluation et d'imposer à leurs industries chimiques de procéder à des essais précis. Quant à ces industries qui sont, elles aussi, souvent de dimension internationale, il leur aurait fallu faire et

refaire un travail considérable pour respecter des prescriptions différentes d'un pays à l'autre.

Aussi bien les pays de l'OCDE que les industries ont cherché une solution dans le cadre du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques et mis au point une forme de coopération pour mener à bien la tâche gigantesque que représente l'examen des produits chimiques existants. Les pays avaient déjà accepté, dans la Décision du Conseil de 1987, d'instaurer des programmes nationaux ou de renforcer les programmes en place relatifs à l'examen systématique des produits chimiques existants. Dans une Décision du Conseil prise à titre de suivi trois ans plus tard, ils se sont engagés à coopérer à l'étude systématique de ces produits chimiques dans le cadre de l'OCDE.

Pour évaluer la sûreté d'un produit chimique, il faut des informations bien précises : les effets intrinsèques de ce produit et la mesure dans laquelle l'homme ou l'environnement sont susceptibles de se trouver exposés à sa toxicité éventuelle. Les informations sur ces effets découlent essentiellement d'essais réalisés en laboratoire pour établir les propriétés physico-chimiques d'une substance donnée, ainsi que sa toxicité potentielle. En revanche, la plupart des informations requises pour analyser l'exposition potentielle (par exemple, informations sur les procédés de production, sur les utilisations par le consommateur, sur les méthodes d'élimination) doivent essentiellement venir des producteurs et des utilisateurs du produit.

Suivant un principe généralement reconnu, l'industrie chimique des pays de l'OCDE est responsable de la sûreté des substances qu'elle fabrique et tenue de fournir des informations sur ce point aux pouvoirs publics. Une question fondamentale, qui s'est posée au cours des travaux de l'OCDE sur l'examen des produits chimiques existants, était de savoir exactement quel ensemble minimal de données serait nécessaire pour évaluer les effets et donner des renseignements sur l'exposition, de manière à permettre une première évaluation des risques associés à un produit chimique. Dans le but d'harmoniser les

Dian Turnheim est responsable des programmes relatifs aux produits chimiques existants et aux bonnes pratiques de laboratoire au sein de la division de l'hygiène et de la sécurité de l'environnement, direction de l'environnement de l'OCDE.

## LE PROCESSUS

Que se passe-t-il lorsque l'on envisage de soumettre une substance chimique produite en grande quantité à la procédure de dépistage de l'OCDE ?

Prenons le cas du para-toluène-sulfonamide, produit chimique plus connu des spécialistes sous le sigle PTS. Il est produit en quantités dépassant les 1 000 tonnes par an au Canada, au Japon et en Suède. Il sert de matière première dans la synthèse de pesticides et de produits pharmaceutiques, de plastifiant pour des résines thermodurcissables, de conservateur pour les peintures extérieures et de revêtement pour les éclairages fluorescents.

Dans le cadre du programme EDD, ce produit chimique a été pris en charge par le Japon, et lorsque les données réunies ont été examinées par les pays de l'OCDE participant aux travaux EDD, il a été décidé que plusieurs essais devaient être effectués avant que le produit chimique puisse répondre aux conditions EDD requises. Ces essais visaient la biodégradation, la toxicité aiguë chez le poisson, la daphnie et l'algue, les effets sur l'ADN et sur la reproduction ; ils ont été entrepris par le Japon.

En fonction des résultats de ces essais et des informations d'origine, un rapport d'évaluation, également établi par le Japon, a été examiné lors de la réunion d'évaluation initiale, au cours de laquelle il a été décidé à l'unanimité que des travaux complémentaires sur le PTS étaient de faible priorité pour l'instant. Cette décision sera revue au fur et à mesure qu'on disposera d'informations complémentaires.

L'évaluation initiale par l'OCDE du PTS a été publiée par le RISCPT/PISC et correspond à certaines des recommandations formulées par la CNUED en faveur de l'augmentation du nombre des évaluations de substances chimiques.

besoins en informations que les pays membres devraient satisfaire dans un premier temps par l'intermédiaire de leurs industries, l'OCDE a mis au point l'«ensemble de données de dépistage» (EDD). Cet ensemble de données est fort semblable à celui que les industries de la plupart des pays de l'OCDE doivent fournir à leur gouvernement respectif avant de mettre un nouveau produit chimique sur le marché. Il contient des informations sur la nature du produit, sur ses propriétés physico-chimiques, sur les sources et l'ampleur vraisemblable de l'exposition, sur les utilisations,

sur son devenir dans l'environnement (par exemple, si le produit se dégrade rapidement ou lentement<sup>1</sup>, et enfin, sur la façon dont il risque de se répartir dans l'environnement, ainsi que des données toxicologiques.

L'évaluation systématique des produits chimiques existants comporte plusieurs étapes : établissement des priorités, collecte des informations, essais et évaluation. La réussite de ces travaux dépend de la coopération volontaire de l'industrie. Les industries chimiques des pays de l'OCDE ont assumé leurs responsabilités en matière de sûreté d'utilisation de leurs produits en lançant une série de programmes grâce auxquels elles suivent leurs produits chimiques depuis la mise au point jusqu'à l'élimination, en s'efforçant de promouvoir à chaque étape leur utilisation dans des conditions de sécurité.

Les travaux sur l'examen systématique des produits chimiques existants sont répartis en fonction de l'importance relative du PNB d'un pays donné par rapport à celui des autres pays de l'OCDE, les États-Unis et le Japon assurant ensemble à peu près la moitié de la charge de travail. Les produits chimiques sont examinés par groupe d'une cinquantaine. Cet examen est actuellement réparti entre 16 pays membres qui, chacun, assure le pilotage de l'examen d'au moins un produit. Des procédures détaillées pour l'examen de chaque produit chimique sont mises au point et modifiées au cours des travaux, grâce à l'expérience acquise au fur et à mesure.

## Priorités et informations

Partant de l'hypothèse que l'exposition de l'homme et de l'environnement sera d'autant plus grande que les produits chimiques seront plus abondants, il a été décidé que le Programme de l'OCDE se concentrerait sur les subs-

## LE PROGRAMME DE L'OCDE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES EXISTANTS

Produits chimiques en cours d'examen	
Collecte	49
Essais	53
Évaluations	
• achevées	25
• en cours	70
<b>Total</b>	<b>197</b>
Produits chimiques dont l'évaluation est achevée	
Faible priorité	16
Travaux complémentaires	
• essais	1
• analyse d'exposition	5
Attention spéciale	3
Réduction des risques	0
<b>Total</b>	<b>25</b>

tances chimiques produites en grandes quantités, c'est-à-dire atteignant 1 000 tonnes ou plus par an dans au moins deux pays de l'OCDE ou 10 000 tonnes dans un seul.

En consultation avec l'industrie chimique, les gouvernements ont fourni à l'OCDE des informations sur toutes les substances chimiques produites en de telles quantités. L'Orga-

nisation a ensuite établi une liste de 1 500 de ces substances représentant, selon les estimations, de 90 à 95 % du volume total des substances chimiques produites dans la zone OCDE. La grande majorité des quelque 100 000 produits chimiques présents sur le marché sont des substances fabriquées en petites quantités, comme celles qui sont ajoutées en faibles proportions à des préparations ayant des objectifs très précis. En concentrant au début leurs efforts sur les substances produites en grandes quantités, les pays ont estimé qu'ils pourraient combler, avec un maximum d'efficacité et de rentabilité, les lacunes dans la connaissance des risques encourus pour la santé et pour l'environnement.

Plusieurs centaines des substances produites en grandes quantités figurant sur la liste ont déjà été examinées par le passé au cas par cas dans le cadre de programmes nationaux ou de programmes d'autres organisations internationales (encadré, p. 14) ; elles n'ont donc pas été retenues pour être examinées par l'OCDE. On a préféré démarrer par des produits chimiques au sujet desquels on avait peu d'informations (malgré les grandes quantités produites).

Chaque pays «parrain» commence par rassembler les informations

1. Candice Stevens, «Cycle de vie écologique et échanges», l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994.



La coopération en matière d'essais chimiques réduit le nombre d'animaux utilisés...

existantes sur ces produits chimiques en procédant à une étude des publications scientifiques en la matière. En outre, les industries chimiques présentes ou non sur le territoire du pays parrain fournissent des informations qui, souvent, n'auraient pas été facilement accessibles auparavant. La qualité des données est évaluée par le pays parrain et un plan d'essai relatif aux EDD est établi afin de combler les lacunes dans les données ou d'en remplacer d'anciennes de qualité jugée insuffisante.

## Essais et évaluation

L'industrie chimique procède ensuite, en consultation avec le pays parrain, aux essais demandés. Le coût varie suivant le nombre et la catégorie d'études requises : la réalisation d'un EDD peut coûter entre 20 000 et 150 000 dollars par produit. Certains essais sur des animaux, comme ceux qui concernent les effets sur la reproduction, sont complexes et peuvent demander jusqu'à un an. Chaque essai est réalisé une seule fois et par une seule entreprise. Les essais sont effectués conformément aux Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques et aux Principes de l'OCDE relatifs aux bonnes

pratiques de laboratoire mis au point au début des années 80 dans le cadre des essais de nouveaux produits chimiques. Les autres pays membres de l'OCDE acceptent les données obtenues conformément à une Décision du Conseil de l'OCDE relative à l'acceptation mutuelle de données pour l'évaluation des produits chimiques, adoptée en 1981.

Dès qu'un EDD complet est disponible (grâce à la collecte d'informations ou aux essais), le pays parrain établit un rapport d'évaluation initiale EDD pour chaque produit chimique en fonction de cet EDD et de toute information dont il pourrait disposer. Le rapport est examiné par les pays participants lors d'une réunion d'évaluation initiale EDD en présence des entreprises productrices de la substance chimique. Le résultat de cette réunion est une évaluation du produit chimique, établie en coopération, que les producteurs et les responsables de la réglementation, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, sont en mesure d'approuver. Une telle évaluation implique un accord sur l'une des quatre conclusions suivantes concernant le produit chimique :

- des travaux complémentaires présentent une faible priorité pour le moment

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les travaux de l'OCDE sur les produits chimiques existants se déroulent en totale coopération avec d'autres organisations internationales et avec l'Union européenne (UE). Celle-ci est en train de mettre en place, pour les produits chimiques existants, son propre programme dans le cadre duquel ses 12 États membres travaillent ensemble. Ce programme constitue la contribution «européenne» combinée au Programme de l'OCDE sur les produits chimiques existants. La phase de collecte d'informations au titre des programmes de l'UE et de l'OCDE est déjà pleinement coordonnée, grâce à l'utilisation d'un ensemble harmonisé de données électroniques (HEDSET) mis au point par les deux organisations. Les priorités sont établies en coordination et la revue des deux programmes effectuée lors d'une réunion de l'OCDE pour l'évaluation initiale EDD. Ces réunions sont organisées dès qu'une vingtaine de projets d'évaluation sont prêts à être examinés, soit une fois par an environ, de façon à permettre aux pays de l'OCDE non membres de l'Union européenne d'apporter leur contribution et à assurer l'acceptabilité des évaluations à l'échelle de l'OCDE.

En outre, dans la ligne des recommandations de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et de son Agenda 21, le Programme sur les produits chimiques existants coopère avec divers organismes des Nations unies travaillant dans le domaine chimique. Toute donnée qui devient accessible grâce au programme de l'OCDE est à la disposition du grand public. Une base de données du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCTP), sert de dépositaire de ces données. Ainsi, les informations utilisées au cours des travaux de l'OCDE, dont celles qui n'ont pas été publiées auparavant, deviennent accessibles dans le monde entier.

Le PNUE œuvre également de concert avec l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau international du travail dans le cadre du Programme international relatif à la sécurité des substances chimiques (PISC ; commun aux trois organismes). Le PISC désigne des participants venant de pays non membres de l'OCDE pour assister à la réunion d'évaluation initiale EDD, assurant ainsi une large acceptabilité aux évaluations de l'OCDE. Celle-ci et le RISCTP vont publier les rapports des évaluations initiales EDD, sous les auspices du PISC, afin que ces rapports deviennent eux aussi disponibles au niveau international.

- des travaux complémentaires sont nécessaires pour traiter les problèmes décelés (par exemple, essais plus poussés ou analyse détaillée de l'exposition)
- le produit mérite une attention spéciale en raison des propriétés ou effets particuliers découverts
- le produit chimique est candidat à une évaluation approfondie des risques pour élaborer des mesures visant à les réduire.

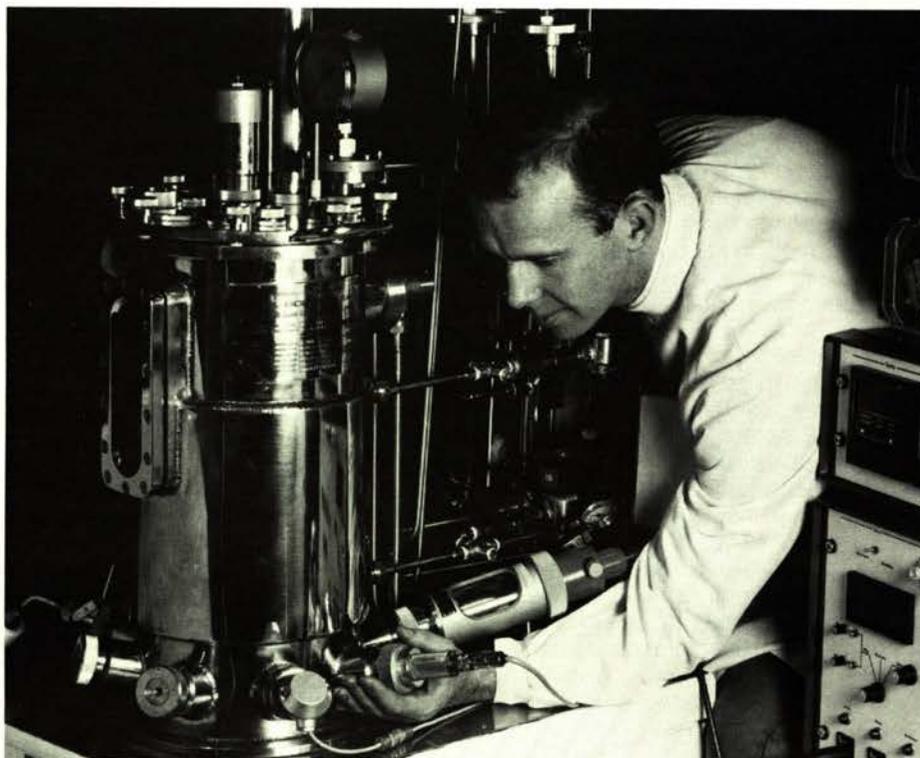
Les orientations ainsi mises au point garantissent que chaque pays parrain établit ses évaluations de telle façon que celles-ci soient acceptables dans les autres pays participant au Programme sur les produits chimiques.

Grâce à la procédure EDD on peut se mettre d'accord sur une évaluation initiale des risques potentiels, qui rend possible l'identification des produits chimiques qui nécessitent un examen plus approfondi. On peut alors décider des autres essais ou analyses d'exposition nécessaires ou, lorsque les résultats de l'évaluation montrent sans équivoque que les risques potentiels sont élevés, adresser aux organes responsables à l'OCDE des recommandations relatives aux mesures susceptibles de réduire ces risques. Ces mesures peuvent aller d'un étiquetage spécial à une interdiction totale, en passant par des initiatives délibérées de l'industrie visant à réduire l'exposition. De la même façon, les produits chimiques, dont l'évaluation initiale EDD donne à penser qu'ils sont peu préoccupants, peuvent être dispensés d'un examen approfondi.

Depuis 1990, lorsque le travail en coopération a réellement commencé, l'examen de plusieurs séries de produits chimiques a été lancé et/ou mené à bien. Jusqu'à présent, quelque 450 essais ont été entrepris sous les auspices de l'un des 16 pays participant activement aux travaux. Une centaine de ces essais appartiennent aux catégories les plus complexes (et onéreuses) comme les essais sur la toxicité pour la reproduction.

■ ■

Environ 200 substances chimiques produites en grande quantité sont ac-



...et présente des avantages évidents pour l'industrie.

tuellement soumises à un examen systématique de leurs effets potentiels sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. Nombre d'autres substances chimiques produites en grande quantité seront examinées prochainement. Grâce à la stratégie de partage des tâches, l'étude de la sûreté des produits chimiques existants, cet immense défi international – qu'un pays tout seul n'aurait jamais pu relever dans sa totalité – devient un objectif réaliste.

Cela n'aurait pas été possible sans la coopération librement consentie de l'industrie chimique. Pour celle-ci, les avantages sont évidents : puisque seule l'une des entreprises produisant une substance chimique donnée doit réaliser une série d'essais convenus, les coûts de ces essais sont, pour l'industrie dans son ensemble, considérablement réduits. En outre, en participant aux débats, l'industrie peut contribuer à la planification d'examen systématiques réalistes. Qui plus est, puisque l'on évite des doublons inutiles d'essais, le nombre d'animaux servant aux essais

est réduit, ce qui a pour effet corollaire d'améliorer l'image de l'industrie aux yeux du public.

Les pays non membres bénéficient également de cette situation, puisque davantage de données sur la sûreté des produits chimiques et de rapports d'évaluation deviennent accessibles dans le monde entier. Et il existe des incidences macro-économiques plus étendues : l'harmonisation internationale va finir par réduire les obstacles aux échanges, stimulant ainsi les échanges et l'efficacité économique. ■



#### Bibliographie OCDE

- **La gestion du cycle de vie et les échanges**, à paraître 1994
- Candice Stevens, «Cycle de vie écologique et échanges», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 188, juin-juillet 1994.

# Après la classe ... l'école ?

*Michael Hacker*

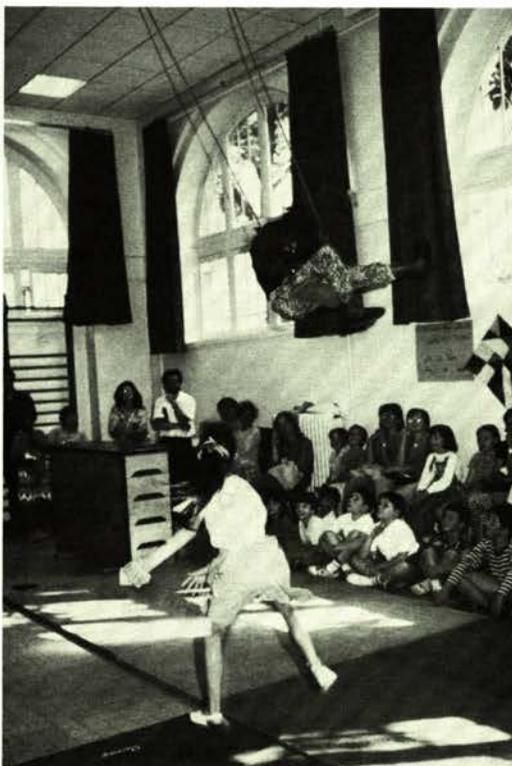
**B**eaucoup de jeunes défavorisés, en particulier ceux qui vivent dans les centres urbains, doivent rentrer seuls à la maison après la classe et se prendre en charge jusqu'au retour du travail de leurs parents. N'étant pas sous la surveillance d'adultes responsables, ils sont exposés à des dangers aussi bien à la maison (accidents domestiques, abus de télévision aux programmes souvent violents et/ou dénués d'intérêt) que dans la rue (criminalité, vandalisme, drogue). Situation qui n'est pas sans conséquence sur les résultats scolaires. D'après un sondage fait récemment aux États-Unis, sous l'égide de la Commission américaine de l'éducation nationale sur le temps et l'apprentissage, 12 % des enfants à l'école primaire s'occupent d'eux-mêmes après la classe et 51 % des enseignants considèrent cela comme la première explication des difficultés scolaires<sup>2</sup>.

Le problème se pose également dans les zones rurales, où de nombreux parents travaillent loin de chez eux, quittent la maison tôt le matin et rentrent tard le soir, et, s'ils travaillent dans l'agriculture ou le tourisme, ont des horaires peu compatibles avec la vie familiale.

Dans le même temps, on se plaint de la sous-utilisation des bâtiments scolaires. Les parents des enfants qui n'ont pas d'endroit pour jouer après l'école sont exaspérés de voir que les cours de récréation, les bibliothèques et les gymnases des écoles sont fermés après les heures de classe et pendant les vacances scolaires. Quant aux contribuables, ils notent à juste titre que des locaux et des équipements coûteux ne servent à rien pendant une bonne partie de l'année.

Certains pays de l'OCDE ont pris des mesures pour répondre à ces critiques. La Commission américaine de l'éducation nationale sur le temps et l'apprentissage a recommandé que les

Michael Hacker est consultant auprès du Programme pour la construction et l'équipement de l'éducation de la direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE.



***De nombreux parents dans la zone OCDE n'ont d'autre choix, pour pouvoir travailler à plein temps, que de laisser leurs enfants seuls après l'école. Dans quelle mesure les bâtiments scolaires peuvent-ils offrir, en dehors des heures de classe, un cadre satisfaisant pour ces enfants qui autrement sont livrés à eux-mêmes – à la maison ou dans la rue<sup>1</sup> ?***

écoles satisfassent les besoins des élèves en restant ouvertes plus longtemps chaque jour, et que certaines écoles dans chaque secteur ne ferment pas de l'année. D'autres pays aussi ont pris des dispositions dans ce sens. Leur expérience offre de précieuses leçons sur l'utilisation des bâtiments scolaires

en dehors des heures normales de classe.

## Caractéristiques des services

Les services d'accueil des enfants en dehors des heures de classe proposent toutes sortes d'activités ludiques et sociales : du sport, de la musique, de la danse, du théâtre, des activités artistiques et manuelles, de la lecture, l'utilisation d'ordinateurs etc. Ce genre de services bénéficie cependant à moins de 5 % des enfants dans la plupart des pays de la Communauté européenne<sup>3</sup>. Certains – la Belgique, le Danemark, la France et le Portugal – font exception : la proportion d'enfants qui y sont accueillis est nettement plus importante. A Copenhague en 1990, par exemple, environ 29 % des 7-10 ans étaient accueillis, dont presque un tiers dans les écoles. En France, le ministère de l'éducation nationale encourage l'utilisation des bâtiments scolaires comme centres de loisirs pour les jeunes pendant les grandes vacances.

Dans de nombreux pays – en particulier en Angleterre, au Danemark, en France et en Suède – l'utilisation partagée de bâtiments par les écoles et d'autres groupes de la communauté est une pratique établie depuis de nombreuses années. Les jeunes ont souvent accès aux installations sportives couvertes et en plein air après la classe et en fin de semaine. Certaines autorités locales au Royaume-Uni ont conçu et construit des équipements dans ce but. Ainsi, pour le *Dukeries Complex* dans le Nottinghamshire, le conseil du comté et le conseil du district de Newark ont-ils regroupé leurs ressources pour construire un ensemble intégré d'installations spécialement conçues pour être utilisées tant par l'établissement

1. Le rapport dont le présent article s'inspire sera publié dans le courant de l'année dans la série **Les Cahiers du PEB**.

2. *Prisoners of Time*, National Education Commission on Time and Learning, Washington, DC, avril 1994.

3. P. Moss (dir. pub.), *Childcare in the European Community 1985-1990*, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 1990.

scolaire que par le public pendant et en dehors des heures de classe. Outre les locaux scolaires et un centre de formation continue pour adultes, on y trouve des structures spécialement destinées aux parents et aux jeunes enfants, une piscine et d'autres installations sportives, un centre de loisirs pour les jeunes, une bibliothèque, un centre d'information et une ferme-école<sup>4</sup>.

Tous les services d'accueil en dehors des heures de classe n'utilisent pas les locaux scolaires proprement dits : en effet, beaucoup sont fournis dans des centres distincts mais souvent implantés sur le site de l'école, de sorte que les équipements de celle-ci peuvent en cas de besoin être utilisés. Il est parfois également possible de réutiliser des bâtiments ou des terrains devenus excédentaires en les adaptant en fonction des besoins éducatifs du moment. Dans l'école primaire de Trørøds skolen au Danemark, une aire d'enseignement qui était inutilisée a été aménagée de manière à créer trois centres polyvalents qui servent de base aux activités organisées pour l'accueil des enfants dans différents groupes d'âge en dehors des heures de classe.

Les services offerts varient également à l'intérieur des pays : ils sont généralement plus nombreux dans les zones urbaines, en particulier dans celles connaissant des difficultés économiques ou sociales. Le coût de l'accueil des enfants issus des familles les plus pauvres y est souvent financé en totalité ou en partie à l'aide de fonds publics.

Le plus grand effort est manifestement fait en faveur des enfants jeunes (jusqu'à 8 ou 10 ans), les structures importantes destinées aux enfants plus âgés semblant rares. En raison du manque de

4. PEB Échanges, n° 20, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993 ; ce numéro est disponible gratuitement auprès du Programme pour la construction et l'équipement de l'éducation, OCDE.

5. M. Curtis et J. Versey, «Enquiry into Child Care Provision and Need», States of Jersey Education Office, Royaume-Uni, 1991 ; R. Clark et S. Wisner, «Out-of-School Childcare in Sheffield», Hallam University, Sheffield, Royaume-Uni, 1991 ; Jensen *et al.*, «The Danish Folkskole», Conseil danois pour le développement de l'éducation dans la Folkskole, 1992.

6. Martine Safra, «L'infrastructure de l'éducation dans les zones rurales», Les Cahiers du PEB, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994. Martine Safra et Richard Yelland, «Écoles rurales», l'Observateur de l'OCDE, n° 184, octobre-novembre 1993.

## UNE ÉCOLE EN SUÈDE

L'école primaire «Björngårdsskolan» est abritée dans un imposant bâtiment de cinq étages édifié sur un petit terrain se trouvant dans l'un des vieux quartiers de Stockholm. Le bâtiment fut construit en 1908, initialement comme école normale. D'importants travaux de rénovation et de modification ont été réalisés en 1991 pour le mettre en conformité avec les normes actuelles en matière d'enseignement et d'environnement et pour qu'il puisse accueillir les enfants en dehors des heures de classe.

L'effectif actuel de l'école est de 361 enfants âgés de 6 à 12 ans, répartis dans 13 classes. Les enfants de 6 à 9 ans font partie de groupes d'âge mélangés et tous les enfants sont accueillis – de fait encouragés à venir – à l'école de 7 heures à 8h10 du matin, heure du début des classes, et de 14 heures, heure de la fin des classes, jusqu'à 17h30 et toute la journée pendant les vacances. Ils déjeunent et goûtent sur place.

La contribution financière demandée par les autorités locales est diminuée pour les familles nombreuses et les familles à faibles revenus. L'école dispose d'une ligne de crédit ouverte par les autorités de la ville pour couvrir toutes les dépenses, à l'exception de celles nécessitées par l'entretien de l'établissement qui sont directement à la charge des mêmes autorités. Lorsque le montant du budget est fixé au début de l'année, un poste de dépenses distinct est attribué au service d'accueil après la classe, mais le chef de l'établissement a la possibilité de transférer des crédits entre les postes du budget. Dans la pratique, aucune distinction n'est faite entre les programmes de l'école et ceux après les cours, qui tous

les deux sont placés sous la responsabilité du chef de l'établissement. Celle-ci est aidée dans sa tâche par un comité de gestion au sein duquel les parents, les élèves et le personnel sont représentés.

Le personnel de l'école se compose de 50 adultes, dont 20 enseignants et 18 personnes pour les activités après les heures de classe, qui travaillent 8 heures par jour par roulement de manière à assurer une permanence de 7 heures du matin à 6 heures du soir. Les enseignants et le personnel de l'accueil travaillent en équipes et tiennent des réunions régulières afin de coordonner les programmes scolaires et périscolaires.

Les modifications apportées au bâtiment ont consisté à créer sept «bases». Toutes sont de conception similaire et se composent d'une ancienne salle d'enseignement général (d'environ 60 m<sup>2</sup>) à laquelle on a adjoint une deuxième classe réaménagée pour fournir un coin cuisine/repas d'environ 30 m<sup>2</sup>, une petite salle pour les travaux en groupe et un cabinet de toilette. En utilisant un mobilier non seulement scolaire mais aussi familial, des rideaux, des coussins, des plantes d'intérieur, on a réussi à créer un environnement varié et visuellement stimulant. Le coin cuisine/repas sert à des travaux pratiques élémentaires de science et de technologie et de «cuisine familiale», le déjeuner étant apporté depuis la cuisine centrale.

Les enfants se voient proposer des activités éducatives, sociales et récréatives telles que jeux d'intérieur, lecture, construction de maquettes, couture, peinture et dessin. La cour de récréation de l'école a également été modernisée et permet de pratiquer toute une série d'activités de plein air.

données fiables sur l'importance de la demande, il est difficile d'évaluer la nature et le nombre des structures d'accueil qui seraient requis. Des études réalisées au Royaume-Uni et au Danemark montrent qu'au-delà de la demande des familles où la mère travaille<sup>5</sup>, il existe peut-être une importante demande non satisfaite pour les jeunes adolescents et pour les enfants des mères souhaitant poursuivre leurs études ou leur formation. Il y a peut-être aussi une demande non satisfaite dans les zones rurales, bien que pour celles-ci le transport soulève un problème particulier. Les horaires des cars de ramassage scolaire sont souvent fixés en fonction des heures normales de classe pendant les périodes scolaires et le coût de tels services pendant d'autres périodes risque d'être prohibitif<sup>6</sup>.

## Complications administratives ?

Lorsqu'on utilise les locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement,

il faut veiller à ce que la fonction première de l'école ne soit pas entravée. Il peut s'agir par exemple de la nécessité pour les enseignants de limiter leurs activités extrascolaires ou de ranger tous les travaux en cours après la classe. Si un bâtiment sert à plusieurs utilisateurs à des périodes différentes, des conflits peuvent surgir, surtout lorsqu'un groupe était accoutumé à être le seul occupant. Toute faiblesse de la structure de gestion se ferait alors rapidement ressentir ...

Des problèmes peuvent aisément se poser au sujet d'aspects aussi simples que la responsabilité du nettoyage et la remise en place du mobilier, la protection du matériel pédagogique et des travaux des élèves. Il peut aussi s'agir de résoudre des conflits opposant différents groupes au sujet de l'utilisation à donner en priorité à tel ou tel espace.

La législation en vigueur et les structures administratives en place ne favorisent pas toujours une utilisation plus large des locaux scolaires en dehors des heures de classe. Bien qu'au Danemark, en France et au Royaume-Uni



des initiatives récentes aient encouragé l'utilisation des locaux scolaires par des usagers sans mission éducative, ces mesures exigent une coopération et différentes formes de partenariat entre les écoles, les services de l'administration centrale et locale chargés des sports et des loisirs, les groupes communautaires et bénévoles et, dans certains cas, des organisations privées et commerciales. Il y a néanmoins des exemples de réussite. Ainsi en Angleterre et aux Pays de Galles l'administration centrale a réussi pendant la première année d'un programme prévu sur trois ans à créer 3 833 places supplémentaires dans les services après la classe – dont beaucoup sont installés dans des locaux scolaires.

L'utilisation des bâtiments scolaires en dehors des heures d'enseignement peut être encouragée par le transfert de la responsabilité de la gestion des locaux scolaires de l'administration centrale ou régionale aux collectivités locales, voire aux écoles elles-mêmes. Dans les pays nordiques où la responsabilité des services éducatifs, sociaux et de protection des jeunes relève des autorités locales, le processus est beaucoup plus simple.

Une autre conséquence sera l'augmentation des dépenses de personnel et d'exploitation et, dans certains cas, de nouveaux investissements. Une utilisation plus importante se traduira également par des dépenses supplémentaires pour des postes comme le chauffage, l'éclairage et l'entretien, ainsi que par une plus grande usure du mobilier. Des dépenses pourront être nécessaires pour modifier le bâtiment – par exemple, pour séparer l'espace

7. J. Berreta-Clement, L. J. Schmeinhart, W. S. Barnett, A. S. Epstein, D. P. Weikart, *Changed Lives: The Effects of the Ypsilanti Perry Pre-school Project on Youths through Age 19*, Monographs of the High/Scope Educational Research Foundation n° 8, Ypsilanti, Michigan, 1984; H. Joshi et H. Davies, «Mothers' Human Capital and Childcare in Britain», *National Institute Economic Review*, n° 146, novembre 1993.

bureaux ou de toilettes.

Ces coûts doivent être identifiés et corrélés aux services fournis et aux différents groupes d'usagers concernés, comme les garderies, les clubs de sports et de loisirs, etc. Ce calcul peut ensuite servir de base pour déterminer le volume des subventions publiques à attribuer et des contributions à exiger des usagers.

### Avantages sociaux et économiques

Des études réalisées aux États-Unis et au Royaume-Uni ont montré que, indépendamment des avantages que l'enfant retire sur le plan éducatif des services offerts dans les établissements en dehors des heures de classe, financer ces services se justifie du point de vue économique. On doit pour cela prendre en compte divers facteurs comme les chances des enfants d'avoir un meilleur avenir professionnel grâce à un niveau scolaire plus élevé, les économies réalisées du fait de la réduction de la criminalité, les possibilités accrues des parents de contribuer à l'activité économique et la moindre dépendance des familles vis-à-vis des services d'aide sociale.

L'utilisation plus large des bâtiments scolaires peut aussi encourager le développement de relations plus étroites entre les écoles et les parents. Les parents pourront venir plus souvent à l'école et ainsi se familiariser avec l'environnement où leurs enfants apprennent. Ils peuvent être amenés à participer à l'organisation et au déroulement des activités et tirer partie de rencontres avec d'autres parents, des enseignants, des moniteurs etc.

Utiliser les équipements scolaires après les heures de classe ne saurait résoudre tous les problèmes des enfants laissés seuls. Certaines écoles ne constituent

pas un cadre convenant à des activités extrascolaires; il y a des enfants qui préfèrent, une fois les cours terminés, partir de l'école plutôt que d'y rester; il peut y avoir des conflits d'intérêts entre les utilisateurs scolaires et les autres, et des risques de dégradation des locaux, des équipements et du matériel.

Toutefois, dans bien des cas, les bâtiments scolaires peuvent offrir, pour un faible coût, un environnement stimulant et approprié qui permet aux jeunes de pratiquer, en dehors des heures de classe, toutes sortes d'activités éducatives, sociales, récréatives, culturelles et sportives. Les résultats scolaires des enfants pourraient s'améliorer dans cet environnement. D'autre part cela permettrait d'utiliser mieux qu'actuellement les ressources que sont ces bâtiments. Il est donc probable que les avantages l'emporteront sur l'accroissement des dépenses. Si l'on fait preuve d'imagination et de volonté, les écoles pourraient devenir un second foyer pour les jeunes avant et après la classe et pendant les vacances. ■



### Bibliographie OCDE

- Martine Safra, «L'infrastructure de l'éducation dans les zones rurales», *Les Cahiers du PEB*, à paraître 1994
- *Les femmes et le changement structurel*, 1994
- Françoise Coré, «Les femmes et la restructuration de l'emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994
- *Les perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 1993
- *PEB échanges*, 1993
- Martine Safra et Richard Yelland, «Écoles rurales», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 184, octobre-novembre 1993
- *La décentralisation et les locaux scolaires. Les conséquences des réformes administratives récentes*, 1992.

# Le tissu social à l'épreuve

Barrie Stevens

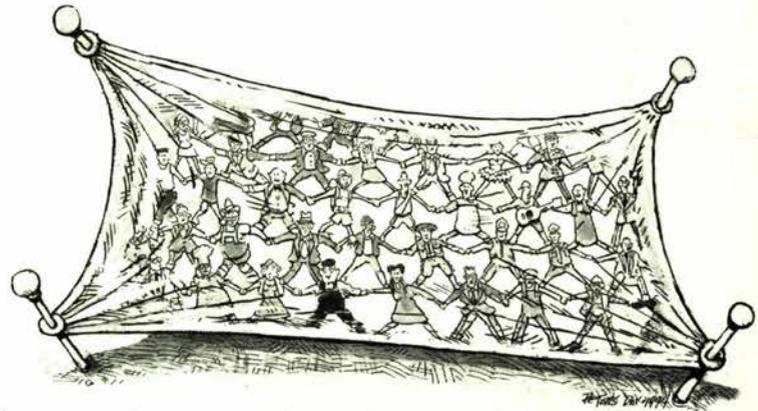
**Le chômage, l'évolution de l'emploi, la démographie et d'autres changements dans le tissu social risquent de poser d'énormes problèmes aux sociétés de l'OCDE au cours de la décennie à venir. Mais ils pourraient aussi créer de nouvelles formes d'organisation et de solidarité. Ces tendances et leurs implications probables ont été analysées récemment par le Forum de l'OCDE sur l'avenir<sup>1</sup>.**

L'OCDE comptera environ 35 millions de chômeurs en 1994, soit quelque 8,5% de la population active, et cela sans inclure les travailleurs sous-employés, ceux qui ont pris une retraite anticipée ou qui, pour diverses raisons, n'apparaissent pas dans les statistiques. De plus, les prévisions que font les organismes officiels et les instituts de recherche en matière d'emploi pour les 5 à 10 prochaines années ne sont guère rassurantes<sup>2</sup>. Ils estiment globalement que le taux de chômage de l'Union européenne se maintiendra autour de 11 % jusqu'à la fin de la décennie. Les taux les plus élevés seront enregistrés en France et en Italie (12-14 %), en Espagne et en Irlande (15-18 %). Certains pays nordiques seront logés à la même enseigne, comme la Finlande (12-13 %), ou touchés, mais dans une moindre mesure, comme la Suède (7-8 %). Enfin, le taux de chômage devrait être de l'ordre de 6-7 % aux États-Unis, de 10 % au Canada et dépasser les 3 % au Japon.

Le chômage actuel et prévu a en grande partie des causes structurelles, mais présente aussi un aspect cyclique ; il ne fait guère de doute qu'une reprise de la croissance économique aiderait à le faire reculer - au moins quelque peu. Au cours des deux dernières années environ, les perspectives à long terme de l'environnement économique mondial se sont améliorées. La conclusion positive des négociations de l'Uruguay Round et de l'ALENA, ainsi que la consolidation du Marché unique européen ont donné une impulsion vitale à l'économie mondiale. Certains pays d'Asie et d'Amérique latine ont enregistré une forte croissance et devraient, à terme, offrir des débouchés considéra-

bles. La dynamique interne des économies de l'OCDE n'est pas non plus à négliger : les progrès de la technologie des produits et des procédés, le développement de systèmes de production et de prestation de services plus souples, l'adoption de modes d'organisation du travail novateurs et d'une stratégie de relocalisations pourraient aider ces pays à renforcer leur compétitivité internationale. Les prévisions antérieures, qui tablaient, pour les années 90 et la première moitié de la prochaine décennie, sur un taux global de croissance économique de l'ordre de 2 ½ % pour l'ensemble de la zone OCDE, pourraient donc s'avérer quelque peu pessimistes.

Quel taux de croissance faudrait-il atteindre pour que le chômage recule ? Et de combien reculerait-il ? Il n'est pas facile de répondre à cette question, bien que l'on dispose de certaines indications. Selon les simulations CEPII/OFCE<sup>3</sup>, la CE aurait besoin, sauf changement d'orientation majeur, d'un taux de croissance de 5 % par an pour ramener le taux de chômage moyen à 5 % d'ici à la fin de l'an 2000. Ces taux paraissent, tout au moins dans la perspective



actuelle, tout à fait hors de portée : pour arriver à cette moyenne, il faudrait par exemple une croissance annuelle de près de 6 % en France, de plus de 7 % en Espagne et de près de 9 % en Irlande.

Les gouvernements de l'OCDE ne disposent sur le plan budgétaire que d'une marge de manœuvre limitée pour stimuler la croissance. Les dépenses sociales et, en dehors de l'exception notable que constitue le Japon, la charge déjà considérable de la dette publique pourraient représenter environ 50 % du PIB des principales économies de l'OCDE d'ici au début du siècle prochain.

On enregistrera néanmoins une certaine croissance nette de l'emploi au cours des 10 à 15 prochaines années. En chiffres absolus, la plus forte augmentation aura lieu aux États-Unis (24 millions d'emplois), puis dans la CE (environ 10 millions) et au Japon (4 millions). Mais de quelle sorte d'emplois s'agira-t-il ?

## Profil des emplois futurs

La plupart des projections relatives aux pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, États-Unis, Japon et Pays-Bas, par exemple) indiquent pour l'avenir une évolution sans surprise : les emplois

Barrie Stevens est le chef adjoint de l'unité consultative auprès du secrétaire général de l'OCDE, unité qui gère le Programme de l'OCDE sur l'avenir.

1. Les sociétés de l'OCDE en transition : l'avenir du travail et des loisirs, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

2. The National Institute for Economic and Social Research au Royaume-Uni, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales, l'Observatoire français des conjonctures économiques, *Prognosis of Switzerland, the Government Institute for Economic Research en Finlande, the US Bureau of Labor Statistics et the Japan Center for Economic Research.*

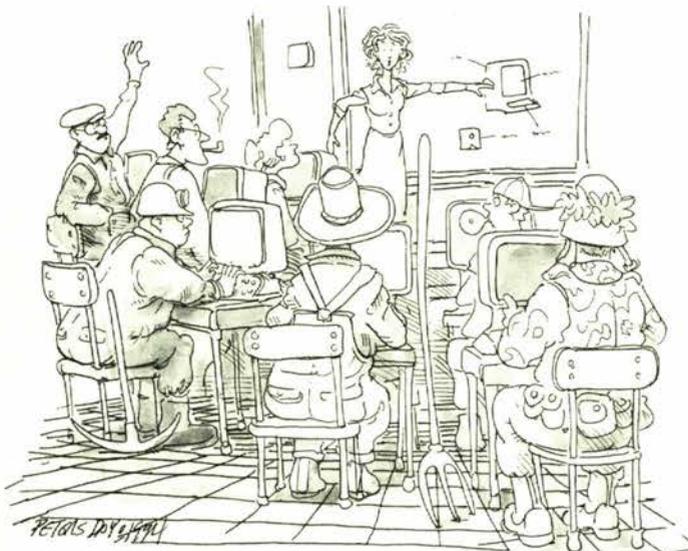
3. «Quelles politiques de croissance en Europe», *Economie internationale*, n° 55, 3e trimestre 1993.

dont le nombre devrait en principe augmenter rapidement sont pour une très large part des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, notamment dans les domaines des technologies de l'information et l'informatique (c'est en particulier le cas des emplois d'analystes de systèmes et d'informaticiens), les fonctions de direction et de gestion etc. Mais on prévoit également une expansion considérable des professions liées aux prestations de services. C'est ainsi qu'aux États-Unis, étant donné l'évolution de la structure démographique du pays, cinq des dix professions qui croîtront le plus vite concerneront la prestation de services médicaux : aides-soignants à domicile, auxiliaires de vie et aides ménagères, kinésithérapeutes et rééducateurs, auxiliaires médicaux. Toujours en nombres absolus, les infirmières diplômées, les aides-soignants, le personnel de salle etc. devraient enregistrer une augmentation nette de plus de 1,3 million d'emplois.

A l'autre bout de la liste (quelque peu arbitraire) des professions, risquent de décliner les emplois d'exploitants et de travailleurs agricoles, ceux d'ouvriers du textile, de l'habillement et du cuir, de monteurs de matériel électrique et des employés de bureau exécutant des tâches administratives de routine. Ce qui ne signifie pas pour autant une pénurie généralisée d'emplois non qualifiés : aux États-Unis, on pourrait enregistrer d'ici à 2005 une augmentation nette de 2,6 millions du nombre d'emplois de vendeurs, caissiers, cuisiniers et serveurs de restauration rapide, tandis que durant la même période, 700 000 emplois supplémentaires de gardiens, jardiniers et préposés à l'entretien de terrains de jeux devraient en principe être créés.

## L'éducation et la formation

Ces tendances sont évidemment liées à l'évolution de la situation démographique et sociale et à la diversité ethnique croissante dans certains pays



de l'OCDE. Il faut s'attendre à une pression accrue sur les systèmes d'enseignement et de formation. Comme beaucoup de gens découvriront qu'ils doivent changer d'emploi et parfois même de profession plusieurs fois au cours de leur vie active, les besoins en éducation et formation complémentaires pour les salariés d'un certain âge ainsi qu'en éducation permanente seront plus importants.

En ce qui concerne les jeunes, il est indispensable de les aider à passer plus facilement de l'école au monde du travail. Il est aussi nécessaire de les aider à acquérir les compétences générales qui faciliteront leur mobilité et leur flexibilité, de leur donner les moyens de s'adapter à de nouveaux types d'organisation du travail et de les préparer d'une façon générale à l'avènement de la «société de la connaissance»<sup>4</sup>. En plus, certaines couches de la population dans beaucoup de pays devront être ciblées pour bénéficier d'un enseignement de base (lecture, écriture, calcul). Dans le même temps, on continuera à avoir besoin de qualifications intermédiaires et formations avancées hautement spécialisées.

Il conviendra en outre de trouver un meilleur équilibre entre les connaissances théoriques et les qualifications professionnelles. Les projections relatives à un certain nombre de pays laissent à penser que la formation professionnelle revêtira une importance considérable au cours des années qui viennent. Les chiffres concernant l'Allemagne par exemple montrent que le pourcentage de la main-d'œuvre ayant suivi un

apprentissage, reçu une formation complémentaire ou possédant des qualifications techniques supérieures passera de 66 % à la fin des années 80 à environ 70 % en l'an 2000.

Ces dernières années, on a également observé dans beaucoup de pays une forte progression des emplois non réguliers – travail à temps partiel ou temporaire, contrats de durée déterminée, etc. – ce qui soulève des questions quant à l'accès à la formation. Par exemple, l'emploi à temps

partiel au Royaume-Uni qui touchait, en 1990, environ 22 % de la main-d'œuvre, devrait normalement concerner 700 000 personnes de plus entre 1991 et l'an 2000, soit près de 25 %. Une forte progression de l'emploi non régulier est prévue dans un certain nombre d'autres pays.

Or les données de la dernière décennie indiquent tout d'abord qu'il existe un lien entre le nombre d'heures de formation reçues par un employé et son ancienneté, et ensuite, qu'une rotation excessive ne facilite pas le développement des compétences professionnelles. Enfin, les salariés qui ont un bon niveau d'éducation et de formation au départ ont tendance à tirer un meilleur parti que les autres des activités éducatives complémentaires.

Améliorer et élargir l'accès à la formation implique en particulier que l'on offre de meilleures incitations aux principaux protagonistes sur le marché de l'éducation et de la formation. Les institutions devront être encouragées à diversifier la gamme de cours qu'ils offrent pour pouvoir mieux répondre aux besoins des employeurs comme des salariés. Les salariés seraient plus susceptibles d'investir davantage dans leur propre formation s'ils étaient sûrs que cette formation était un bon moyen d'améliorer leurs revenus au cours de leur vie professionnelle. De plus, il est probable que les entreprises elles-mêmes se montreront plus disposées à offrir une formation si on les autorise à traiter

4. Eric Esnault, «De l'enseignement supérieur à l'emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 176, juin-juillet 1992.



l'accumulation du capital humain au sein de l'entreprise comme un investissement, au même titre que le capital physique. Ce qui serait possible si, par exemple, les investissements consacrés à la formation de la main-d'œuvre étaient assimilés à une dépense déductible du revenu imposable<sup>5</sup>.

## Pressions sur la cohésion sociale

De nombreux gouvernements des pays de l'OCDE craignent que le chômage et l'évolution rapide du marché du travail ne mette à mal la cohésion sociale. Le chômage de longue durée – avec toutes ses conséquences sous forme d'obsolescence des qualifications, de démotivation, de stigmatisation, d'influence démolissante sur la vie des personnes touchées – continue à être un problème majeur dans la zone OCDE. C'est particulièrement vrai dans la CE, mais également ailleurs par exemple dans les pays nordiques, auparavant plutôt résistants.

Parmi les chômeurs de longue durée, les jeunes courent des risques particuliers. Ils sont, plus que leurs camarades qui ont un travail, exposés aux problèmes psychosomatiques et psychologiques et sont plus nombreux à consommer drogues et alcool. Par ailleurs, des études aux États-Unis et au Royaume-Uni démontrent le lien entre chômage de longue durée et cambriolages, vols et autres crimes de propriété.

Le chômage et l'emploi ne sont pourtant pas les seuls risques qui menacent la cohésion sociale. Bien que le niveau de vie se soit globalement amélioré depuis plusieurs décennies, la pauvreté persiste. Des périodes prolongées de croissance économique telles que celles des années 80 n'ont pas réussi à en venir à bout. De plus, dans certains pays, la diminution des salaires réels et en particulier de ceux des salariés peu qualifiés a enfermé une partie de la population dans un cycle de pauvreté ; les disparités croissantes de gains sont alors souvent perçues comme une tension supplémentaire pour le tissu social.

Mais un autre danger menace la cohésion sociale, le problème posé par

le vieillissement des populations. Au cours des prochaines décennies, le nombre de personnes âgées augmentera fortement tandis que diminue régulièrement la part de la population en âge de travailler<sup>6</sup>. L'impact le plus sévère de ce déséquilibre démographique se fera sentir sur les budgets des retraites et des soins de santé. Sans augmentation des cotisations, réduction des prestations et/ou modifications des droits, les contraintes sur l'économie deviendront intolérables<sup>7</sup>. Ces réformes impliquent cependant une répartition très différente de la charge financière et des prestations, aussi bien entre les générations qu'entre les différents groupes sociaux, ce qui risque de susciter de graves tensions. Dans les régions où vit un nombre important de personnes âgées relativement aisées – la Floride par exemple – les jeunes montrent un ressentiment croissant à l'égard du comportement civique des résidents âgés et de leur rôle dans la collectivité. Ce qui laisse craindre qu'à l'avenir, l'image des personnes âgées devienne négative, et qu'elles soient essentiellement considérées comme un groupe d'électeurs ayant un comportement économique égoïste vis-à-vis des autres générations.

## Un affaiblissement de la solidarité ?

Les sociétés de l'OCDE sont-elles prêtes à relever ces défis ? En apparence tout au moins, les fondements de la cohésion sociale montrent des signes d'affaiblissement. Les institutions qui jusqu'ici assuraient ce rôle dans la société ont subi de profondes transformations. Le rôle de la famille a changé, les structures traditionnelles incarnant la solidarité et le consensus – comme l'église et les syndicats – ont perdu de leur influence. Les symboles traditionnels d'identité personnelle semblent perdre du terrain. Reste un besoin aigu de «faire partie» d'une collectivité et de s'y impliquer, mais de moins en moins de moyens d'exprimer la prééminence du collectif, de définir l'intérêt général et de structurer la solidarité. De fait on assiste depuis quelques années à un

déclin relatif de l'influence des partis politiques établis et à la prolifération de groupes d'intérêts aux visées très étroites, ce qui fait craindre que les pouvoirs publics ne soient plus guère en mesure d'élaborer et de mener à bien des politiques cohérentes.

En outre, le sentiment d'insécurité économique s'est élargi à de nombreuses catégories sociales, et les intérêts établis paraissent plus profondément enracinés que jamais. Dans le même temps, la tendance à l'individualisme s'est accentuée comme, semble-t-il, la perte des valeurs traditionnelles chez beaucoup de jeunes.

C'est peut-être la famille qui a connu les bouleversements les plus spectaculaires de ces quarante dernières années. La famille élargie a pratiquement disparu et la famille traditionnelle biparentale à salaire unique est de plus en plus rare. Les taux d'activité féminine ont considérablement augmenté<sup>8</sup>, de même que le nombre des familles monoparentales et celui des ménages composés d'une seule personne. Ces évolutions devraient se poursuivre, y compris dans les sociétés plutôt traditionnelles. Dans l'ensemble, les familles seront donc moins capables d'assumer certaines responsabilités sociales et en particulier de s'occuper des personnes âgées.

Parallèlement, les pouvoirs publics disposent de moins en moins de moyens pour faire face à ces changements. L'État providence – principale institution responsable de la protection sociale et

5. Graham Vickery et Gregory Wursburg, «Investissements immatériels : les pièces manquantes du puzzle de la productivité», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992.

6. Patrick Hennessy, «Qui s'occupe des personnes âgées ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

7. Edwin Bell, «Politique sociale et réalités économiques», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 183, août-septembre 1993.

8. Françoise Coré, «Les femmes et la restructuration de l'emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1993.

de la redistribution des revenus dans la plupart des pays de l'OCDE aujourd'hui – est lui-même remis en cause en raison de divers facteurs :

- les pressions budgétaires
- l'enrichissement général qui a modifié l'équilibre entre ceux qui dépendent de la collectivité et ceux dont l'intérêt va à des formules privées
- le coût croissant des prestations de sécurité sociale
- l'érosion des formes d'aide venant de la collectivité
- l'effritement de la base économique et de la confiance, particulièrement sensible en période de faible croissance, qui fait que les agents économiques sont moins enclins à soutenir des systèmes sociaux collectifs.

## Une nouvelle dynamique sociale ?

Au-delà des apparences pourtant, la dynamique interne des systèmes sociaux des pays de l'OCDE est peut-être en train de changer. D'abord, certains mécanismes démographiques auto-correcteurs peuvent entrer en jeu : les disparités de gains commenceront peut-être à s'atténuer à nouveau lorsque la proportion de jeunes sur le marché du travail diminuera au cours des 10 à 15 prochaines années. Leur rareté relative aura alors tendance à pousser leurs salaires à la hausse.

Parallèlement, le niveau d'instruction moyen de la main-d'œuvre augmentera à mesure que les travailleurs âgés et moins instruits prendront leur retraite, et le niveau d'instruction de la plupart des minorités continuera de s'élever. Par ailleurs, beaucoup de personnes d'un certain âge auront accumulé des moyens non négligeables – en partie sous forme de pensions privées, d'assurances ou d'autres plans d'épargne et en partie par héritage – qui leur permettront de vivre une retraite relativement confortable. C'est ainsi qu'aux États-Unis, on estime que la génération du *baby-boom* héritera environ dix mille milliards de dollars en monnaie courante.

Surtout, certains indices montrent que, loin de disparaître, la notion de la famille est peut-être en train de subir une sorte d'adaptation structurelle à l'évolution de

la situation économique et sociale. Les liens au sein de structures familiales plus larges (neveux, nièces, oncles, grands-pères etc.) ont tendance à se resserrer et l'on a vu apparaître dans la jeune génération en Europe du Nord de nouvelles formes d'organisation familiale qui débouchent sur de nouveaux types de solidarité. Une cohabitation officieuse, une grande autonomie accompagnée d'une forte mobilité, sont de plus en plus courantes, et ces structures relationnelles se caractérisent par une plus grande égalité entre les partenaires et un sens des responsabilités qui transcende les limites étroites de la famille traditionnelle.

Les statistiques du Royaume-Uni, par exemple, témoignent de ce mouvement. En 1991, 30 % des naissances se produisaient hors mariage, contre moins de 12 % en 1980. Mais la proportion de ces naissances déclarées par les deux parents est passée de la moitié aux trois quarts, et plus de 50 % d'entre elles sont déclarées par des parents vivant sous le même toit. Il ne faut donc pas s'étonner que les sondages d'opinion réalisés dans l'ensemble de l'Europe révèlent dans tous les pays une accroissement, au cours des dix dernières années, de l'importance que les gens attachent à la vie de famille.



Il est fort peu probable que ces mécanismes auto-correcteurs suffisent par eux-mêmes à résoudre les problèmes des prochaines décennies, à moins qu'ils ne soient accompagnés de politiques appropriées qui s'attaquent directement à des problèmes tels que l'efficacité du marché du travail et des prestations sociales, les incitations à l'éducation et à la formation, le vieillissement de la population, l'efficacité etc.

Il ne fait guère de doute en revanche que les profonds changements que connaissent les pays de l'OCDE compromettront gravement l'efficacité de la gestion des affaires publiques et montreront que l'État, tel qu'il existe aujourd'hui, est intrinsèquement inadapté à ses nouvelles tâches.

Les sociétés fonctionneront sans doute à l'avenir au travers de réseaux de personnes, de technologies et de com-

munication, sans hiérarchies fortement structurées au niveau de groupes et de localités disposant d'une large autonomie. Dans ces conditions, le processus de décision centralisé qui est celui d'un gouvernement deviendra de moins en moins efficace. Les pouvoirs publics seront donc contraints de trouver des formes et des mécanismes d'organisation nouveaux et plus souples pour préserver la cohésion sociale et la solidarité. ■



## Bibliographie OCDE

- **Les sociétés de l'OCDE en transition : l'avenir du travail et des loisirs**, à paraître 1994
- **Protéger les personnes âgées dépendantes : nouvelles orientations**, 1994
- Patrick Hennessy, « Qui s'occupe des personnes âgées ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994
- **Les femmes et la restructuration de l'emploi : nouvelles perspectives**, 1994
- Françoise Coré, « Les femmes et la restructuration de l'emploi », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994
- **Perspectives de l'emploi**, 1993
- **Les nouvelles orientations de la politique sociale**, 1993
- Edwin Bell, « Politique sociale et réalités économiques », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 183, août-septembre 1993
- **La formation professionnelle continue en Australie, aux États-Unis et en Suède**, 1993
- Graham Vickery et Gregory Wurzburg, « Investissements immatériels : les pièces manquantes du puzzle de la productivité », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992
- Eric Esnault, « De l'enseignement supérieur à l'emploi », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 176, juin-juillet 1992.

# La nouvelle politique agricole turque



Alain Keler/Sygma

Morvarid Bagherzadeh  
et Ronald Steenblik

**L'agriculture en Turquie prend peu à peu ses distances avec un passé interventionniste et s'engage sur une voie plus libérale, fondée sur l'économie de marché<sup>1</sup>.**

La mutation de la politique agricole de la Turquie s'est opérée, au cours des quinze dernières années, sur fond de rapides bouleversements économiques, démographiques et sociaux. Au début des années 80, le modèle de développement économique turc, consistant à doter le pays d'une industrie nationale pour le soulager du poids de ses importations, a commencé à être appliqué avec moins de rigueur. Une politique plus ouverte aux lois du marché, visant à éliminer certaines contraintes structurelles et à endiguer une inflation chronique, lui a succédé. En dépit des progrès réalisés dans ce domaine, les taux annuels d'inflation ont augmenté de nouveau

depuis quelques années pour s'établir au-dessus de 50 %, soit plus que dans aucun autre pays de l'OCDE. L'inflation s'explique par la brutale dépréciation de la livre turque, intervenue au cours de la même période.

Des initiatives majeures, engagées parallèlement, ont permis d'instaurer des règles du jeu commerciales plus ouvertes et de bâtir de nouvelles zones régionales d'échanges avec les pays riverains de la mer Noire ou certaines

républiques de l'ancienne Union soviétique. L'expansion des échanges qui en a résulté a fortement contribué à la croissance rapide de l'économie turque<sup>2</sup>.

L'agriculture ne joue plus un rôle aussi prépondérant qu'au début des années 70, mais son poids dans la production nationale (16 %) et dans la population active (42 % des emplois) place encore la Turquie bien au-dessus des autres pays de l'OCDE. A maints égards, la période de mutation traversée par l'agriculture turque – notamment le recul de ses effectifs au sein de la population active<sup>3</sup> – s'apparente à celle vécue par plusieurs pays d'Europe occidentale durant les années 50 et 60.

La croissance rapide de la population, conjuguée à la progression du revenu réel par habitant, a stimulé la consommation de produits alimentaires de base mais aussi celle de viande et de produits

1. Politiques nationales et échanges agricoles – étude par pays : Turquie, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

2. Helmut Ziegelschmidt, «Coup de projecteur sur la Turquie», l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994.

3. L'emploi dans l'agriculture et l'ajustement économique dans les pays de l'OCDE, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994 ; Dimitris Diakosavvas, «L'ajustement structurel et l'emploi agricole», l'Observateur de l'OCDE, n° 182, juin-juillet 1993.

Morvarid Bagherzadeh et Ronald Steenblik travaillent à la division des études nationales II et environnement de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE.

### QUEL NIVEAU DE SOUTIEN ?

Depuis quelques années déjà, l'OCDE calcule le montant total de l'assistance accordée à l'agriculture à l'aide d'un indicateur appelé «équivalent subvention à la production» (ESP). En gros, l'ESP mesure le coût des subventions annuelles, dues aux politiques agricoles, et qui sont transférées des consommateurs et des budgets nationaux à l'agriculture. Les transferts aux producteurs découlant des prix plus élevés payés par les consommateurs équivalent à un impôt sur la consommation. Ces transferts au titre du «soutien des prix du marché» sont souvent beaucoup plus importants dans les pays de l'OCDE que les transferts directs, plus visibles, financés sur le budget de l'Etat. La Turquie ne fait pas exception à cette règle.

Le niveau de soutien en Turquie, mesuré par l'ESP en pourcentage<sup>1</sup>, était, à la fin des années 80, très inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, plus élevé néanmoins qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande (tableau). Depuis lors, il a augmenté et ce, en raison essentiellement d'un soutien accru des prix du marché. La série des produits de référence pour lesquels des ESP sont calculés ne couvre que les deux cinquièmes environ de la production agricole totale de la Turquie, soit la proportion la plus faible de tous les pays de l'OCDE. A supposer que le niveau moyen de soutien des produits exclus soit comparable à celui des produits pris en compte<sup>2</sup>, le total des transferts résultant des politiques agricoles représente au moins 10 % du PIB en Turquie.

1. Le rapport entre l'ESP et la valeur totale de la production agricole, autrement dit l'ESP en pourcentage, est l'indicateur couramment utilisé pour comparer le degré de soutien d'un pays à l'autre, d'un produit à l'autre et d'une année à l'autre. Contrairement à l'ESP total net, qui est exprimé en unités monétaires, par exemple en milliards de dollars, l'ESP en pourcentage neutralise l'effet de l'inflation et des variations des taux de change.

2. Cette hypothèse est plausible, étant donné que la quasi-totalité des principaux produits exclus de la mesure de l'ESP bénéficient de subventions aux intrants et d'aides à caractère général (services de recherche et de vulgarisation, par exemple) et que plusieurs d'entre eux, comme les noisettes et le tabac, sont couverts par des mécanismes d'achats d'intervention.

### ÉQUIVALENTS SUBVENTION A LA PRODUCTION DANS LA ZONE OCDE<sup>1</sup>, 1979-93

% et milliers de dollars<sup>2</sup> par agriculteur<sup>3</sup>

	1979-86 <sup>a</sup>	1987	1988	1989	1990	1991	1992 <sup>b</sup>	1993 <sup>c</sup>
Australie	10 3	10 3	8 3	7 3	12 4	12 5	10 4	9 4
Autriche	31 4	47 9	46 10	38 8	49 13	53 14	55 16	56 15
Canada	28 9	51 18	38 15	35 15	46 20	45 20	38 17	32 13
CE <sup>4</sup>	37 7	49 10	46 10	40 9	46 13	48 13	47 13	48 12
États-Unis	21 11	32 21	24 17	20 14	23 16	21 15	21 15	23 17
Finlande	56 10	69 20	70 24	68 27	70 34	71 32	67 24	67 19
Japon	64 8	74 16	72 17	68 16	65 16	66 18	71 20	70 20
Norvège	70 19	74 30	74 32	72 31	75 36	77 37	77 39	76 35
Nlle-Zélande	24 6	13 4	7 3	5 2	5 2	4 1	3 1	3 1
Suède	44 15	58 26	56 30	52 30	57 39	64 43	58 35	52 25
Suisse	68 15	78 26	77 28	71 25	78 31	78 31	75 30	77 30
Turquie	17 0	30 1	27 1	28 1	32 1	41 1	38 1	37 1
OCDE <sup>5</sup>	34 8	47 13	42 13	37 12	42 15	42 15	41 15	42 14

1. Tous produits.

2. Milliers de dollars en italiques.

3. Équivalent agriculteur à plein temps.

4. 1979-85 : CE-10 ; depuis 1986 : CE-12 ; depuis 1990 : ex-RDA comprise.

5. A l'exclusion de la Turquie.

a. Moyenne.

b. Estimation.

c. Provisoire.

Source : OCDE

laitiers, encore assez faible par rapport aux autres pays de l'OCDE. Conséquence : bien que la Turquie soit restée exportateur net, ses importations de produits alimentaires tendent à croître plus vite que ses exportations.

L'agriculture turque souffre encore de l'inadaptation quasi chronique de ses structures, en grande partie imputable à certaines rigidités institutionnelles. Les

exploitations sont généralement petites et morcelées : à peine 15 % d'entre elles sont d'un seul tenant. Cette situation s'explique par la loi sur les successions foncières, le fort accroissement naturel de la population et la prédominance des familles nombreuses en milieu rural. Elle tient aussi au fait que les terres cultivables sont à la fois perçues comme une protection contre l'inflation et une

assurance pour les vieux jours. La plupart des exploitations emploient une main-d'œuvre familiale au niveau d'instruction généralement bas. Contrairement à ce qui est observé dans les autres pays de l'OCDE, la population active agricole est demeurée pratiquement stable au cours de la dernière décennie, le nombre des exploitations ayant augmenté et leur superficie moyenne

Alain Keler/Sygm



s'étant réduite. La valeur ajoutée par travailleur agricole est cinq fois moins élevée que dans les autres branches de l'économie. Les revenus sont par conséquent plus bas dans les zones rurales que dans les centres urbains. L'infrastructure sociale (écoles, centres de formation et de conseil) s'améliore, mais le défi qu'il lui faut relever demeure impressionnant : faire du paysan turc traditionnel un producteur attentif aux évolutions du marché et rompu aux techniques modernes de production.

## Le cadre d'action

Les objectifs qui ont guidé la politique agricole de la Turquie n'ont guère varié au fil du temps : fournir aux consommateurs une nourriture en quantité appropriée et à des prix raisonnables, élever les productions et les rendements tout en réduisant l'impact défavorable des aléas climatiques, relever le niveau d'auto-suffisance, accroître les revenus agricoles et améliorer leur régularité, augmenter les exportations, développer les zones rurales. Des objectifs sur bien des points analogues à ceux poursuivis par d'autres pays de l'OCDE. A cette différence près que, devant faire face à un marché intérieur en pleine expansion, la Turquie a privilégié les gains de productivité.

Pour réaliser ses objectifs, le gouvernement a mis en œuvre une politique

fondée essentiellement sur le soutien des prix à la production. Celle-ci a été complétée par des mesures destinées à favoriser les échanges ainsi que par des aides à l'achat de matériel et autres intrants et à l'investissement destiné à améliorer les infrastructures agricoles, notamment dans le domaine de l'irrigation. Les prix des productions végétales bénéficient d'un double soutien : celui des tarifs douaniers et celui d'achats interventionnistes sur le marché national, en particulier pour la betterave à sucre, le tabac, le blé, les graines de tournesol, le coton et le thé. Des mesures douanières sont également en vigueur pour soutenir les prix des productions animales.

L'élaboration de cette politique passe par l'intervention d'une série d'organismes gouvernementaux, généralement impliqués au travers de procédures lourdes et complexes. De surcroît, un grand nombre d'agences gouvernementales et d'établissements appartenant à l'État ou placés sous sa tutelle, notamment les entreprises économiques d'État (EEE), les unions coopératives agricoles de vente (UCAV) et les banques publiques, participent à sa mise en œuvre. Ces institutions dominent en grande partie la filière agro-alimentaire en y jouant généralement de nombreux rôles à la fois : achats interventionnistes pour la régulation des stocks, distribution des aides, achat et fourniture d'intrants aux

agriculteurs, réalisation de projets de structure ou d'infrastructure et importation/exportation de denrées. Placés en situation de monopsonne, de monopole ou de quasi-monopole, beaucoup influent sur les prix du marché et ce malgré la présence de sociétés commerciales ou de négociants privés.

Certaines EEE agricoles de taille relativement modeste sont en cours de privatisation. Mais les plus grandes et les plus influentes – TMO (céréales et légumineuses), TSFAS (betterave à sucre), TEKEL (tabac) et ÇAYKUR (thé) – sont encore, pour l'instant, dans le giron de l'État. Ces quatre entreprises contrôlent 25 % de la production agricole turque et emploient plus de 90 000 salariés. Une loi cadre est en préparation pour engager leur privatisation, jusqu'alors entravée par divers obstacles, notamment juridiques. Des mesures d'accompagnement et de protection sociale, assorties d'un programme d'ajustement de la main-d'œuvre, sont également à l'étude. Mais il reste aussi au gouvernement à clarifier les règles de concurrence sur les marchés respectifs des EEE et à préciser leur rôle dans la mise en œuvre de la politique agricole. A long terme, ces futures privatisations, avec l'établissement d'un marché concurrentiel au sein de la filière agro-alimentaire, devraient générer des économies d'échelle, accroître la part des subventions agricoles revenant effectivement aux agriculteurs («l'efficacité des transferts») et donner une plus grande lisibilité au marché sans laquelle producteurs et consommateurs ne peuvent se déterminer.

## Les premiers pas

Conjugué à une politique commerciale plus libérale, l'encouragement d'une production intérieure performante permettrait à la Turquie d'assurer la sécurité de ses approvisionnements alimentaires à un coût bien moindre qu'il ne l'est actuellement. De fait, les récents accords du GATT et les perspectives de libéralisation qu'ils ouvrent en termes d'échanges mondiaux, mettent l'agriculture turque en mesure, moyennant une réduction du volume de ses aides, d'augmenter sa production de certaines

matières agro-alimentaires. Par exemple, les noisettes, les fruits, les légumes et certaines céréales où elle bénéficie depuis longtemps d'avantages comparatifs.

La Turquie a déjà pris plusieurs mesures en ce sens. L'économie de marché s'affirme dans tous les secteurs, les restrictions à l'importation ont été diminuées et la privatisation de certaines entreprises d'État amorcée. Dans le secteur agricole, le système d'encadrement des prix a été assoupli de façon à intégrer les différents niveaux de qualité des produits. Le gouvernement a aussi instauré un système de fonds compensatoires (par substitution à l'encadrement des prix) pour le coton et le tabac et concédé au secteur privé certaines prestations de services agricoles, comme l'insémination artificielle. Enfin, il a contribué à la création des bourses de denrées. Des mesures qui ne font que préliminer à la création d'un secteur agricole encore plus sensible aux évolutions du marché.

Mettre des limites claires au dispositif de soutien à l'agriculture, véritable échec d'aides en tous genres, devient impératif. Ces limites sont incontournables pour améliorer le fonctionnement des marchés agricoles – en fournissant aux agriculteurs turcs les moyens d'apprécier les évolutions de prix et de réagir efficacement aux fluctuations de la demande –, mais aussi pour réduire le recours aux financements du secteur public, libérer des ressources au profit d'autres secteurs de l'économie et alléger la charge supportée par les consommateurs. A cette fin, le gouvernement a commencé à appliquer en 1994 des contrôles sur les productions végétales subventionnées et, en premier lieu, sur celles de thé, de tabac et de noisettes.

Le soutien des prix agricoles est coûteux et peu équitable en termes de redistribution des revenus. Concentrer directement ces paiements sur des groupes bien déterminés et réduire l'impôt implicite qui, sous la forme de soutien des prix, pèse sur le consommateur serait plus judicieux. D'autant que les catégories défavorisées frappées par cet impôt le sont plus durement en Turquie que dans la plupart des autres pays de l'OCDE<sup>4</sup> (les ménages turcs

disposent du revenu par tête le plus faible de la zone OCDE et l'alimentation absorbe 32 % de leur budget, contre 18 % en moyenne). Mais vu les difficultés budgétaires actuelles, le poids de la petite paysannerie turque et l'insuffisance des données disponibles sur les revenus agricoles, la mise au point d'un mécanisme efficace de paiements directs pourrait s'avérer difficile.

En réformant la politique agricole, les pouvoirs publics seront sans doute amenés à se pencher sur d'autres dispositifs qui perturbent la structure et les performances de la filière agro-alimentaire, comme les droits de succession et la fiscalité. Réduire l'inflation permettrait par ailleurs de contenir les pressions à la hausse qui s'exercent sur les prix agricoles et d'améliorer le fonctionnement des marchés des denrées ainsi que des biens qui participent à leur production. D'une manière générale, une approche plus cohérente et plus intégrée, combinant à la fois l'économie, l'agriculture, la nutrition, l'environnement, le développement rural et le marché du travail permettrait d'éviter la poursuite d'objectifs contradictoires.

Les réorientations fondamentales des politiques menées devraient également nécessiter des changements des institutions qui participent actuellement dans le soutien à l'agriculture. Objectif : simplifier les procédures d'élaboration des mesures à prendre et rendre plus transparent le système de soutien. La complexité et l'opacité du dispositif actuel nuisent au bon fonctionnement des marchés agricoles et ne facilitent pas la tâche du gouvernement dans sa politique de maîtrise des dépenses publiques et de l'inflation. Le gouvernement devrait aussi s'employer à décentraliser la prise de décision et à encourager les agriculteurs à assurer eux-mêmes certaines des fonctions économiques aujourd'hui exercées par l'État, par exemple en renforçant les coopératives agricoles et les autres exploitations gérées par les agriculteurs où celles relevant du secteur privé. Le gouvernement pourrait enfin utilement affiner les données qu'il collecte sur les

4. Wilfrid Legg, « Paiements directs pour les agriculteurs ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 185, décembre 1993-janvier 1994.

variables socio-économiques relatives à l'agriculture, sur les caractéristiques géophysiques de ce secteur et sur l'efficacité des politiques qui y sont menées.



La réalisation de ces objectifs, qui demandera beaucoup de temps, exigera le maintien constant d'un juste équilibre entre la couverture des besoins alimentaires de la population, le développement rural, la protection de l'environnement et la création d'emplois économiquement pertinents. La Turquie devra étendre et consolider les réformes déjà amorcées : donner une meilleure lisibilité au marché, favoriser une plus grande participation du secteur privé, s'attaquer aux problèmes structurels spécifiques du secteur agricole, améliorer la recherche agricole ainsi que sa diffusion, poursuivre les réformes administratives. ■



#### Bibliographie OCDE

- **Politiques nationales et échanges agricoles – Turquie**, à paraître 1994
- **Etudes économiques de l'OCDE – Turquie**, 1994
- Helmut Ziegelschmidt, « Coup de projecteur sur la Turquie », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994
- **La réforme de la politique agricole : nouvelles stratégies. Le rôle des paiements directs au revenu**, 1994
- Wilfrid Legg, « Paiements directs pour les agriculteurs ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 185, décembre 1993-janvier 1994
- **L'emploi dans l'agriculture et l'ajustement économique dans les pays de l'OCDE**, 1994
- Dimitris Diakosavvas, « L'ajustement structurel et l'emploi agricole », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 182, juin-juillet 1993.

# Les TI, la normalisation et les utilisateurs

*Georges Ferné*



**Peut-on rendre la normalisation dans les technologies de l'information plus efficace, éviter les impasses technologiques et faciliter la diffusion des technologies nouvelles en renforçant la participation des utilisateurs à l'élaboration des normes ? L'idée est séduisante. Est-elle réaliste ?**

**L**es enjeux de la normalisation en matière de technologies de l'information (TI) – soit la mise en cohérence des systèmes informatiques – sont énormes. Un socle commun de solutions cohérentes, bien articulées les unes avec les autres et permettant de communiquer aisément d'ordinateur à ordinateur est essentiel pour l'avenir de l'infrastructure industrielle et commer-

ciale de la planète. Il s'agit de libérer les utilisateurs de TI de toute dépendance exclusive envers un seul fabricant et de leur permettre d'employer indifféremment des systèmes hétérogènes, faisant appel à des fournisseurs de matériels et de logiciels différents – IBM, DEC, Apple... – mais compatibles. Faute de quoi le système mondial de traitement et de transfert de données, et d'accès à celles-ci restera fragmenté et ne permettra pas le développement de nouvelles industries et de nouveaux services.

Du même coup, la normalisation mobilise un grand nombre d'acteurs et des ressources considérables. Par exemple, on évalue le coût total du développement du système de Normes d'interconnexion des systèmes ouverts (OSI) depuis une quinzaine d'années à plus de 4 milliards de dollars. Le budget de démarrage en 1984 d'une des organisations concernées (X-Open, un consortium de grandes entreprises) s'élevait à quelque 90 millions.

## Les protagonistes

La normalisation des technologies de l'information (TI) implique, et parfois confronte, deux groupes d'intérêt.

D'un côté, les fabricants et vendeurs d'équipements informatiques (matériels et logiciels) et les prestataires de services qui s'intéressent à la conception des produits, leur fabrication et leur commercialisation. Les stratégies traditionnelles en la matière sont monopolistiques et tendent à segmenter le marché en clientèles captives de tel ou tel système (MS-DOS, Apple, etc.).

De l'autre côté, les utilisateurs. La normalisation ne les intéresse que dans la mesure où elle précise la nature et les caractéristiques exactes des produits disponibles, promet d'apporter des applications ou des fonctions nouvelles, permet de diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Même s'il n'en est pas nécessairement conscient, l'utilisateur détient d'énormes pouvoirs. Ses choix peuvent être déterminants pour décider de la vie et de

1. **Les utilisateurs et la normalisation des technologies de l'information**, (série PIIC) Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994. Cet article s'appuie tout particulièrement sur l'étude de Dominique Foray, professeur d'économie à l'Ecole centrale de Paris, sur «La dimension économique des normes TI – utilisateurs et normes TI» (manuscrit non publié).

Georges Ferné est spécialiste de l'économie des normes informatiques à la division des politiques de la science, de la technologie et des communications à la direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE.

## UNIVERSALITÉ CONTRE SPÉCIFICITÉ

Dans le même temps qu'il est, et pour de bonnes raisons, favorable à la normalisation, chaque groupe d'utilisateurs, voire chaque utilisateur, souhaite bénéficier de systèmes techniques ajustés au plus près à ses propres besoins : la recherche de l'universalité s'oppose ainsi à celle de la spécificité. Cette préoccupation est essentielle, car elle illustre bien l'opposition fréquente entre l'intérêt de l'utilisateur et celui du vendeur. Ce dernier préfère évidemment les utilisateurs « captifs » – qui n'ont d'autre choix que les équipements et logiciels qu'il leur fournit – qui lui assurent sa part du marché, voire la prééminence sur le marché. En revanche, l'utilisateur a tout à gagner à un environnement ouvert, où il peut s'orienter vers tel ou tel vendeur pour chaque élément de son système informatique – et donc bénéficier à plein des avantages de la concurrence, ce qui implique que chaque produit relève d'un système de normes compatibles.

La normalisation, on le voit, est porteuse d'une multitude de conflits où s'affrontent les ambitions d'un grand nombre d'acteurs qui veulent soit imposer l'usage des normes qu'ils contrôlent, soit ébranler un monopole pour prendre sa place, soit s'émanciper de ces tutelles et obtenir des normes « sur mesure » mais compatibles avec le plus grand nombre possible d'autres normes. Ces conflits et ces contradictions éclatent tôt ou tard. C'est ainsi qu'une controverse lourde d'enjeux s'est engagée à l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI) à propos des droits de propriété intellectuelle. Une norme peut en effet inclure des éléments technologiques dont une

entreprise est propriétaire. Faut-il laisser à celle-ci le libre choix des redevances à exiger pour l'usage d'une norme telle que celle du téléphone mobile GSM qui a (au moins) une vocation continentale européenne, ou faut-il limiter ce droit ?

D'autres obstacles peuvent résulter des initiatives d'utilisateurs, dans différents secteurs, qui développent leurs propres solutions alors que les filières officielles progressent encore laborieusement pour élaborer des normes plus générales. Une fois acquises, la diffusion de celles-ci se voit contrariée par l'existence, sur le terrain, de nombre de variantes incompatibles. On le voit aujourd'hui dans le domaine de l'échange de données informatisées (EDI) où la norme générale – EDIFACT – s'est vue confrontée à l'existence de normes « sur mesure » dans les transports routiers, aériens, différentes branches de l'industrie et du commerce, etc.

Enfin, des utilisateurs peuvent être victimes de leurs choix ou des erreurs des fabricants. Lorsque Wang a raté le virage de la bureautique, nombre d'utilisateurs se sont trouvés véritablement sans autre recours que de se reconvertir à grands frais vers des systèmes radicalement nouveaux.

Le prix à payer peut être très lourd, pour les uns comme pour les autres, quand un effort de normalisation long et coûteux bute en fin de course sur de tels obstacles. D'où l'idée de chercher à dégager, grâce à une participation des utilisateurs, dès les premiers stades de la normalisation, des solutions consensuelles qui faciliteront la diffusion des nouveaux produits.

tataires de services, au point d'imposer parfois leurs propres normes : General Motors, Boeing, British Airways, Électricité de France, Reuters, etc.

- les administrations publiques dont le poids, en tant qu'utilisateurs de technologies de l'information, peut être déterminant ; exemple : certains choix du ministère de la défense aux États-Unis
- les associations de branches industrielles ou de services, par exemple celle des distributeurs de l'agro-alimentaire aux États-Unis qui, dans le domaine de la distribution, ont été à l'origine des codes-barres
- les simples individus, qui utilisent un micro-ordinateur et qui ne peuvent peser sur la normalisation que par le biais de leurs décisions d'achat.

Malgré leurs différences, les utilisateurs ont, peu ou prou, un tronc commun d'espérances relatives à la normalisation. Pour eux, celle-ci doit d'abord, permettre d'éviter les impasses technologiques, autrement dit les choix qui les emprisonnent dans une technique sans lendemain, comme en ont fait l'expérience ceux qui ont acquis des ordinateurs auxquels ne se sont pas intéressés les concepteurs de logiciels (l'échec du PS/2 de IBM lancé à la fin de la dernière décennie montre que les plus grands ne sont pas à l'abri de ce genre de mésaventure) ou choisi des magnétoscopes aux normes Betamax plutôt que VHS ; ensuite, favoriser l'universalité en permettant une communication facile entre équipements et logiciels de toutes natures, provenant de sources différentes.

## L'espace de la normalisation

Entre les deux – le producteur-vendeur et l'utilisateur – l'espace de la normalisation, le marché sur lequel les normes s'affrontent pour déterminer laquelle l'emportera, et un appareil institutionnel qui, dans le domaine des TI, s'est beaucoup ramifié depuis quelques années. La rapidité du progrès technique et l'intégration croissante des TI et des communications ont entraîné une prolifération d'institutions et d'organes officiels aux plans national, régional et international. Par exemple, en Europe

la mort d'une norme<sup>2</sup> : en matière de technologies de l'information, les normes sont le plus souvent des normes de réseaux, et la capacité d'attraction des réseaux tient à leur taille. Plus grand sera le nombre d'utilisateurs qui se rallient à une norme (par exemple VHS contre Betamax), plus cette norme deviendra attractive pour d'autres utilisateurs potentiels (dans le cas de VHS, parce qu'un plus grand nombre de films sera disponible, l'échange et la location des cassettes seront plus faciles, etc.).

De fait, le système souffre d'un mauvais ajustement de ses produits (les normes) aux demandes des clients (les fonctions). Et en toute logique, le sentiment se fait jour que, si producteurs et utilisateurs se concertaient mieux à propos de la normalisation, beaucoup

de ces problèmes pourraient être résolus ou tout au moins allégés.

Pourtant, une telle concertation est d'autant plus difficile que les utilisateurs de technologies de l'information constituent une masse extrêmement hétérogène composée de groupes distincts et souvent fluctuants. Ils peuvent être classés en quatre catégories :

- les grands groupes d'utilisateurs (souvent multinationaux)<sup>3</sup> qui représentent chacun de telles parts de marché qu'ils peuvent négocier d'égal à égal avec les fournisseurs d'équipements ou les pres-

2. La dimension économique des normes en matière de technologies de l'information, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991.

3. On mettra à part, sans en discuter ici, le cas des vendeurs d'équipements ou de services informatiques qui sont eux-mêmes utilisateurs, pour ne traiter que des acheteurs de ce type de produits.

(des équivalents existent dans les autres régions), l'Atelier européen pour les systèmes ouverts (EWOS) ou OSITOP (Groupe d'utilisateurs des systèmes ouverts) du côté des utilisateurs ou, du côté des fabricants, l'Association européenne de constructeurs de calculateurs électroniques (EMMA) et le Groupe de promotion et d'application des normes (SPA)<sup>4</sup>. Divers regroupements d'entreprises ont ainsi vu le jour, pour défendre des intérêts particuliers ou avancer plus vite que les filières officielles : l'Organisation mondiale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (IEC), l'Union internationale des télécommunications (UIT) au plan mondial ; en Europe, le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) ou l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI).

La multiplicité des rôles que les pouvoirs publics peuvent jouer dans le processus de normalisation rend la situation encore plus complexe. En formulant les « profils » des technologies qu'il veut acquérir, et donc en pesant directement sur les choix des fabricants de matériels, le secteur public exerce parfois une forte influence sur l'adoption des normes dans des domaines de pointe comme la défense. Les « Manuels européens pour l'acquisition des systèmes ouverts », ou EPHOS, (qui ont leurs équivalents dans d'autres régions) en sont un exemple.

Les administrations publiques sont d'autre part devenues de gros utilisateurs de TI dans tous les domaines et participent en tant que tels aux travaux des différentes instances, sans nécessairement

coordonner leurs positions. Dans beaucoup de pays, les gouvernements soutiennent financièrement le système de normalisation qui repose ainsi en général tant sur des subventions publiques que sur des apports volontaires de l'industrie. La part légitime de ces deux modes de financement fait l'objet de maintes controverses dans la plupart des pays.

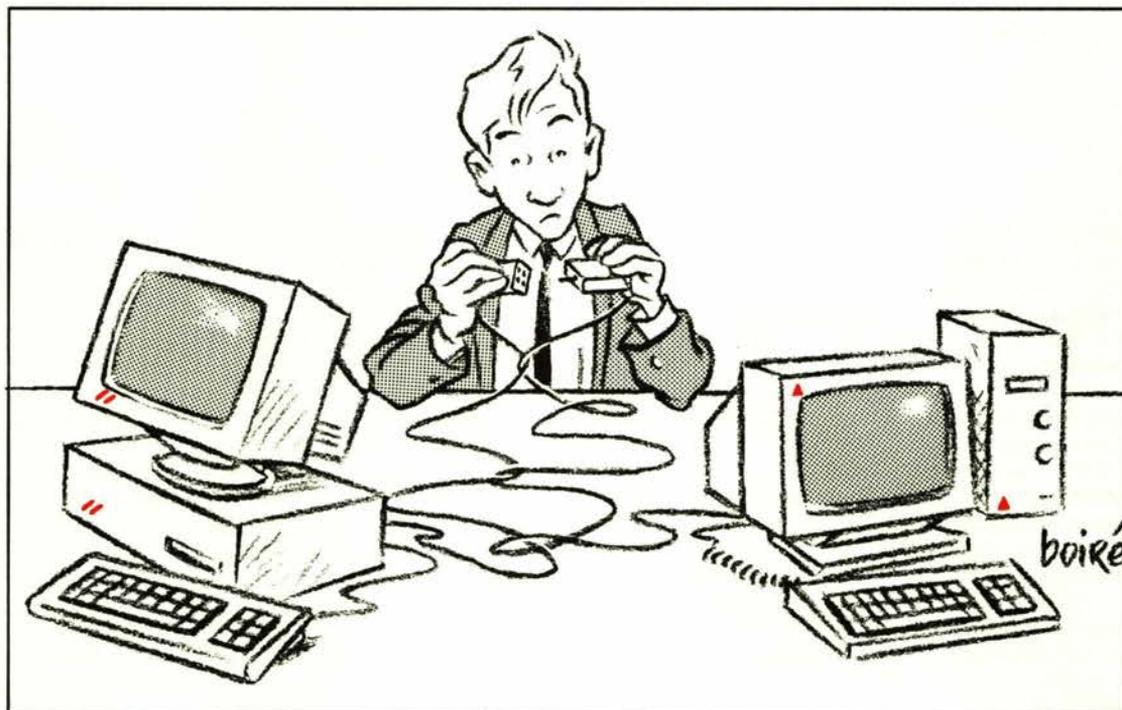
Les pouvoirs publics ont aussi pu être tentés d'intervenir dans le processus de normalisation des TI en favorisant telle ou telle norme soit pour des raisons d'intérêt général (par exemple, l'ouverture des systèmes), soit pour épauler un « champion » national. De telles initiatives n'ont pas toujours eu les résultats attendus. Par ailleurs, le « perfectionnisme » des filières officielles s'oppose à l'évolution désordonnée et spontanée sur le terrain en fonction des demandes des intéressés. L'élaboration officielle de normes de messagerie X400 est confrontée dans la pratique au déploiement mondial incontrôlé, mais extraordinairement rapide, du réseau Internet qui se diversifie « à la demande ».

Les combinaisons *ad hoc* qui vont et qui viennent avec les fluctuations de tous

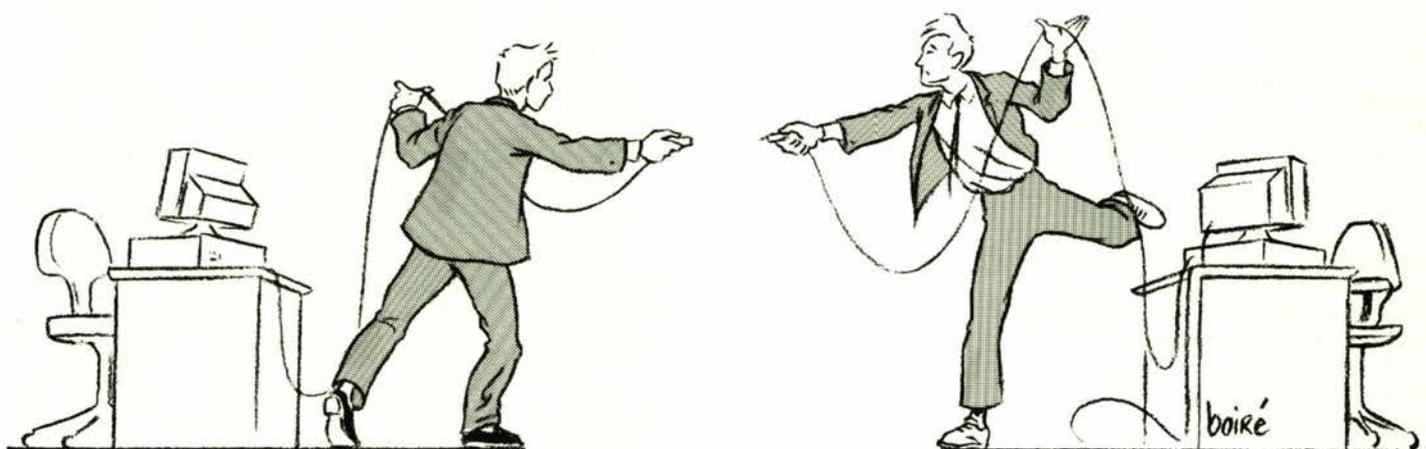
ces intérêts publics et privés accroissent la difficulté de suivre le cheminement des travaux de normalisation dans le domaine des technologies de l'information, d'éviter les chevauchements et les doublons entre les efforts entrepris dans différentes instances et d'aménager un minimum de coordination. Au point que chacun se plaint.

Les producteurs, en raison des coûts considérables et du rendement incertain de leur participation à ces différentes instances : pour une grande multinationale, plusieurs centaines d'experts peuvent être concernés. Il faut assurer le secrétariat et/ou la présidence de nombreux groupes de travail, payer des droits de participation à tel ou tel consortium attelé à la production d'une famille de normes comme celle de UNIX qui comporte au moins sept variantes divergentes.

Les utilisateurs, parce qu'ils ressentent avec acuité les lenteurs et insuffisances d'institutions qui ne répondent pas assez à leurs attentes en termes de compatibilité entre équipements et parce que leur participation plus directe aux discussions se heurte à l'opacité



4. Georges Ferné, « La normalisation de l'informatique et ses enjeux économiques », l'Observateur de l'OCDE, n° 164, juin-juillet 1990.



des groupements de banques et de compagnies aériennes.

De grandes entreprises se regroupent d'ailleurs de plus en plus souvent en associations ou groupes de travail officieux – EWOS, SPAG, OSITOP ou X-OPEN. Objectif : élaborer vite des normes «officieuses» consensuelles, que les intéressés pourront éventuellement mettre en œuvre sans attendre l'aval des institutions officielles aux procédures lourdes, longues, lentes.

La rapidité de l'évolution des TI favorise ce type d'approche, notamment pour encourager l'élaboration de normes d'application des systèmes ouverts destinées à faciliter les échanges entre configurations différentes. On a vu plus haut le coût de ces efforts, qui ont visé à élaborer un système de normes concernant les interfaces entre systèmes informatiques et qui s'appliquent donc aux matériels comme aux systèmes d'exploitation, aux protocoles de communication comme aux modes d'accès aux données. Le cadre ainsi défini devait servir de référence pour la définition d'applications plus limitées, en fonction des besoins concrets ressentis sur le terrain.

Le problème tient au fait qu'en période de progrès technologique rapide, un tel cadre général ne peut être qu'approximatif et laisse donc des marges de liberté telles que les applications qui s'y réfèrent ne sont pas nécessairement compatibles entre elles ! C'est ainsi que fonctionnent un peu partout dans le

monde de nombreux groupements qui cherchent à élever le niveau de compatibilité entre machines travaillant sous UNIX, ou à développer les bases de systèmes de transactions assistées par ordinateur, comme l'échange de données informatisées (EDI). Mais, on l'a vu, les résultats de ces travaux finissent souvent par engendrer de nouvelles barrières à la communication entre familles de normes pourtant supposées proches les unes des autres.

Dans l'espoir de surmonter ces obstacles, les organisations et groupements spécialisés prolifèrent de plus belle sans jamais disparaître, rendant du même coup le système global de normalisation toujours plus complexe, opaque, mal coordonné. Au point qu'on

institutionnelle et à l'ampleur des ressources nécessaires.

### Participer comment ?

Certains utilisateurs sont, bien entendu, très organisés et participent déjà, parfois de façon déterminante, au processus de normalisation dans les TI. Il s'agit le plus souvent d'acteurs si importants qu'ils peuvent élaborer leurs propres normes et imposer leurs demandes aux producteurs pour assurer le développement de systèmes qui, tout en étant spécifiques, répondent à des besoins de portée globale. C'est le cas des échanges de données relatives aux transactions financières ou aux réservations de places d'avion élaborées par

a pu qualifier l'appareil qui en résulte de «jungle» institutionnelle.

Les petits utilisateurs pourraient certes – comme les grands – constituer des coalitions qui se répartiraient les charges de la participation aux nombreuses réunions des multiples organisations nationales et internationales concernées – par exemple, pour l'élaboration de normes EDI dans des secteurs tels que les transports ou l'immobilier qui tendent à se donner de nouvelles structures en réseau. Mais beaucoup d'utilisateurs choisiraient de ne pas adhérer, sachant que les avantages d'une normalisation éventuelle seront gratuitement disponibles pour tous.

Quant aux institutions officielles – par exemple, en Europe, le CEN-CENELEC (Comité européen de normalisation – Comité européen de normalisation électrotechnique) pour les technologies de l'information, ou ETSI pour les télécommunications, ou, au plan mondial, l'ISO, l'IEC et l'UIT, elles affichent certes leur bonne volonté et sont prêtes à accueillir des représentants d'utilisateurs plus modestes. Mais ceux-ci, à supposer qu'ils soient motivés, se doutent bien que les véritables choix sont faits ailleurs et se heurtent, ici encore, au problème des coûts.

La difficulté de la participation varie par ailleurs en fonction des types de normes en cause :

- normes nationales ou internationales : une entreprise petite ou moyenne pourra consentir des sacrifices pour prendre part aux travaux d'un groupe technique national s'attaquant à une norme porteuse d'enjeux spécifiques, mais hésitera à s'impliquer dans un effort régional ou mondial
- normes de produits ou de fonctions (par exemple celles qui régissent le téletex, le vidéotex, la radiotéléphonie mobile, les modems, etc.) ; ici également, plus les enjeux sont circonscrits à un produit précis, plus la participation directe de certains utilisateurs bien identifiables peut être envisagée
- normes *ex post*, *ex ante* ou prospectives : il est parfois plus facile de recueillir un consensus pour l'élaboration d'une norme pour un produit en cours de développement plutôt que pour un produit déjà commercialisé – et c'est la voie

qu'empruntent de plus en plus souvent les organes de normalisation (la norme GSM correspondant à une nouvelle génération de téléphones mobiles a été élaborée de cette façon). Mais un produit qui n'existe pas encore n'a pas d'utilisateurs clairement identifiés.

## L'impact de la globalisation

Le processus de globalisation économique en cours favorise une meilleure perception de ces enjeux par tous les utilisateurs, grands ou petits : les petites entreprises elles-mêmes sont désormais concernées par les marchés mondiaux. Si les mécanismes actuels de la normalisation engendrent des fragmentations multiples et difficiles à surmonter, comme dans le cas des normes EDI, la logique de la globalisation veut qu'on les surmonte.

Or ce ne sont pas les producteurs de technologies de l'information – eux souhaitent tenir leurs parts de marché sous la protection des technologies qu'ils détiennent – qui vont instaurer spontanément un niveau élevé de cohérence et de compatibilité avec pour conséquence une concurrence de plus en plus nourrie. Seule la pression des utilisateurs peut les y inciter.

En 1991, un premier frémissement s'est fait sentir : un groupe de grandes firmes utilisatrices de TI (dont le noyau initial était constitué par American Airlines, Boeing, DuPont de Nemours, General Motors, Kodak, McDonnell Douglas et Merck) a élaboré un «menu» de demandes – constituant un véritable cadre pour les efforts de normalisation à venir – à l'intention de l'industrie des TI.

Plus récemment, un groupe d'experts industriels sur la normalisation des TI a été constitué par le Comité des politiques de l'information, de l'informatique et des communications de l'OCDE pour préparer un rapport sur les mécanismes, les procédures et les produits de la normalisation. Bien que de très grandes firmes multinationales soient plus visiblement actives à ce stade, le mouvement ne peut sans doute que gagner de proche en proche, notamment par le jeu des relations entre ces firmes et leurs fournisseurs.

Les pouvoirs publics, pour leur part, songent aussi à remédier aux carences actuelles, pour définir et mettre en œuvre des actions qui stimuleraient et faciliteraient la participation d'un éventail élargi d'utilisateurs. Ces interventions gouvernementales dans la normalisation pourraient se situer à différents niveaux, allant de la sensibilisation d'un plus large éventail d'utilisateurs aux enjeux de compétitivité, jusqu'à une participation plus active d'instances gouvernementales dans des domaines où des intérêts collectifs sont en cause, en passant par des efforts pour améliorer les conditions d'accès égal aux informations stratégiques, la transparence des procédures et l'économie générale des mécanismes institutionnels.

■ ■

Il ne fait guère de doute que les nouvelles technologies – aujourd'hui technologies de l'information, demain matériaux et biotechnologies – appellent de nouvelles approches pour modérer les coûts et les gaspillages du progrès technique. Avec les perspectives qui leur sont propres, les utilisateurs peuvent apporter à la normalisation une dimension nouvelle, plus proche des soucis de compétitivité et d'efficacité de la plus grande part du tissu industriel. ■



### Bibliographie OCDE

- **La dimension économique des normes en technologies de l'information. Le rôle des utilisateurs**, (série ICCP), à paraître 1994
- **La dimension économique des normes en matière de technologies de l'information**, 1991
- Georges Ferné, «La normalisation de l'informatique et ses enjeux économiques», **L'Observateur de l'OCDE**, n° 164, juin-juillet 1990.

# La Chine présente

Roger Meilhou/Sygm




---

**Kiichiro Fukasaku**


---

**Le gouvernement chinois applique de plus en plus – lentement mais sûrement – des principes du marché à son économie. Quelle est la forme de ce changement et comment se traduit-il dans les relations de la Chine avec ses partenaires commerciaux <sup>1</sup> ?**

**E**n décembre 1978, la troisième session plénière du 11<sup>ème</sup> congrès du comité central du parti communiste chinois décide la réforme qui va lancer la Chine sur le chemin vers une économie de marché. Cette réforme vise deux objectifs essentiels : décentraliser le système de planification en recourant davantage aux forces du marché, ouvrir l'économie chinoise en l'intégrant plus étroitement au marché mondial.

Le processus commence sans plan d'ensemble et sans calendrier. Le gouvernement adopte une démarche graduelle et pragmatique – une stratégie décrite comme une «traversée de la rivière à gué en cherchant les pierres à tâtons». L'idée des réformateurs chinois est d'expérimenter, sur une échelle limitée, des réformes et des réglementations orientées par le marché (bourses de valeurs, marchés des changes, loi sur la faillite...); si ces expériences se révèlent fructueuses, le gouvernement avalisera les changements.

Ce gradualisme permet de trouver des réponses pragmatiques à des questions politiquement sensibles – telles que l'introduction d'un marché de location des terres. Exemple de cette démarche: la création de zones économiques spéciales, où les autorités locales et les entreprises ont le droit d'expérimenter diverses pratiques capitalistes qui ne peuvent pas être immédiatement appliquées dans d'autres parties du pays. (Dans ce sens ces zones sont différentes

des zones franches d'exportation pour l'industrie dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est.)

Un autre sujet est largement débattu au début de la réforme : comment traiter l'investissement direct étranger (IDE). L'approche est significative. Elle consiste à mettre d'emblée en vigueur des lois importantes «d'habilitation» qui permettent au gouvernement d'introduire ultérieurement des mesures plus détaillées, lorsque seront réunies les conditions politiques et économiques nécessaires. Fort contraste avec la politique traditionnelle qui consiste à s'en remettre uniquement à la planification centrale. De fait, les sociétés financées par des capitaux étrangers se heurtent à une suspicion profonde depuis la révolution culturelle (1966–76). Bref, la Chine doit construire de toutes pièces un cadre juridique et institutionnel pour l'IDE. La première mesure adoptée, lorsque le vent commence à tourner en faveur de l'investissement étranger, est en 1979, une loi sur les co-entreprises. Elle marque une étape importante et est suivie de nombreuses autres lois et règlements touchant aussi bien les entreprises chinoises que les entreprises étrangères et traitant de l'impôt sur les revenus, du rapatriement des bénéfices, de la gestion du personnel, de l'utilisation des terres et des droits de propriété<sup>2</sup>.

Une caractéristique essentielle des réformes : la libéralisation des liens hautement centralisés entre la Chine et

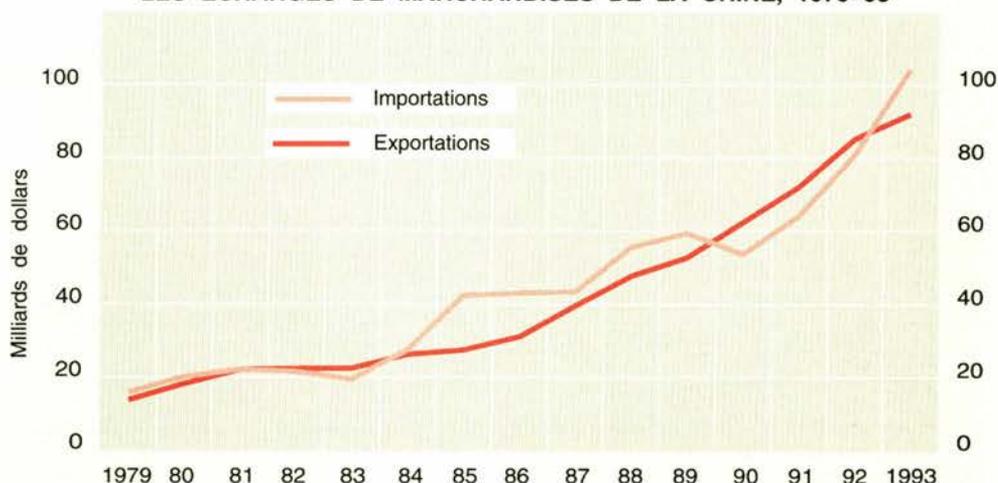
l'économie mondiale. Bien que l'économie chinoise n'ait jamais été complètement fermée, même avant les réformes de 1978, le commerce extérieur est commandé de façon rigide par le gouvernement central, sur la base d'une série de plans nationaux ; il est assuré par une douzaine de sociétés appartenant à l'État et spécialisées dans le commerce avec l'étranger. En fait, le commerce extérieur est considéré comme un simple facteur d'équilibre permettant de combler les écarts entre l'offre et la demande intérieure dans le cadre des plans nationaux. La réforme de la politique de change va beaucoup plus loin que celle de la politique commerciale, cette dernière étant contrôlée principalement au moyen de licences d'exportation et d'importation ; par ailleurs, la libéralisation des importations est beaucoup plus lente que la décentralisation de l'exportation. Néanmoins, et en dépit de l'ampleur du marché intérieur, l'ouverture de l'économie chinoise va se traduire par une expansion des échanges, passée de 5 % du PIB en 1978 à près de 20 % en 1991.

1. K. Fukasaku et D. Wall, *La longue marche de la Chine vers une économie ouverte*, Les éditions de l'OCDE/Centre de développement, Paris, à paraître 1994.

2. D. Wall et K. Fukasaku, «China's Open Economy Reforms 1978–1992» in Chung Lee et Helmut Reisen (directeur de la publ.), *De la réforme à la croissance – La Chine et d'autres pays en transition en Asie et en Europe centrale et orientale*, Les éditions de l'OCDE/Centre de développement, Paris, 1994.

Kiichiro Fukasaku est économiste au Centre de développement de l'OCDE.

## LES ÉCHANGES DE MARCHANDISES DE LA CHINE, 1979-93



Sources : *Annuaire des statistiques de la Chine* ; *Economic Daily*

Au départ, la réforme vise au développement intérieur. Elle met l'accent sur les industries de substitution des importations, telles que la sidérurgie, la mécanique et le matériel de transport, ainsi que sur le secteur agricole qui emploie environ 70 % de la population active chinoise à la fin des années 70. Le taux de change du yuan est fortement surévalué, et malgré la levée de l'interdiction de l'IDE en 1979, les autorités chinoises demeurent prudentes. En conséquence, les régimes commerciaux et d'investissement sont fortement orientés vers l'économie interne, au moins initialement. C'est seulement vers le milieu des années 80 que des stratégies de développement favorisent nettement la production destinée à l'exportation. Ce changement correspond à l'adoption *de facto* par la Chine d'une «stratégie de développement côtier». Celle-ci ouvre 14 villes des régions côtières, mais encourage aussi activement l'IDE par diverses incitations fiscales et amorce une importante dévaluation de la monnaie chinoise en termes réels. Cette orientation vers l'extérieur va se maintenir, malgré le recul temporaire, aussi bien politique qu'économique, après Tiananmen le 4 juin 1989.

## Échanges et investissement

Les 15 années qui suivent 1979 sont marquées par une croissance spectaculaire des exportations chinoises de marchandises (graphique), principalement de produits manufacturés. Cette performance remarquable est rendue possible par l'augmentation graduelle du nombre d'entreprises locales engagées dans des opérations commerciales avec l'étranger, indépendamment du plan établi par le gouvernement central en la matière. Au milieu des années 80, la décentralisation des provinces et des municipalités se poursuit, accélérant encore le rythme de croissance des exportations.

Le volume des importations chinoises de marchandises connaît cependant d'amples fluctuations pendant cette période, reflétant essentiellement les

politiques macro-économiques en accordéon du gouvernement. Une vive hausse des importations de marchandises en 1979-80, 1984-85 et 1987-88, tirées par une forte demande intérieure, exacerbe les problèmes de balance des paiements. Elle conduit immédiatement les autorités chinoises à prendre des mesures pour réduire les importations en 1981, 1986 et 1989, resserrant le crédit et les contrôles administratifs des importations. Ces alternances de relances et de coups de frein montrent à quel redoutable défi sont confrontées les économies pour leur ajustement macro-économique, lorsque le pays manque encore d'un outil efficace: le dosage approprié de dispositions budgétaires et monétaires.

A mesure que les réformes progressent et que les mécanismes du marché commencent à jouer un rôle plus grand dans l'allocation des ressources, la structure des échanges chinois se modifie, tendant à refléter son avantage comparatif. Les changements les plus spectaculaires sont peut-être ceux que l'on observe dans la composition par produits des exportations chinoises : la part des produits manufacturés dans des exportations totales de marchandises passe d'environ la moitié en 1980 à plus des trois quarts en 1991. Cette structure ressemble à celle que connaissent les Economies dynamiques d'Asie (EDA), avec une spécialisation accrue dans les exportations de produits à forte intensité de main-d'œuvre. En 1991, des produits comme les textiles, les vêtements, les chaussures, les montres et d'autres produits électriques simples, représentent au moins un tiers du total

des exportations de marchandises de la Chine. Dans le même temps, la production intérieure se substitue peu à peu à des importations, s'agissant tant des biens intermédiaires (sidérurgie, par exemple) que des biens d'investissement (machines et matériel de transport).

L'IDE en Chine a largement contribué à la vigueur de l'industrialisation (tableau, p. 34). Entre 1979 et 1982, l'afflux d'IDE est encore très faible. Mais depuis 1983, la Chine a réussi à en attirer un montant de plus en plus important. Les entrées effectives de capitaux étrangers ont représenté en moyenne plus de 3 milliards de dollars par an entre 1988 et 1990, avant de connaître un brusque gonflement en 1991-93. L'an dernier, l'afflux d'IDE a atteint le niveau record de 25 milliards de dollars, ce qui porte les entrées cumulées d'investissements étrangers en Chine depuis 1979, directement ou *via* Hong-Kong, à 60 milliards de dollars. Toutefois, le rapport entre l'IDE effectif et l'IDE conclu (ou projeté) a sensiblement diminué ces trois dernières années, revenant à moins de 20 % – un taux presque aussi bas que dans les années 1979-82. Une baisse à ce point marquée peut indiquer une détérioration du climat de l'investissement en Chine, et un excès d'optimisme des investisseurs occidentaux qui n'avaient pas conscience des difficultés permanentes rencontrées par les entreprises investissant en Chine. Elle peut aussi indiquer un délai plus long à mesure que le capital nécessaire par projet devient plus important.

L'afflux d'IDE – qui malgré tout reste massif – témoigne du nouveau rôle de

**IMPORTATIONS DES PAYS DE L'OCDE DE CHINE  
ET D'AUTRES ÉCONOMIES D'ASIE, 1979-91**

	1979		1985		1989		1990		1991	
	millions \$	%								
<b>Chine</b>	6 160	0,5	14 673	1,1	36 394	1,6	44 653	1,7	56 746	2,2
<b>ASEAN</b>	31 241	2,7	35 908	2,6	54 599	2,4	61 964	2,4	69 952	2,7
Indonésie	14 723	1,3	16 916	1,2	18 405	0,8	20 816	0,8	21 867	0,8
Malaisie	8 497	0,7	9 608	0,7	15 504	0,7	17 237	0,7	20 211	0,8
Philippines	4 542	0,4	4 770	0,3	7 272	0,3	7 777	0,3	8 352	0,3
Thaïlande	3 478	0,3	4 615	0,3	13 418	0,6	16 134	0,6	19 522	0,8
<b>NPI<sup>1</sup></b>	38 824	3,4	70 706	5,2	140 320	6,3	141 339	5,5	146 714	5,7
Corée du Sud	11 037	1,0	19 640	1,4	46 177	2,1	44 286	1,7	44 760	1,7
Hong-Kong	10 600	0,9	15 752	1,1	24 599	1,1	25 114	1,0	25 555	1,0
Singapour	5 208	0,5	8 880	0,6	19 193	0,9	22 523	0,9	23 213	0,9
Taiwan	11 979	1,0	26 435	1,9	50 350	2,3	49 415	1,9	53 186	2,1
<b>Asie du Sud</b>	6 128	0,5	7 933	0,6	13 818	0,6	15 807	0,6	16 364	0,6
Inde	5 123	0,4	6 407	0,5	10 981	0,5	12 299	0,5	12 578	0,5
Pakistan	1 006	0,1	1 527	0,1	2 838	0,1	3 507	0,1	3 786	0,1
<b>Total non-OCDE</b>	371 840	32,3	402 487	29,3	565 557	25,3	639 117	24,9	653 360	25,2
<b>Total mondial</b>	1 150 404	100,0	1 372 265	100,0	2 231 536	100,0	2 568 007	100,0	2 589 189	100,0

1. Nouveaux pays industriels.  
Source : OCDE

la Chine dans l'économie mondiale et des relations de celle-ci avec les économies de la région Asie-Pacifique. D'un point de vue global, l'entrée de la Chine sur le marché mondial implique la présence d'un fournisseur important de produits à fort contenu de main-d'œuvre, qui fait directement concurrence à plusieurs économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Cette évolution a aussi renforcé la pression en faveur de l'ajustement dans les pays de l'OCDE. Les entreprises à capitaux étrangers en sont venues à jouer un rôle-clé dans la promotion du commerce extérieur de la Chine : en 1992, un quart du total des échanges de la Chine (exportations et importations) leur était imputable.

D'un point de vue régional, la stratégie de développement côtier de la Chine a suscité l'émergence d'une «économie chinoise élargie» comprenant la Chine, Hong-Kong et Taiwan<sup>3</sup>, malgré les dif-

ficultés politiques persistantes de la région. Hong-Kong sert de centre commercial, financier et d'information de la région, et c'est par son intermédiaire que les provinces méridionales de la Chine se sont intégrées de plus en plus aux économies en expansion rapide de l'Est asiatique. Taiwan apparaît aussi comme une source importante d'investissements étrangers, reliant le continent chinois au monde extérieur. Le développement rapide des provinces côtières, telles que Guangdong et Fujian, a été possible grâce à l'établissement de réseaux commerciaux formels et informels avec des entrepreneurs étrangers et chinois de Hong-Kong, ainsi qu'avec ceux de Taiwan et d'Asie du Sud-Est, comme Singapour. Selon une prévision récente<sup>4</sup>, cette économie chinoise «élargie» pourrait devenir la plus vaste zone économique du monde d'ici à l'an 2002, si l'on exprime son PIB combiné en termes de parités de pouvoir d'achat<sup>5</sup>.

Résultat de l'augmentation rapide des exportations, la Chine est devenue en 1991 un des plus grands exportateurs non-OCDE vers les pays de l'OCDE, car les faibles prix des matières premières durant la décennie précédente avaient contracté la part de marché d'autres ex-

portateurs extérieurs à la zone OCDE. La Chine doit cet essor au fait qu'elle a rapidement cessé d'exporter des produits primaires pour vendre des produits manufacturés. En 1979, les importations des pays de l'OCDE en provenance de Chine étaient à près de 60% des produits primaires. En 1991, plus de 80 % de ces importations sont des produits manufacturés.

Si l'on considère les trois principaux marchés de la zone OCDE, les exportations chinoises sont les plus importantes vers le Japon et les plus faibles vers l'Europe. Bien que la Chine, partie de très bas, ait rapidement gagné des parts de marché dans les pays européens de l'OCDE, celles-ci représentaient encore moins de 1,5 % du total des importations de l'Europe en 1991, contre 3,5 % pour l'Amérique du Nord et 6,1 % pour le Japon. Pour les biens manufacturés, la part des importations s'élevait à 1,3 % en Europe, 4,1 % en Amérique du Nord et 7,1 % au Japon. Les exportations de biens manufacturés chinois vers la zone OCDE se concentrent sur un éventail très étroit de produits : textile et habillement, chaussures, articles de voyage, divers articles manufacturés, quelques produits électriques et chimiques. Alors qu'en 1981 aucun groupe de produits définis selon la classification à deux chiffres de la CTCI<sup>6</sup> n'atteignait une part de 5 % des importations de l'OCDE, dix ans plus tard la situation a radicalement changé : les articles de voyage (CTCI 83) représentaient 29 %, les chaussures

3. R.S. Jones, R.E. King et M. Klein, «L'intégration économique entre Hong Kong, Taiwan et les provinces côtières de la Chine», *Revue économique de l'OCDE*, n° 20. Les éditions de l'OCDE, Paris, printemps 1993.

4. P. Armington et U. Dadush, «The Fourth Growth Pole», *International Economic Insights*, mai-juin 1993.

5. Mesurer le PIB (ou le PIB par tête) de la Chine en dollars des États-Unis ou en parités de pouvoir d'achat est difficile lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison internationale du développement économique et de l'ouverture aux échanges. Les raisons en sont les importantes dévaluations successives du yuan contre dollar et le problème de l'évaluation de secteurs non marchands.

6. La Classification type pour le commerce international a été élaborée par le bureau statistique de l'ONU au début des années 60. C'est la méthode couramment utilisée pour décrire des «groupes de produits» dans des statistiques commerciales nationales et internationales.



F. Berengo Gardin/Contrasto/R.E.A.

Bellavia R. E. A.



(85) 13 %, les vêtements (84) 12 % et les articles manufacturés divers (89) – principalement des jouets – 8 %.

## Problèmes non résolus

La Chine a réussi à mettre l'offre en mesure de réagir vigoureusement aux sollicitations du marché qu'avaient créées les réformes visant à ouvrir l'économie – ces réactions fussent-elles partielles et incomplètes. Au cours des 15 dernières années, le pays a mis en place des marchés de marchandises où les prix sont désormais déterminés par l'offre et la demande et non plus par les responsables de la planification centrale. Mais, contrairement à ce qui se passe dans les systèmes occidentaux capitalistes, le libre accès à ces marchés et la possibilité d'en sortir librement ne sont pas nécessairement garantis. En outre, il reste à définir des règles claires empêchant les abus de pouvoir sur le marché. Ainsi, les marchés qui existent effectivement en Chine créent des rentes dont bénéficient les privilégiés qui y ont accès ; et ceux qui ont de bonnes relations («guanxi») peuvent s'assurer que ces rentes leur reviennent ; la corruption en est une conséquence inéluctable.

De nombreuses réformes seront nécessaires pour soutenir le processus d'ouverture dans les années à venir et

pour supprimer bon nombre de distorsions qui affectent le commerce extérieur et le régime d'investissement de la Chine :

- extension à toutes les entreprises des droits de négocier directement
- convertibilité du yuan, ne serait-ce que pour les opérations courantes
- poursuite de la libéralisation des importations
- création de marchés ouverts et concurrentiels pour les biens intermédiaires et les biens d'investissement, ainsi que pour les facteurs de production
- réglementations transparentes et automatiques pour l'IDE
- suppression des mesures discriminatoires en faveur de l'investissement dans les zones économiques spéciales et d'autres zones de développement.

■ ■

La réforme économique a été stimulée politiquement en novembre 1993, lorsque la troisième session plénière du 14ème congrès du comité central du Parti communiste chinois a fixé comme objectif pour les années à venir l'établissement d'une «économie de marché socialiste». La décision du comité central précise que «l'établissement de cette structure vise à permettre au marché de jouer le rôle fondamental d'allocation des ressources, sous le contrôle macro-économique de l'État.

L'adoption des cinq principaux points de cet objectif impliquerait l'extension du processus d'ouverture à l'arrière-pays et permettrait de faire quelques progrès vers la réalisation des conditions du développement futur. Le programme de l'économie de marché socialiste vise notamment à établir un «système de marché ouvert, à l'échelle du pays tout entier, intégré, associant étroitement le marché urbain et le marché rural, et reliant le marché intérieur au marché international, de façon à optimiser l'allocation des ressources».

La décision du comité central souligne aussi qu'il faut poursuivre la réforme des régimes de commerce extérieur et d'investissement. D'ailleurs, le choix d'une «économie de marché socialiste» a été rapidement suivi d'effets. Dès le début de 1994 fut mise en œuvre une série d'autres réformes importantes concer-

nant le système monétaire et de change, et le cadre de la politique commerciale.

L'expérience chinoise montre que la suppression, même partielle, des obstacles au commerce extérieur et à l'investissement étranger peut avoir des effets spectaculaires. Mais la route est longue – notamment pour régler le problème de la divergence sociale qui s'élargit entre ceux qui bénéficient d'un accès privilégié aux marchés et ceux qui n'en bénéficient pas. ■



## Bibliographie OCDE

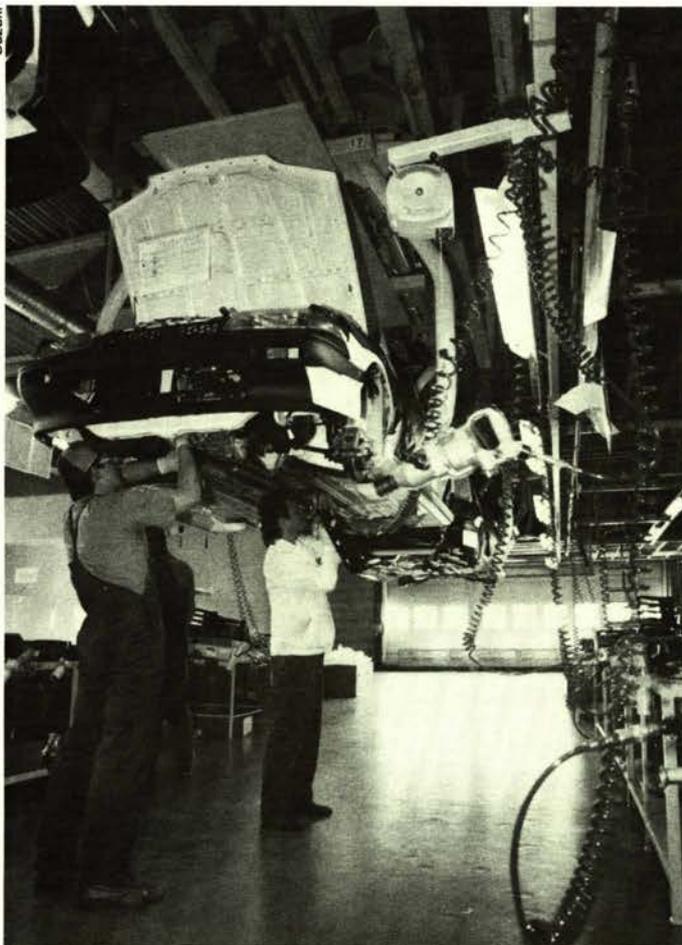
- K. Fukasaku et D. Wall, **La longue marche de la Chine vers une économie ouverte**, à paraître 1994
- K. Fukasaku et D. Wall, **De la réforme à la croissance : la Chine et d'autres pays en transition en Asie et Europe centrale et orientale**, 1994
- **Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), les nouveaux États indépendants (NEI), la Mongolie et la Chine. Suivi et perspectives 1994**, 1994
- C. Findlay, W. Martin et A. Watson, **Réforme politique, croissance économique et agriculture en Chine**, Centre de développement, 1993
- R.S. Jones, R.E. King et M. Klein, «Intégration économique entre Hong Kong, Taiwan et les Provinces côtières de la Chine», **Revue économique de l'OCDE**, n° 20, 1993
- Claude Aubert, «Chine : réforme agricole et commerce des grains», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 183, août-septembre 1993
- Richard Conroy, **L'évolution technologique en Chine**, 1992
- Kym Anderson, **Évolution des avantages comparatifs en Chine. Effets sur les marchés de l'alimentation humaine et animale et des fibres**, 1990.

# La Hongrie et l'investissement étranger

Marie-France Houde

**L'adhésion de la Hongrie aux disciplines de l'OCDE en matière d'investissements étrangers montre que le pays a déjà fait un bon bout du chemin menant à une économie de marché.**

**Les autorités hongroises considèrent que cette adhésion est une étape importante vers l'entrée de la Hongrie à l'Organisation, comme elles en ont officiellement fait la demande<sup>1</sup>.**



Suzuki en Hongrie

**M**algré sa petite taille et une population de 10,5 millions d'habitants, la Hongrie a su attirer la moitié des 14 milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) qui ont afflué en Europe centrale depuis la chute du communisme en 1989, dont 2,5 milliards en 1993, année record. La contribution de ces investissements au PIB hongrois a en effet compté pour près de 9 %, contre 3,5 % en ex-Tchécoslovaquie et 1,2 % en Pologne au cours de la même période. Elle est l'expression de l'ouverture de l'économie hongroise qui exporte et importe 70 % de son PIB.

Le volume de ces entrées d'IDE est impressionnant même au regard des sommes investies dans les petits pays de l'OCDE durant les mêmes années. Il a été deux fois plus élevé que le capital investi en Autriche, principal partenaire

commercial de la Hongrie, supérieur d'environ 1 milliard de dollars au montant investi en Grèce et presque égal aux deux tiers des investissements réalisés au Portugal, où l'IDE étranger a affiché une croissance particulièrement rapide depuis l'adhésion de ce pays à la CEE en 1986 (4,6 % du PIB en 1991).

Les principaux investisseurs sont venus des États-Unis et des pays européens avec lesquels la Hongrie maintient les liens commerciaux les plus étroits (Allemagne, Autriche, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse). La Hongrie a également eu la part du lion des investissements japonais en Europe centrale, qui, bien que plus modestes que les investissements européens et américains, sont en pleine expansion. Les Nouveaux États indépendants (NEI) de l'ex-URSS et la Chine ont aussi commencé à investir en Hongrie.

La majorité des investissements est allée dans les entreprises manufacturières – et plus particulièrement l'industrie automobile, les produits électroniques, l'industrie pharmaceutique et les produits alimentaires, fleurons tradition-

nels de l'économie hongroise<sup>2</sup>. On y retrouve désormais les plus grands noms : Alcoa, Ansaldo, Audi, Ford, General Electric, General Motors, Philips et Suzuki. L'acquisition, en décembre 1993, d'un tiers des parts de la compagnie des télécommunications MATAV par le consortium DBP Telekom-Ameritech pour la somme de 875 millions de dollars témoigne de l'attrait grandissant de la Hongrie comme pays d'accueil à l'IDE.

Le reste de l'investissement étranger a été réparti à peu près également entre le commerce (14 %), les services, en particulier les services financiers, (14 %) et les autres secteurs (10 %). Les institutions financières étrangères ont été autorisées à participer activement à la transformation du système bancaire et au développement des marchés des valeurs mobilières<sup>3</sup>. La présence étrangère est aussi importante dans le secteur des assurances.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi la Hongrie a réussi à attirer l'IDE: sa position stratégique au cœur de l'Europe, le degré de stabilité économique et politique qu'elle a atteint, l'adoption précoce des lois et réglementations relevant de l'économie de marché. C'est aussi le premier pays d'Europe centrale

Marie-France Houde est spécialiste des investissements directs et des échanges de services à la division des mouvements de capitaux, des investissements internationaux et des services, direction des affaires fiscales, financières et des entreprises de l'OCDE.

En mars 1993, les autorités hongroises ont fait savoir à l'OCDE qu'elles souhaitaient adhérer à l'ensemble des dispositions de la Déclaration et des Décisions sur l'investissement international et les entreprises multinationales et participer aux activités liées à leur mise en œuvre. Après avoir examiné cette requête, le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME) a recommandé au Conseil de l'Organisation que la Hongrie soit invitée à y adhérer avec les mêmes droits et obligations que les pays membres. La Hongrie souscrit désormais à un accord de coopération regroupant quatre instruments intimement liés entre eux que gère le CIME dont la Hongrie est désormais membre à part entière<sup>1</sup>.

• L'Instrument relatif au traitement national demande aux participants d'accorder aux entreprises sous contrôle étranger opérant sur leur territoire un traitement non moins favorable que celui dont bénéficient, dans les mêmes circonstances, les entreprises nationales. Quelques exceptions seulement à ce principe ont été formulées par les autorités hongroises pour couvrir des restrictions à l'investissement direct étranger (IDE) dans les secteurs de l'immobilier, des transports, des jeux et des aides aux petites

## LES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS A L'OCDE

et moyennes entreprises. Les autorités se sont engagées à soumettre ces mesures à l'examen périodique du CIME, l'objectif étant de les éliminer progressivement. La Hongrie s'est également engagée à éviter d'adopter de nouvelles exceptions au traitement national.

• Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales établissent des normes de bonne conduite que les entreprises multinationales sont incitées à suivre afin que leurs activités soient conformes aux politiques nationales des pays qui les accueillent. Ces principes couvrent des champs aussi divers que la publication d'informations, la concurrence, la fiscalité, l'emploi et les relations professionnelles. Les autorités hongroises doivent également, dans ce contexte, établir un point de contact pour faire connaître les Principes directeurs aux entreprises, aux salariés et aux pouvoirs publics. Ce point de contact sera un forum de discussion à l'intention des organisations patronales et syndicales et des points de contact d'autres pays pour tout problème rencontré dans l'application de ces principes.

• L'Instrument relatif aux stimulants et obstacles à l'investissement direct international

visé à améliorer la connaissance de ces mesures et de leurs effets, prévoit des procédures de consultation et d'examen et renforce la coopération internationale dans ce domaine. La Hongrie sera appelée à participer aux travaux du CIME visant à identifier et réduire l'incidence de ces distorsions à l'IDE, notamment dans le cadre de la préparation de rapports et d'études, et/ou à des consultations avec des pays membres.

• L'Instrument relatif aux obligations contradictoires propose une stratégie de coopération permettant d'éviter que les entreprises multinationales soient tiraillées entre les exigences de leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Cette situation s'est déjà présentée en rapport de l'extra-territorialité de certaines lois.

1. La Déclaration et les Décisions de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales – Textes de base, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992; Le traitement national des entreprises sous contrôle étranger, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993; voir également la brochure : Les instruments de libéralisation de l'investissement étranger, 1993, disponible gratuitement auprès de la direction des affaires fiscales, financières, et des entreprises.



IKEA en Hongrie.

à avoir libéralisé le régime de l'IDE et à offrir des garanties concernant le rapatriement du capital et des bénéficiaires. Les incitations fiscales et financières et la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et concurrentielle ont également joué un rôle important. En outre, la Hongrie est généralement perçue comme une base d'exportations prometteuse vers l'Europe de l'Ouest – surtout à la

lumière de l'accord d'association récemment conclu avec l'Union européenne – et comme une plaque tournante pour les entreprises opérant dans d'autres pays de l'Europe centrale et orientale.

La Hongrie est signataire de nombreux accords bilatéraux de protection des investissements et de conventions fiscales ainsi que des accords internationaux visant les règlements de différends

et la protection de la propriété intellectuelle. Mais le plus étendu d'entre eux est l'accord d'association avec l'Union européenne qui vise à instaurer une convergence des législations dans la perspective de l'adhésion de la Hongrie.

## Un environnement favorable

Ces facteurs favorables à l'investissement sont en grande partie le résultat d'une volonté politique. L'expansion de l'IDE a en effet été au centre de la stratégie économique du gouvernement hongrois au cours des dernières années. Celui-ci a estimé que, pour être concurrentielles sur les marchés mondiaux, les entreprises hongroises avaient besoin d'un afflux considérable de capitaux et de savoir-faire étrangers. La législation de base en la matière (la loi de 1989

1. L'adhésion a pris la forme d'un échange de lettres entre l'OCDE et le gouvernement hongrois, intervenu à Paris le 11 avril 1994, Béla Kadar, ministre des relations économiques internationales signant pour la Hongrie et Jean-Claude Paye, secrétaire général, pour l'OCDE. Depuis 1991, la Hongrie participe aux activités de l'OCDE en tant que «partenaire pour la transition» dans le cadre du programme du Centre pour la coopération avec les économies en transition.

2. Matthew Harley, «L'agriculture hongroise à la croisée des ... systèmes», l'Observateur de l'OCDE, n° 186, février-mars 1994.

3. Hans J. Blommestein, «Clef du marché à l'Est : un système bancaire efficace», l'Observateur de l'OCDE, n° 177, août-septembre 1992.



Co-entreprise avec les États-Unis.

sur les investissements étrangers) est fondée sur le principe selon lequel les entreprises étrangères établies en Hongrie ont droit au même traitement que les entreprises hongroises – c'est-à-dire au traitement national (encadré, p. 37).

Contrairement à certains pays de l'OCDE et à d'autres pays d'Europe centrale et orientale, il n'existe aucune procédure d'autorisation à caractère général visant l'entrée et l'établissement d'entreprises étrangères – l'inscription au registre du tribunal de commerce compétent et la déclaration des transactions en devises suffisent. La loi de 1989 contient aussi des garanties fondamentales telles que le rapatriement du capital et des bénéfices, et une indemnisation immédiate, à la valeur marchande réelle, en cas d'expropriation. Aucune exigence de nationalité n'est imposée aux dirigeants des filiales.

A l'instar d'autres pays d'Europe centrale, la Hongrie a offert diverses incitations pour attirer l'IDE, particulièrement dans les secteurs de pointe, les services de haute technicité (logiciels) et les infrastructures. Les abattements fiscaux ont, jusqu'à récemment, été particulièrement attractifs<sup>4</sup>.

Les restrictions à caractère sectoriel sont également fort limitées. Elles concernent, en fait, les mêmes secteurs qui sont souvent frappés de restrictions dans les pays de l'OCDE: la navigation sur les voies intérieures (réservée aux navires battant pavillon national), le transport de personnes sur le réseau routier national (réservé aux transporteurs nationaux), le fret routier (parfois assujéti à des accords bilatéraux). L'accès à l'aviation

4. Il est intéressant de noter que les incitations fiscales propres aux entreprises à participation étrangère ont été abolies à la fin de 1993 dans un souci de renforcer la base d'imposition et d'augmenter les recettes publiques. C'est un signe de la maturité économique de la Hongrie qui souhaite de plus en plus s'éloigner de programmes d'aides spécifiques en faveur de l'établissement d'un climat favorable à l'investissement.

civile intérieure est soumis à un régime d'autorisation et les transports aériens souvent régis par un réseau d'accords

bilatéraux. Les machines à sous ne peuvent être exploitées que par des actionnaires hongrois même si les casinos peuvent être détenus par des capitaux étrangers.

Ce régime ne s'applique, bien évidemment, qu'au secteur privé et il faut garder à l'esprit que le secteur public occupe une place beaucoup plus importante dans l'économie hongroise que dans les économies des pays de l'OCDE, notamment concernant le secteur manufacturier et les services. Le gouvernement a néanmoins réussi, par un programme de privatisations intensif mené par l'Office des biens de l'État, à ramener la part des entreprises publiques à 50 % du PIB au début de cette année. Ces sociétés ont été dans la majorité des cas vendues par des appels d'offre, après avoir été transformées en sociétés à responsabilité limitée ou en sociétés anonymes. Les investisseurs étrangers ont beaucoup participé à ces privatisations, tantôt pour leur propre compte, tantôt en partenariat avec des sociétés hongroises. Les engagements qui leur ont été demandés, par exemple en matière de restructuration, de garanties d'emploi, d'intentions d'investissement ou d'activités n'ont pas été différents de ceux auxquels ont souscrit les ressortissants hongrois.

Pour ce qui est des entreprises considérées comme ayant une importance économique ou stratégique particulière, la création en 1992 du Holding pour les biens de l'État a clarifié les intentions du gouvernement. Il s'agit de l'énergie, de l'industrie lourde, du commerce extérieur, des transports et des communications, des services financiers, de l'industrie pharmaceutique et de la défense. Nombreuses de ces activités sont sujettes à un régime de concessions auxquelles les entreprises étrangères résidentes peuvent participer sur un pied d'égalité avec les entreprises hongroises. A terme le gouvernement entend garder une présence dans les entreprises qui répondent à une nécessité de

service public ou parce que les activités en question ne peuvent être assurées plus efficacement par le secteur privé, qu'il soit hongrois ou étranger.

■ ■

L'adhésion de la Hongrie aux instruments de l'OCDE est donc susceptible de renforcer l'attitude favorable de ce pays à l'égard de l'IDE. Cette adhésion présente également l'avantage d'étendre l'application des instruments – donc de donner confiance aux investisseurs étrangers – dans une région qui a besoin de capitaux étrangers pour sa transformation et son développement. Que la Pologne et la République tchèque aient récemment adressé, à leur tour, une demande d'adhésion aux instruments ne pourra que renforcer cette évolution favorable. ■



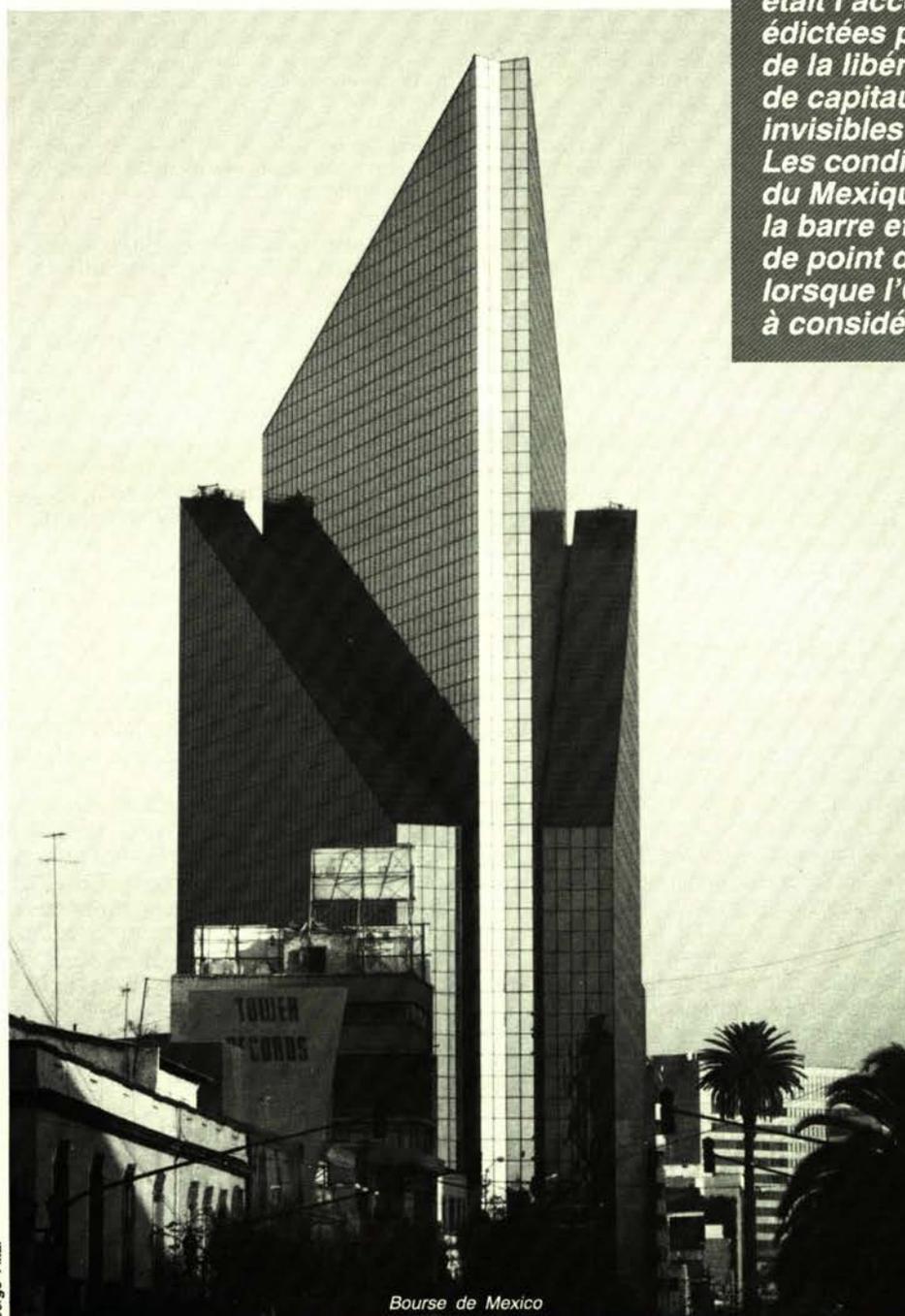
### Bibliographie OCDE

- **Examen des politiques agricoles : Hongrie, 1994**
- Matthew Harley, «L'agriculture hongroise à la croisée des ... systèmes», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 186, février-mars 1994
- **Le traitement national des entreprises sous contrôle étranger, 1993**
- **La Déclaration et les Décisions de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales – Textes de base, 1992**
- **La restructuration du secteur bancaire en Europe centrale et orientale, 1992**
- Hans J. Blommestein, «Clef du marché à l'Est : un système bancaire efficace», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 177, août-septembre 1992
- Pierre Poret, «Libéralisation des contrôles des changes : un défi en Europe centrale et orientale», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 178, octobre-novembre 1992.

# Le Mexique et les codes de libéralisation de l'OCDE

Pierre Poret

*L'une des conditions essentielles de l'adhésion du Mexique à l'OCDE était l'acceptation des obligations édictées par les Codes OCDE de la libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes. Les conditions de l'adhésion du Mexique aux Codes placent haut la barre et serviront de point de référence lorsque l'Organisation aura à considérer d'autres candidatures.*



Serge Aitza

Bourse de Mexico

**L**orsque le Mexique a adhéré à l'OCDE le 18 mai dernier<sup>1</sup>, il était en situation de le faire comme un pays ayant une monnaie librement convertible, aussi bien pour les opérations courantes que pour les opérations en capital. Cela se compare favorablement à la situation d'un grand nombre de pays de l'OCDE qui, dans le passé, appliquaient des régimes de change plus restrictifs. En conséquence, les réserves aux Codes formulées par le Mexique sont limitées tant du point de vue de leur portée que de leur nombre<sup>2</sup> : le Mexique continue à appliquer des mesures de contrôle uniquement pour certaines opérations transfrontières en capital – notamment en monnaie nationale et entre institutions financières – et pour certaines opérations invisibles courantes relevant du secteur des services financiers et des services de transport.

Bien que le Mexique ait une tradition de réglementation de l'investissement direct étranger (IDE), une nouvelle loi de décembre 1993 prévoit une ample libéralisation qui, dans certains cas, va

1. Christian Schricke, «Le Mexique 25<sup>e</sup> membre de l'OCDE», l'*Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

2. Les réserves du Mexique aux codes OCDE figureront dans l'édition 1994 des Codes, à paraître.

Pierre Poret est économiste à la division des mouvements de capitaux et échanges de services, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE.

## LES CODES OCDE DE LIBÉRATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX ET DES OPÉRATIONS INVISIBLES COURANTES

Les deux Codes OCDE de libération ont le statut juridique d'une décision de l'OCDE liant tous les pays membres. En conséquence, ceux-ci sont tenus de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les obligations qu'ils assument soient respectées<sup>1</sup>.

Les Codes ont pour objet la libéralisation progressive de toutes les opérations qu'ils régissent. Le Code des mouvements de capitaux couvre les investissements directs et la quasi-totalité des autres opérations internationales en capital. Le Code des opérations invisibles courantes s'applique à un large éventail de paiements courants et de transactions sur services ayant trait au tourisme, aux transports, aux œuvres audiovisuelles, à l'assurance, ainsi qu'aux services bancaires et autres services financiers.

Les Codes mettent en place un dispositif fondé sur la notification, l'examen et la consultation, qui permet de suivre leur application et d'obtenir le respect des prescriptions qu'ils édictent.

Les résidents des pays membres peuvent se livrer librement aux opérations mentionnées dans les «listes de libération» et procéder aux transferts correspondants d'un pays à l'autre. Lorsqu'une autorisation est nécessaire pour une opération, elle doit être auto-

matiquement accordée, les autorités ne pouvant imposer des restrictions que si elles estiment que l'opération porte atteinte à l'ordre ou à la sécurité publics. De plus, la libération ne doit pas être vidée de sa substance par des mesures nationales qui, tout en ne constituant pas à proprement parler une interdiction, peuvent être raisonnablement considérées comme limitant la possibilité de procéder à l'opération.

L'article 5 des Codes permet aux autorités de vérifier l'authenticité de chaque transaction ou d'empêcher que leurs lois et règlements ne soient éludés, mais cette vérification doit s'effectuer aussi rapidement et aussi simplement que possible.

L'adhésion aux Codes implique l'obligation d'autoriser les opérations avec les résidents des autres pays membres de l'OCDE, sauf si une réserve a été formulée à l'égard des rubriques en cause des Codes ou si une dérogation a été invoquée au titre de l'article 7.

L'article 2 b) interdit de formuler de nouvelles réserves pour les rubriques du Code des opérations invisibles courantes ou de la liste A du Code des mouvements de capitaux (c'est-à-dire la quasi-totalité des opérations en capital, sauf celles sur instruments à court terme et produits dérivés et l'acquisi-

tion de biens immobiliers par les non-résidents, qui figurent dans la liste B). Ce mécanisme de «*statu quo*» empêche normalement de revenir sur le degré de libération des opérations en cause. Le pays formulant une réserve doit en notifier immédiatement les motifs à l'OCDE et chaque pays doit se soumettre périodiquement à un examen de ses réserves.

Les dérogations dispensent temporairement des obligations de libération et les restrictions imposées à ce titre doivent être levées dès que les circonstances le permettent.

Les restrictions qui subsistent doivent être appliquées sans discrimination à l'égard des pays de l'OCDE. Les pays qui sont moins avancés dans la libération ne peuvent faire l'objet de discriminations et doivent continuer à bénéficier des avantages découlant des mesures de libération appliquées par les autres pays. Les membres d'un «système monétaire ou douanier particulier» peuvent prendre entre eux des mesures supplémentaires de libération sans les étendre aux autres membres de l'OCDE.

1. Introduction aux Codes OCDE de libération, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1994.

au-delà des engagements pris par le Mexique en vertu de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et vaut généralement pour les investisseurs de tous les pays.

### Convertibilité de la monnaie

Le Mexique a une longue tradition de libre convertibilité de sa monnaie. Dès 1946, soit quinze ans avant la plupart des pays de l'OCDE, il était en conformité avec l'article VIII des statuts du Fonds monétaire international, qui prévoit la pleine convertibilité de la monnaie nationale pour les paiements et transferts liés aux opérations internationales courantes. A la différence d'autres pays d'Amérique latine, le Mexique n'a contrôlé activement les opérations en capital que durant une brève période – au deuxième semestre de 1982, à la suite de la crise de la dette extérieure (un double marché des changes a toutefois existé entre août 1982 et novembre 1991 pour atténuer l'instabilité à court terme du taux de change commercial réglementé).

En conséquence, le Mexique n'a pas formulé de réserves pour la grande majorité des opérations régies par le Code de la libération des mouvements de capitaux. Les principales restrictions, qui font l'objet de réserves à ce Code ont trait aux opérations suivantes :

- l'investissement direct de l'étranger, soumis à certaines limitations sectorielles et à un mécanisme général d'examen

en cas d'acquisition de plus de 49 % du capital d'entreprises mexicaines dont l'actif est supérieur à 25 millions de dollars<sup>3</sup>

- l'acquisition, par des investisseurs étrangers non résidents, de biens immobiliers à usage résidentiel
- l'émission de titres et autres instruments étrangers sur le marché mexicain des capitaux
- l'achat, par des non-résidents, d'actions et autres titres nationaux à caractère participatif relevant de la législation applicable aux investissements directs de l'étranger
- les opérations en monnaie nationale, notamment certaines opérations sur titres d'emprunt, les prêts consentis par des institutions financières non résidentes aux institutions financières résidentes et l'ouverture au Mexique de comptes de dépôt par des institutions financières non résidentes
- les opérations de financement en monnaies étrangères en provenance de l'étranger par les banques résidentes, sauf pour les opérations liées au commerce international
- l'achat d'instruments étrangers à l'étranger par les maisons de titres agissant pour leur propre compte.

Pour ce qui est des mouvements des capitaux autres que les investissements étrangers directs, les restrictions aux opérations en monnaie nationale avec des non-résidents et aux engagements en devises de banques résidentes sont probablement les plus importantes par comparaison avec la situation dans les

autres pays de l'OCDE. En revanche, les restrictions qui ont trait aux biens immobiliers à usage résidentiel, à l'admission de titres étrangers sur le marché national et aux investissements effectués à l'étranger par des maisons de titres se rencontrent dans plusieurs pays de l'OCDE ou n'y ont été supprimées que récemment.

Les autorités mexicaines justifient par des considérations constitutionnelles les mesures concernant l'acquisition de biens immobiliers par des étrangers. Les autres mesures sont motivées par un souci de protéger les épargnants nationaux et d'assurer le bon fonctionnement du marché des changes et du marché monétaire.

De fait, l'objectif des autorités mexicaines est d'aller plus loin dans la libéralisation d'un grand nombre de ces secteurs. Ainsi, la réforme de juillet 1993 de la loi boursière prévoit le libre accès des émetteurs étrangers au marché national. Les règlements d'application, qui restent à adopter, viseront uniquement à garantir le même degré de protection de l'investisseur que le régime actuellement applicable aux émetteurs nationaux et ne contiendront aucune discrimination à l'encontre des émetteurs non-résidents.

Les réglementations relatives aux opérations internationales en pesos mexicains remontent à 1985. Elles avaient pour objectif d'empêcher le développe-

3. L'Observateur de l'OCDE consacrerait prochainement un article à la politique mexicaine en matière d'investissement direct de l'étranger.

ment d'un marché *offshore* du peso, de façon à réserver ce marché aux établissements de change mexicains agréés et à préserver ainsi l'efficacité des instruments de politique monétaire existants. A cette époque, les banques mexicaines étaient astreintes à des obligations de placement en titres publics à des taux généralement inférieurs à ceux du marché, ce qui incitait fortement à un transfert des opérations internationales en pesos au profit des banques étrangères qui échappent à cette obligation. Aujourd'hui, les risques liés à la création d'un marché *offshore* du peso sont probablement plus faibles. Les banques mexicaines n'étant plus soumises à cette obligation pour leurs emplois, l'intérêt d'un arbitrage purement réglementaire entre le marché mexicain et le marché *offshore* est moindre. En outre, l'élargissement sensible des marges de fluctuations du taux de change depuis 1992, l'élimination du déficit budgétaire et une constante désinflation ont contribué à faire reculer la spéculation sur la monnaie.

Dans ces conditions, l'objectif à long terme des autorités mexicaines est de conserver une influence sur le rythme de développement du marché *offshore* du peso, non d'interdire ce marché. Depuis quelques années, leur stratégie consiste à tester les réactions du marché à des mesures progressives de libéralisation de fait avant de mettre fin aux restrictions visant les opérations internationales en capital libellées en monnaie nationale.

Malgré l'instabilité du taux de change qui a suivi l'assassinat du candidat présidentiel le mieux placé, Luis Donald Colosio, le Mexique a maintenu sa politique libérale envers les mouvements de capitaux. Pour plusieurs raisons. Premièrement, les expériences passées de mesures de contrôle n'avaient pas donné de bons résultats. Le dispositif relativement rigoureux introduit temporairement en 1982 s'était révélé assez peu efficace pour empêcher la fuite des capitaux et avait entamé encore davantage la confiance des investisseurs. C'est pourquoi les autorités mexicaines s'attachent surtout à d'autres instruments, plus efficaces, pour régulariser l'évolution du taux de change, notam-

ment des interventions de la banque centrale – renforcées récemment par la création de facilités de *swap* entre les partenaires de l'ALENA – et la modification des taux d'intérêt à court terme.

Deuxièmement, en vertu de la nouvelle loi qui lui est applicable, la Banque du Mexique ne peut plus instaurer de nouveaux contrôles des changes. Il faudrait pour cela une nouvelle loi adoptée par le Congrès.

Troisièmement, les difficultés monétaires actuelles ne sont probablement que temporaires, les perspectives à moyen terme qui s'offrent aux investissements étrangers à long terme étant favorables à tous autres égards. Ces investissements devraient continuer à être attirés par les réformes ambitieuses mises en œuvre pour faire jouer davantage les mécanismes du marché et aux progrès impressionnants accomplis, depuis le début des années 90, dans le domaine de l'assainissement budgétaire et de la stabilité des prix.

Quatrièmement, du fait de son adhésion au Code des mouvements de capitaux, le Mexique ne peut plus réinstaurer de mesures de contrôle pour les opérations n'ayant pas fait l'objet de réserves, sauf si des raisons valables lui permettent de faire jouer une dérogation.

## Services financiers

Tandis que la libéralisation des échanges a progressé rapidement durant les années 80 dans les secteurs autres que les services, les prestataires non-résidents de services d'assurance, de services bancaires et d'autres services financiers n'ont qu'un accès limité au marché mexicain pour les opérations transfrontières et ne peuvent constituer des succursales. Du fait de ces restrictions, le Mexique a été contraint de formuler des réserves au Code des opérations invisibles courantes pour les opérations suivantes :

- l'assurance de biens en transport international (sauf si l'assurance est contractée sans sollicitation de la part de l'assureur étranger)
- les contrats d'assurance-vie offerts au Mexique par des non-résidents
- l'assurance de navires et de véhicules

immatriculés au Mexique ou appartenant à un résident mexicain et l'assurance de personnes, lorsque la personne se trouve au Mexique ; l'assurance-crédit, lorsque l'assuré est soumis au droit national ; l'assurance responsabilité civile au titre d'événements pouvant survenir sur le territoire mexicain

- les services de paiement, les services bancaires et les services de placement, les services de règlement, de compensation, de garde et de comptes courants de titres, les services de gestion d'avoirs (autres que la garde d'actifs) et les services de conseil et de gestion (sauf pour les opérations concernant les fusions, les acquisitions, les restructurations, les rachats par les cadres et le capital-risque)

- l'établissement de succursales et d'agences d'assureurs étrangers et d'investisseurs non résidents dans le secteur des services bancaires et financiers.

Les autorités mexicaines justifient les restrictions applicables à la fourniture de services financiers sous la forme de prestations transfrontières ou au moyen de la création de succursales par la nécessité d'assurer une libéralisation ordonnée et progressive ainsi qu'une protection suffisante des consommateurs. A l'heure actuelle, seules les institutions de droit mexicain, qui relèvent donc du contrôle direct des autorités locales de surveillance, peuvent fournir des services financiers au Mexique.

Pour les maisons de titres, les sociétés d'assurance et les banques, l'ouverture du marché se fera essentiellement par le biais de l'ALENA. En vertu de cet accord, les institutions financières établies au Canada ou aux États-Unis, y compris les filiales d'institutions financières basées dans d'autres pays, peuvent avoir accès au marché mexicain par la création ou l'acquisition de filiales mexicaines, dans les limites de plafonds de part de marché qui s'appliqueront durant une période transitoire allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1999. Dans le cadre de la procédure d'adhésion à l'OCDE, le Mexique s'est engagé à revoir le régime applicable aux banques, sociétés d'assurance et maisons de titres et à envisager d'étendre les avantages directs découlant de l'ALENA à tous les

pays de l'OCDE au début de 1998 au plus tard.

En ce qui concerne les autres institutions financières (spécialistes en valeurs mobilières, sociétés d'investissement, sociétés de gestion de sociétés d'investissement, sociétés de cautionnement, entrepôts généraux et établissements de change), le Mexique s'est engagé à étendre, très rapidement après son adhésion, à tous les pays de l'OCDE, les mesures prévues par l'ALENA qui libéralisent totalement les investissements étrangers.

Le Mexique a mis en œuvre ces dernières années d'importantes réformes intérieures pour adapter son secteur bancaire et financier à un environnement plus concurrentiel et plus ouvert. En 1989, les taux d'intérêt ont été déréglés et l'encadrement du crédit aboli. Une nouvelle loi bancaire a été adoptée en 1990, et juillet 1992 a marqué la fin de la privatisation, en 13 mois, des 18 banques commerciales qui avaient été nationalisées en 1982. La bourse mexicaine a été modernisée et internationalisée en juillet 1993. Un nouveau train de mesures allant plus loin dans la libéralisation des services financiers transfrontières a été adopté en janvier 1994, ces mesures étant applicables sans discrimination à tous les pays. Enfin, avec l'entrée en vigueur de l'ALENA le 1er janvier 1994, les conditions d'établissement des filiales d'institutions financières des pays membres de l'ALENA et le régime des prises de participation de la part de ces institutions seront progressivement libéralisés.

A mesure que ces réformes renforceront l'efficacité des institutions financières et le dispositif prudentiel, il sera possible de libéraliser encore, de façon progressive, la fourniture de services d'assurance, de services bancaires et d'autres services financiers par les non-résidents.

## Services de transport

Les services de transport maritime et routier sont les deux autres grands secteurs pour lesquels les restrictions applicables au Mexique exigent des réserves au Code des opérations invisibles courantes.

La politique du Mexique dans le domaine des transports maritimes est en cours de libéralisation. En vertu d'une nouvelle loi de navigation, les réserves de cargaison et les restrictions aux services transfrontières de cabotage ont été supprimées<sup>4</sup>.

Toutefois, en vertu des textes d'application d'un décret de 1989, les constructeurs et équipementiers automobiles soumis à une obligation d'équilibre des échanges ont intérêt à faire appel à des sociétés de navigation mexicaines pour le transport d'automobiles et de pièces détachées, puisque les services de fret, s'ils sont fournis par des sociétés de navigation mexicaines, peuvent être ajoutés à la valeur des exportations ou déduits de la valeur des importations pour les calculs se rapportant à l'équilibre des échanges. Bien que le décret de 1989 n'expire qu'en 2004, les autorités mexicaines ont récemment fait part de leur volonté d'ouvrir des consultations avec les parties concernées, notamment les pays de l'OCDE, en vue de son abrogation avant cette date.

La nouvelle loi de navigation contient par ailleurs certaines dispositions qui permettent aux autorités mexicaines de prendre des mesures discriminatoires à l'encontre des pays restreignant les activités des navires battant pavillon mexicain ou autorisant des pratiques anticoncurrentielles portant préjudice à l'économie mexicaine. Les autorités mexicaines ont informé l'OCDE que, depuis l'adhésion, ces dispositions discriminatoires ne sont plus applicables aux pays membres de l'OCDE.

Les services de transport routier ne peuvent être fournis entre deux points du territoire mexicain et pour y entrer que par des ressortissants mexicains ou des sociétés mexicaines dont les statuts comportent une clause d'exclusion des étrangers. Les restrictions concernant les services transfrontières d'autocars réguliers et de camions seront éliminées en janvier 1997 et janvier 2000 respectivement, dans le cadre de l'ALENA, pour toutes les entreprises de

4. Cette nouvelle loi autorise également des participations étrangères plus importantes dans les sociétés mexicaines se livrant à l'exploitation commerciale de navires destinés à la navigation intérieure et à la navigation côtière, ainsi que l'acquisition de navires sous pavillon mexicain par des non-résidents.

transport routier établies aux États-Unis et au Canada, quel que soit leur pays d'origine. Conformément au principe de non-discrimination énoncé dans les codes, il faudrait normalement que ces mesures de libéralisation s'inscrivent dans un cadre juridique plus large que celui de l'ALENA. Mais comme, pour des raisons géographiques, seules les entreprises établies aux États-Unis et au Canada peuvent bénéficier d'une libéralisation de la prestation transfrontière de services de transport routier, le fait que les mesures de libéralisation ne soient pas étendues aux autres pays de l'OCDE n'a, dans la pratique, pas d'importance.



Les Codes de la libération de l'OCDE sont l'expression concrète de la vocation de l'OCDE, telle qu'elle résulte de la Convention qui l'a instituée : aider ses pays membres à promouvoir la libération des échanges et la liberté des mouvements de capitaux. Ils sont au cœur du processus d'adhésion à l'Organisation de tout nouveau pays. ■



## Bibliographie OCDE

- Christian Schricke, «Le Mexique 25<sup>e</sup> membre de l'OCDE», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 188, juin-juillet 1994
- Bénédicte Larre et Bernard Wacquez, «Coup de projecteur sur le Mexique», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 188, juin-juillet 1994
- Pierre Poret, «Libéralisation des mouvements de capitaux», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 176, juin-juillet 1992
- **Politique de contrôle des changes, 1993**
- **Investissement direct international : politiques et tendances au cours des années 80, 1992.**



# Coup de projecteur sur l'Espagne : l'impératif structurel

*Panayotis Thomopoulos*

Comme nombre d'autres pays d'Europe continentale, l'Espagne est confrontée à un fort ralentissement de son activité économique<sup>1</sup>. Ce creux conjoncturel ne fait que souligner l'ampleur de déséquilibres – tensions inflationnistes, déficit public, fort chômage – devenus structurels dans la mesure où ils trouvent leur origine dans des rigidités systémiques héritées de l'histoire – et notamment de l'époque franquiste. Des déséquilibres en partie occultés par cinq années d'une forte croissance (4,75% par an en moyenne entre 1986 et 1990) nourrie du flux d'investissements étrangers généré par l'admission du pays au sein de la Communauté européenne. Aussi, le rétablissement d'une croissance saine et durable propre à amener l'Espagne au niveau de développement des principales économies d'Europe occidentale implique-t-il non seulement la poursuite du rééquilibrage macro-économique mais aussi – et peut-être surtout – la mise en œuvre ou l'accentuation de réformes structurelles tendant à fluidifier le marché du travail et à favoriser le libre jeu concurrentiel.

L'Espagne est entrée en récession vers la mi-1992 et a enregistré en 1993 une baisse de 1% de son PIB, le recul le plus net depuis trente ans. Dans un premier temps, le tassement de la demande a reflété un recul de l'investissement public, vite relayé par une baisse de l'investissement privé, conséquence de la montée des taux d'intérêt et de la forte contraction des bénéfices des entreprises qui, en période de récession, ont continué à consentir des hausses de salaires excessives.

En 1993, ce phénomène s'est trouvé accentué par la diminution sensible de la consommation privée consécutive au changement de comportement d'épargne des ménages confrontés à la montée du chômage. Le taux d'épargne net est ainsi passé à 7,5% contre une moyenne décennale de 5,25%. Les nombreux délestages de main-d'œuvre intervenus à partir du premier semestre

Panayotis Thomopoulos travaille à la branche des études nationales et des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.

de 1992 ont abouti à une baisse de l'emploi total de 2% en 1992 et de 4,3% en 1993. Conjugée à l'accroissement de la population active, cette tendance a débouché sur une forte aggravation d'un taux de chômage déjà très élevé qui, partant d'un «minimum» de 16,2% en 1990, atteignait près de 24% début 1994.

La baisse de la production s'est toutefois trouvée amortie en 1993 par la progression du volume des exportations favorisée par les dévaluations de la peseta intervenues en 1992 et 1993. Une dépréciation de la monnaie qui n'a pas empêché la hausse des prix – à l'exclusion de ceux des produits alimentaires et de l'énergie – de se ralentir à 4½% l'an en avril 1994, le sous-emploi croissant ayant freiné les pressions inflationnistes intérieures. Par ailleurs, ces dévaluations intervenues dans un contexte de ralentissement de l'activité ont permis de rééquilibrer la balance des paiements courants dont le déficit est revenu l'an dernier à environ 1% du PIB contre plus de 3% au cours des quatre années précédentes.

En revanche, comme dans bon nombre de pays européens, les objectifs de politique économique élaborés pour 1993 n'ont pu être remplis. Il n'a pas été possible de maintenir l'orientation budgétaire plutôt restrictive que les autorités entendaient suivre pour respecter ses impératifs de lutte anti-inflationniste et se mettre en conformité avec les critères de convergence du traité de Maastricht. La contraction des recettes fiscales engendrée par la récession a en effet porté le déficit public à 7,3% du PIB.

Quant à la politique monétaire, elle a été substantiellement réorientée à la suite de la crise du SME de l'été 1993 et de l'élargissement des marges de fluctuation qui s'en est suivi. La politique très restrictive mise en place dès la mi-1992 pour faire face aux attaques spéculatives du marché des changes n'a pas permis d'éviter trois dévaluations de la peseta au cours de la période

septembre 1992-mai 1993. Mais, à compter d'août 1993, une fois restauré le calme au sein du SME et devant l'affaiblissement rapide de l'activité économique, les autorités monétaires ont pu procéder à une détente des taux d'intérêt. Celle-ci s'est répercutée de façon significative sur les taux à long terme mais le niveau réel des taux à court et moyen terme reste élevé.

La baisse des taux d'intérêt et les forts gains de productivité depuis 1992 sont susceptibles d'améliorer en 1994 la marge brute d'autofinancement des entreprises. Mais, tant que leurs bilans ne seront pas assainis, on ne peut tabler sur une franche reprise de l'investissement.

Ainsi, on ne saurait attendre de forte reprise de l'activité en 1994 et la croissance du PIB devrait se limiter à 1¼% environ avec une inflation revenue à 3¼% en fin d'année. Si le budget 1994 est pleinement exécuté et que la désinflation se poursuit, la hausse du PIB pourrait s'accroître à 2% en 1995. Un niveau qui cependant reste insuffisant pour «mordre» sérieusement sur un chômage dont le taux pourrait dépasser 24½% au début de 1995. Encore ces prévisions supposent-elles une poursuite des réformes structurelles engagées en matière de flexibilité et de décloisonnement des marchés des biens (concurrence), des services (loyers) et du travail.

Dans le domaine de la concurrence, malgré les progrès accomplis, de nombreux monopoles subsistent. Par ailleurs, la restructuration des entreprises publiques suit son cours mais se trouve ralentie par l'absence d'une contrainte budgétaire adéquate. Reste le grand chantier : celui de la refonte complète de l'organisation du marché du travail dont les rigidités expliquent en partie les déséquilibres fondamentaux de l'économie espagnole : inflation récurrente, déficit public et un chômage de grande ampleur passé entre 1975 et 1994 de 3,7% à près de 25% des actifs.

Au cours de la première période (1975 – 1985), l'explosion du chômage

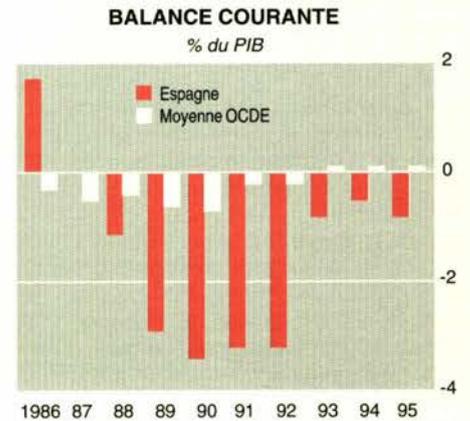
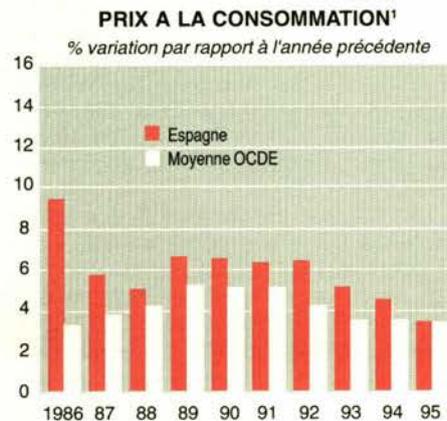
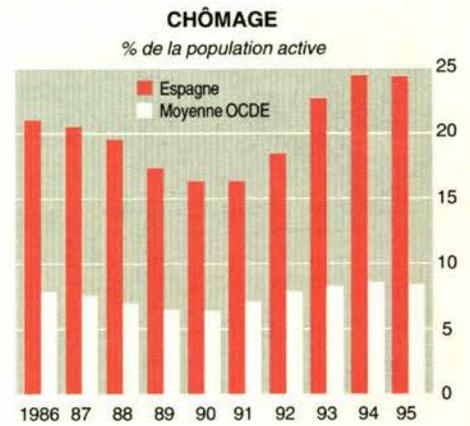
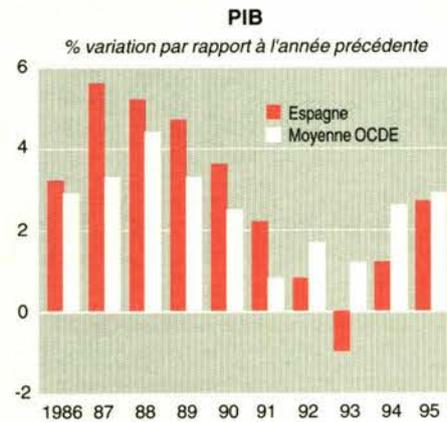
1. Études économiques de l'OCDE : Espagne, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

REPÈRES

résulte du choc produit, dès le retour à la démocratie, par l'insertion d'une économie surprotégée, concentrée sur des créneaux obsolètes et, partant, fort peu productive dans une économie mondiale en récession où s'exacerbaient les pressions concurrentielles. Quelques chiffres montrent l'ampleur de l'ajustement : l'emploi salarié privé non agricole a diminué de 23% entre 1976 et 1985, tandis que le taux annuel de décroissance de l'emploi agricole atteignait 3,7%.

Après 1985, la contraction annuelle de la main-d'œuvre agricole s'est accélérée, atteignant en moyenne 6,2% de 1985 à 1993. En revanche, l'emploi non agricole a connu, de 1985 à 1990, une progression annuelle très rapide (+ 4,5%), ce qui a permis une décreue du taux de chômage de 21,5 à 16,2%, malgré une nette hausse de la population active civile. Le problème est que la rapide expansion de l'économie au cours de cette période a déterminé les entreprises à effectuer des investissements de capacité et non de productivité, cette dernière restant très en deçà de celle des pays concurrents. Hausse du taux d'activité (notamment féminin) et quasi-stagnation de la productivité du travail : ces deux phénomènes ont accentué la nouvelle aggravation du taux de chômage (+ 8 points de 1990 à 1994) dès lors que la perte de compétitivité de l'économie espagnole puis le ralentissement de l'activité ne permettaient plus d'éviter de sévères ajustements.

Ces «coups d'accordéon» spectaculaires sur l'emploi tiennent pour une part à la forte rigidité des salaires réels et nominaux qui n'offre aux entreprises confrontées à une baisse de la demande qu'une seule porte de sortie : le licenciement massif. Parmi les nombreux facteurs de rigidité, on peut citer l'extension souvent automatique à l'ensemble d'une région ou d'un secteur des conventions salariales d'entreprises, la multiplicité des clauses d'indexation sur l'inflation, une stricte réglementation des licenciements... Jusqu'à très récemment, le régime d'indemnisation du chômage des employés permanents ne favorisait ni la recherche d'emploi, ni la mobilité puisque les indemnités de licenciement dépassaient souvent 50



1. Indice implicite de prix de la consommation privée.

Source : OCDE

mois de salaires, et que le niveau des allocations et leur défiscalisation débouchaient sur un revenu net souvent plus élevé que le dernier salaire. Bref, une incitation à travailler négative pour les bas salaires et très faible pour les salaires moyens.

Face à cette situation, le gouvernement espagnol a commencé à réagir. En 1992, le niveau des prestations d'assurance-chômage et la durée de versement des indemnités ont été notablement réduits tandis que, depuis cette année, les allocations sont soumises aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Mais c'est surtout avec la loi sur l'emploi votée en mai 1994 que les autorités espagnoles entendent rompre avec des décennies de corporatisme dans le domaine du travail.

Dans l'arsenal des nouvelles dispositions, on note la levée des strictes limitations concernant les horaires de travail, la simplification des procédures de licenciement, le remplacement des «ordonnances du travail» limitant la mobilité fonctionnelle par des conventions collectives modernes, la rationalisation du régime des contrats à durée

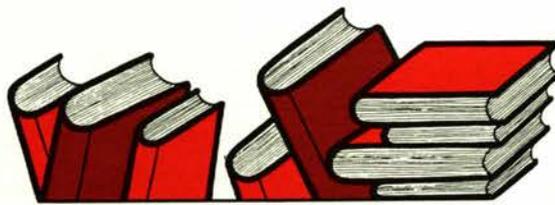
déterminée. En outre, un décret promulgué en décembre 1993 a levé les restrictions concernant le travail à temps partiel, remis en cause le monopole de placement des services publics de l'emploi et mis au point une nouvelle formule d'apprentissage.

Ayant attaqué les causes structurelles des déséquilibres qui handicapent le développement économique espagnol, notamment les rigidités du marché du travail, les autorités de Madrid devront désormais s'en tenir à la stratégie mise en place, tout en accentuant encore les efforts entrepris en terme d'assainissement budgétaire. Une tâche politique et socialement délicate mais dont l'accomplissement permettra à l'Espagne de retrouver pleinement le rôle qui lui revient dans le jeu économique mondial. ■



Bibliographie OCDE

• Études économiques de l'OCDE : Espagne, 1994.



# Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ

## Économie

### ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE Étude des tendances et de la politique économique Série 1993-1994

#### AUTRICHE

mai 1994  
(10 94 11 2) ISBN 92-64-24128-0, 140 p.

Version allemande disponible sous le titre :

#### OECD WIRTSCHAFTSBERICHTE Jährliche Länderstudien

#### ÖSTERREICH

#### Reihe 1993-1994

(10 94 11 5) ISBN 92-64-54128-4, mai 1994, 136 p.

#### CORÉE

mai 1994

Voir Richard Herd et Randall S. Jones, «Coup de projecteur sur la Corée», l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994.

(10 94 39 2) ISBN 92-64-24129-9, 226 p.

France : FF120

Autres pays : FF155 US\$27 DM48

#### ESPAGNE

juin 1994

Voir p. 43 de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

(10 94 24 2) ISBN 92-64-24155-8, 110 p.

#### ISLANDE

mai 1994

(10 94 17 2) ISBN 92-64-24127-2, 134 p.

#### PORTUGAL

juin 1994

(10 94 23 2) ISBN 92-64-24150-7, 126 p.

Chaque étude :

France : FF85 ; autres pays : FF110 US\$20 DM33

Abonnement 1994 (17 à 19 études)

(10 00 00 2) ISSN 0304-3363

France : FF1 100

Autres pays : FF1 200 US\$220 DM365

### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE\*

#### N° 55 - juin 1994

juin 1994

Voir le cahier central de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

(12 94 55 2) ISBN 92-64-24103-5, 200 p.

France : FF125 ; autres pays : FF160 US\$27 DM49

Abonnement 1994

France : FF220 ; autres pays : FF240 US\$44 DM85

\*Également disponible sur disquette et bande magnétique.

### REVUE ÉCONOMIQUE DE L'OCDE

#### N° 21

mai 1994

Sommaire :

• La réglementation de l'emploi et les formes de travail dans les pays de la CE

• Persistance du chômage

• Le rôle des rigidités réelles et nominales dans l'ajustement macro-économique : une étude comparative des économies des pays du G3

• Interprétation du chômage : le rôle de la participation à la vie active

• Centralisation des négociations de salaires et performances macro-économiques - une analyse.

(13 93 21 2) ISBN 92-64-24108-6, 222 p.

France : FF130 ; autres pays : FF170 US\$28

DM50

Abonnement 1994 (N° 22 et N° 23)

(13 00 00 2) ISSN 0255-0830

France : FF240 ; autres pays : FF260 US\$48 DM90

### FLUX ET STOCKS DE CAPITAL FIXE

#### 1967-1992\*

mai 1994 - bilingue

Cette publication a pour but de fournir des informations sur longue période concernant les flux et stocks de capital fixe tels qu'ils sont produits aujourd'hui par les pays de l'OCDE. Plusieurs pays ne figurant pas dans cette publication sont engagés dans l'élaboration de telles mesures. Les données nouvelles seront insérées dès qu'elles seront disponibles.

Les données sont présentées sous la forme de tableaux standard comportant une même décomposition des stocks brut et net, de l'investissement et de la consommation de capital fixe, par type de biens, et ce à prix courants et à prix constants (coût de remplacement). Cependant, les séries figurant dans cette publication ont pour source les systèmes statistiques nationaux et sont donc conformes aux définitions nationales. Celles-ci sont, pour la plupart des pays, identiques ou très similaires à celles figurant dans le Système de comptabilité nationale (SCN).

Les statistiques de stock de capital incluses dans cette publication ont été estimées par «la méthode de l'inventaire perpétuel» qui consiste à ajouter la formation brute de capital fixe et à soustraire la consommation de capital fixe ou les retraits à une estimation du stock de capital relative à une année de base. Cette méthode est décrite dans la publication de l'OCDE **Méthodes utilisées par les pays de l'OCDE pour mesurer les stocks de capital fixe.**

(30 94 03 3) ISBN 92-64-04120-6, 52 p.

France : FF110 ; autres pays : FF140 US\$24

DM41

\*Également disponible sur disquette et bande magnétique.

## Agriculture

### POLITIQUES, MARCHÉS ET ÉCHANGES AGRICOLÉS

#### Suivi et perspectives 1994

juin 1994

Voir 2e page de couverture de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

(51 94 04 2) ISBN 92-64-24140-X, 432 p.

France : FF230 ; autres pays : FF295 US\$50 DM90

### CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

### POLITIQUES, MARCHÉS ET ÉCHANGES AGRICOLES DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO), LES NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (NEI), LA MONGOLIE ET LA CHINE

#### Suivi et perspectives 1994

#### Étude spéciale : le secteur agro-alimentaire de la Mongolie

juin 1994

Voir 2e page de couverture de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

(14 94 05 2) ISBN 92-64-24139-6, 280 p.

France : FF140 ; autres pays : FF180 US\$30 DM55

## Développement et aide

### Centre de développement

#### «Documents du Centre de développement»

### DE LA RÉFORME À LA CROISSANCE

**La Chine et d'autres pays en transition  
en Asie et Europe centrale et orientale**  
sous la direction de Chung H. Lee  
et Helmut Reisen

juin 1994

La comparaison entre l'expérience de la Chine et celle des autres pays en transition en Asie et Europe centrale et orientale permet d'identifier six domaines de réforme prioritaires. Ce volume décrit ces domaines et apporte donc une contribution essentielle au débat sur les moyens d'un processus de transition qui affecte la vie de millions de personnes. Les textes réunis dans ce volume ont été présentés lors d'une conférence qui s'est tenue à Hawaï en décembre 1993.

Textes en anglais ; sauf préface, introduction et résumé : bilingues.

(41 94 07 3) ISBN 92-64-04118-4, 286 p.

France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$27 DM47

### INDUSTRIES EXTRACTIVES ET TRANSFORMATION DES MINÉRAUX DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

#### Impact sur l'environnement, réponses des entreprises et politiques nationales

par Alyson Warhurst

mai 1994

Cette analyse des dispositifs mis en place pour lutter contre les effets pervers des industries extractives sur l'environnement passe en revue les risques encourus et les tentatives de solution. De plus, elle explique les raisons pour lesquelles la législation dans les pays en développement n'a pas permis de réduire les dommages pour l'environnement autant que l'on pouvait le souhaiter et comment les méthodes de production des compagnies minières ont néanmoins évolué

dans des directions moins préjudiciables pour l'environnement.

Cet ouvrage met clairement en évidence les perspectives que peut offrir pour les pays en développement ce que l'on a appelé «l'impératif environnemental» pour autant que stratégie économique et politique de l'environnement soient coordonnées.

(41 94 08 2) ISBN 92-64-24131-0, 104 p.  
France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$11 DM20

## Développement rural

### CRÉER DES INDICATEURS RURAUX POUR ÉTAYER LA POLITIQUE TERRITORIALE

mai 1994

La mise au point d'indicateurs ruraux de l'OCDE est une innovation importante dans le domaine des statistiques internationales. Une telle base d'informations territoriales désagrégées permettra de favoriser la communication et la coopération au plan international sur les questions de développement rural.

Les disparités territoriales relatives aux conditions et aux tendances démographiques, économiques, sociales et environnementales sont d'une importance capitale pour l'élaboration des politiques rurales. Souvent, une ventilation infranationale des statistiques est indispensable, car les moyennes nationales dissimulent davantage qu'elles ne révèlent.

Ce rapport montre que les travaux menés sur les indicateurs ruraux sont non seulement possibles dans un cadre international, mais peuvent en outre enrichir les moyens à la disposition des chercheurs et des décideurs pour décrire et mieux appréhender les implications territoriales du développement.

(03 94 01 2) ISBN 92-64-24112-4, 98 p.  
France : FF80 ; autres pays : FF100 US\$18 DM30

## Échanges

### Série «Problèmes de politique commerciale - N° 3»

### LES BÉNÉFICES DU LIBRE-ÉCHANGE

#### L'Asie de l'Est et l'Amérique latine

mai 1994

Le monde en développement connaît actuellement de profondes mutations. Les réformes commerciales, qui constituent aujourd'hui l'une des pièces maîtresses des plans de développement, se substituent aux régimes de protection qui avaient été mis en place depuis la fin de la guerre sans déboucher sur une croissance et une prospérité durables. Cet ouvrage rend compte de l'expérience de onze pays d'Asie de l'Est et d'Amérique latine qui ont été parmi les premiers pays en développement à instaurer de solides réformes qui se sont révélées extrêmement bénéfiques tant pour la population que pour l'économie mondiale. Leur transformation économique et la contribution des pays de l'OCDE à celle-ci mettent en lumière l'efficacité des politiques de libéralisation des échanges. A ce jour, aucune autre publication n'aborde la libéralisation des échanges dans une aussi large optique.

(22 94 02 2) ISBN 92-64-24110-8, 256 p.  
France : FF220 ; autres pays : FF290 US\$49 DM87

## Enseignement

### PEB ÉCHANGES

#### (Bulletin du programme pour la construction et l'équipement de l'éducation)

#### N° 22 – Nouveaux besoins et clients

juin 1994

Pas de vente au numéro.

Abonnement 1994 (N° 21 à N° 23)

(88 00 00 2) ISSN 1018-9319

France : FF130 ; autres pays : FF140 US\$30 DM48

## Emploi et affaires sociales

### L'ÉTUDE DE L'OCDE SUR L'EMPLOI

#### Faits, analyse, stratégies

juin 1994

Le chômage est probablement le phénomène le plus inquiétant de notre époque. Il touche toutes les catégories de la société. Il y a 35 millions de personnes au chômage dans les pays de l'OCDE. Quelque 15 millions d'autres, peut-être, ont soit renoncé à chercher du travail, soit accepté faute de mieux un emploi à temps partiel. Dans certains pays de l'OCDE, près d'un tiers des jeunes sont sans travail. Encore ces chiffres ne mesurent-ils pas à eux seuls tout le coût humain que cela représente.

Les causes du chômage sont nombreuses. Sa composante «conjoncturelle» sera éliminée par la croissance économique à mesure que s'affirme la reprise. Mais une grande partie du chômage est structurelle, et due à un décalage croissant entre la nécessité de s'adapter à l'évolution, et la capacité, voire la volonté de changement de l'économie et de la société. La solution passe par un examen et une révision en profondeur de toutes les politiques qui influent sur la capacité et la volonté d'adaptation et d'innovation face au changement technique et face à l'intensification de la concurrence mondiale.

La majeure partie de la population active pourra s'adapter assez facilement ; mais certains auront besoin d'un soutien particulier, et une minorité se révélera incapable de s'adapter. Ces personnes devront être aidées en tirant parti des avantages considérables qu'apportera un changement rapide de sorte qu'elles puissent bénéficier de la prospérité accrue de la société.

Cette publication de l'OCDE, la première d'une série, fait de façon claire et concise le tour de cette question critique. Tirant profit des compétences de nombreux secteurs de l'OCDE, elle expose les faits qui caractérisent le chômage d'aujourd'hui, analyse les facteurs fondamentaux qui l'ont provoqué et ceux qui pourraient faire progresser les économies de l'OCDE vers le plein emploi. Elle propose enfin un choix de mesures propres à aider à créer des emplois et à préparer chacun à les remplir.

Un deuxième volume, **Données et explications**, viendra en septembre compléter celui-ci.

(81 94 07 2) ISBN 92-64-24145-0, 54 p.

France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$11 DM20

Version allemande disponible sous le titre :

## OECD BESCHÄFTIGUNGSSTUDIE

### Fakten, Analysen, Strategien

(81 94 07 5) ISBN 92-64-54145-4, juin 1994

### LES FEMMES ET LE CHANGEMENT STRUCTUREL

#### Nouvelles perspectives

mai 1994

Les pays de l'OCDE doivent faire face à de profonds changements technologiques, économiques et sociaux. Les femmes sont confrontées à des difficultés quotidiennes dans la mesure où les infrastructures sociales et le marché du travail ne répondent pas pleinement à cette nouvelle réalité sociale.

Cette publication présente le rapport d'un groupe d'experts au Secrétaire général de l'OCDE. Il étudie la relation entre l'ajustement structurel et l'intégration des femmes dans l'économie des pays de l'OCDE dans la perspective des années 90 et identifie des lignes d'action touchant la compatibilité entre la vie de travail et la vie de famille, la ségrégation professionnelle et la flexibilité de l'emploi. Un rapport technique analyse l'impact du changement structurel sur l'emploi des femmes, en particulier la croissance du travail à temps partiel et l'évolution dans le secteur des services et le secteur public. Il soulève la question de l'efficacité des politiques d'égalité des chances poursuivies actuellement dans un environnement en évolution constante.

Voir Françoise Coré, «Les femmes et la restructuration de l'emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994.

(81 94 05 2) ISBN 92-64-24111-6, 224 p.

France : FF130 ; autres pays : FF170 US\$28 DM50

### Série «Études de politique sociale N° 14»

### PROTÉGER LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (n° 1)

#### Nouvelles orientations

juin 1994

Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses dans les pays de l'OCDE, en particulier les personnes très âgées, dont beaucoup ont constamment besoin d'aide, sur le plan tant personnel que social. Le problème auquel sont confrontés les pays est de dispenser une aide de qualité à un coût raisonnable à un nombre croissant de personnes.

Ce volume, le premier d'une série de trois publiés sous le titre commun de **Protéger les personnes âgées dépendantes**, analyse l'évolution qui a marqué l'aide apportée par les familles, les politiques de logement, le financement de l'aide par le secteur privé, et la gestion même des services spécialisés. Il montre aussi que l'organisation de l'aide est en train de changer. Nous commençons seulement à en comprendre le pourquoi et à nous y adapter.

Voir Patrick Hennessy, «Vivre plus longtemps en meilleure santé», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

(81 94 06 2) ISBN 92-64-24160-4, 140 p.

France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$27 DM47

#### «Documents OCDE»

### LES JEUNES HANDICAPÉS ET L'EMPLOI

juin 1994

Malgré les profonds changements structurels du marché du travail pendant les années 80, les jeunes gravement handicapés doivent être intégrés dans des emplois normaux, mais encadrés. En améliorant les dispositifs d'éducation et de formation pour les jeunes handicapés, on a réussi à leur ouvrir autant de débouchés que possible. Cette publication réunit des exemples de bonnes méthodes pratiquées aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suède. Ces exemples montrent comment on peut organiser le passage à la vie active pour tous les jeunes.  
(96 94 05 2) ISBN 92-64-24152-3, 136 p.  
France : FF60 ; autres pays : FF80 US\$13 DM24

## Énergie

**AIE (Agence internationale de l'énergie)**

### NATURAL GAS TRANSPORTATION \*

Organisation and Regulation  
juin 1994

\* En anglais uniquement

Voir Jonathan Angel, «Le transport du gaz naturel», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

(61 94 08 1) ISBN 92-64-14097-2, 346 p.

France : FF450

Autres pays : FF560 US\$96 DM170

**AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)**

### DONNÉES SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

1994

mai 1994 - bilingue

Les **Données sur l'énergie nucléaire** comprennent la compilation annuelle effectuée par l'AEN des statistiques de base sur la production d'électricité et d'énergie nucléaire dans les pays de l'OCDE. Cette publication, d'accès facile et pratique, constitue une source de références sur la situation actuelle et les tendances prévues de la puissance totale installée d'électricité et de la puissance nucléaire installée, ainsi que de la production d'électricité et de l'offre et la demande de services liés au cycle du combustible nucléaire.

(66 94 07 3) ISBN 92-64-04122-2, 46 p.

France : FF70 ; autres pays : FF90 US\$17 DM29

**Série «Énergie nucléaire et information»**

### LES POLITIQUES D'INFORMATION DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRE

Séminaire de Paris (France),  
6-8 décembre 1993

mai 1994

Pour répondre au besoin d'information du public, surtout depuis les accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl, la plupart des pays de l'OCDE disposant de programmes d'énergie nucléaire se sont employés à mettre en valeur leur organisme de réglementation nucléaire et à mieux faire connaître leur régime d'autorisation et d'inspection des installations nucléaires. Ce régime a pour principal objectif d'assurer que la sûreté des

installations contribue efficacement à protéger la santé des travailleurs et du public, ainsi que l'environnement. Ces organismes ont également mis au point des politiques d'information publique concernant les incidents et accidents nucléaires, le risque qu'ils représentent et les mesures d'urgence à prendre, le cas échéant. Le besoin d'information, à cet égard, est particulièrement notoire dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les Nouveaux États indépendants de l'ex-URSS où les efforts entrepris pour introduire dans ces pays une véritable culture de sûreté nucléaire s'appuient sur des organismes de réglementation compétents et indépendants.

Textes anglais et français non traduits.

(66 94 06 3) ISBN 92-64-04116-8, 224 p.

France : FF190 ; autres pays : FF245 US\$42 DM74

**Série «Sûreté nucléaire»**

### THREE MILE ISLAND REACTOR PRESSURE VESSEL INVESTIGATION PROJECT \*

Achievements and Significant Results

Proceedings of an Open Forum  
Sponsored by the OECD Nuclear Energy Agency and the United States Nuclear Regulatory Commission,  
Boston (USA), 20-22 October 1993

juin 1994

\* En anglais uniquement

(66 94 05 1) ISBN 92-64-14134-0, 402 p.

France : FF185 ; autres pays : FF240 US\$42 DM73

## Environnement

### GÉRER L'ENVIRONNEMENT

**Le rôle des instruments économiques**

juin 1994

Le recours aux «instruments économiques» tels que taxes et redevances sur les émissions et les produits polluants et les permis d'émission négociables s'est considérablement développé depuis la publication, en 1989, de la première étude d'ensemble de l'OCDE. Il est désormais reconnu que ces instruments économiques apportent une contribution essentielle au processus de développement durable. Ils permettent une intégration effective des processus économiques et environnementaux et renforcent l'efficacité des politiques de l'environnement. Cet ouvrage dresse un bilan détaillé de l'utilisation de ces instruments économiques dans les pays de l'OCDE, explore leur rôle dans les économies en transition, et analyse leur mise en œuvre ainsi que leur dimension internationale.

(97 94 09 2) ISBN 92-64-24136-1, 192 p.

France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$34 DM59

### LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Compte rendu d'une conférence de l'OCDE/AIE

juin 1994

Une conférence internationale sur les aspects économiques du changement climatique a été organisée en juin 1993 à Paris par l'OCDE et par

## 10 MEILLEURES VENTES

(pour commander, veuillez utiliser le bon de commande encarté)

1. **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE**  
**Série 1993/1994**  
**AUSTRALIE**  
(10 94 04 2) ISBN 92-64-24092-6  
France : FF85  
Autres pays : FF110 US\$20 DM33
2. **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE**  
**Série 1993/1994**  
**FRANCE**  
(10 94 14 2) ISBN 92-64-24088-8  
France : FF85  
Autres pays : FF110 US\$20 DM33
3. **COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**  
**Rapport 1993**  
**Efforts et politiques des Membres du Comité d'Aide au Développement L'aide en transition**  
(43 94 02 2) ISBN 92-64-24083-7  
France : FF120  
Autres pays : FF155 US\$26 DM47
4. **REDÉFINIR L'ÉTAT EN AMÉRIQUE LATINE**  
(41 94 04 2) ISBN 92-64-24089-6  
France : FF190  
Autres pays : FF250 US\$42 DM75
5. **TENDANCES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES**  
**SOPEMI - Système d'Observation Permanente des Migrations**  
**Rapport annuel 1993**  
(81 94 03 2) ISBN 92-64-24070-5  
France : FF200  
Autres pays : FF260 US\$45 DM77
6. **LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SOCIALE**  
**Série «Études de politique sociale N° 12»**  
(81 94 02 2) ISBN 92-64-24056-X  
France : FF120  
Autres pays : FF155 US\$26 DM46
7. **POLITIQUE DU TOURISME ET TOURISME INTERNATIONAL DANS LES PAYS DE L'OCDE 1991-1992**  
**Étude spéciale :**  
**Les stratégies du tourisme et le développement rural**  
(78 94 01 2) ISBN 92-64-24091-8  
France : FF190  
Autres pays : FF250 US\$42 DM75
8. **EFFETS DISTRIBUTIFS DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES DANS LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**«Documents OCDE» - bilingue**  
(97 94 03 3) ISBN 92-64-04026-9  
France : FF110  
Autres pays : FF140 US\$24 DM43
9. **WORLD ENERGY OUTLOOK \* 1994 Edition**  
(61 94 06 1) ISBN 92-64-14074-3  
France : FF280  
Autres pays : FF360 US\$61 DM110
10. **L'ÉVALUATION DE LA RÉFORME STRUCTURELLE**  
**Leçons pour l'avenir**  
(11 94 01 2) ISBN 92-64-24090-X  
France : FF190  
Autres pays : FF250 US\$42 DM74  
\* En anglais uniquement

l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Elle a réuni un grand nombre d'éminents experts mondiaux, ainsi que des représentants de plusieurs sociétés, syndicats et autres organisations non gouvernementales.

La conférence avait pour objet général d'examiner les points d'accord et de divergences entre les études consacrées aux aspects économiques du changement climatique. Les participants ont également étudié comment l'analyse économique peut aider les pays de l'OCDE à remplir leurs engagements aux termes de la Convention-cadre sur le changement climatique. Les échanges de vues ont porté sur des thèmes tels que les coûts et les avantages économiques des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le rôle potentiel des taxes sur le carbone et d'autres instruments économiques dans la panoplie des mesures à la disposition des pouvoirs publics, les changements technologiques possibles et leur diffusion, en particulier dans le secteur de l'énergie, et les actions conjointes des pays industriels et des pays en développement en matière de réduction des émissions.

Cet ouvrage réunit les études présentées à la Conférence, ainsi que les résumés des débats. Il fait le point sur les aspects économiques du changement climatique et propose plusieurs pistes pour faire progresser la réflexion dans ce domaine.

(97 94 08 2) ISBN 92-64-24138-8, 362 p.  
France : FF190 ; autres pays : FF250 US\$40 DM75

### **CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)**

«OECD Documents»

### **AGRICULTURE AND THE ENVIRONMENT IN THE TRANSITION TO A MARKET ECONOMY \***

juin 1994

\* En anglais uniquement

(14 94 04 1) ISBN 92-64-14137-5, 292 p.  
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$33 DM59

## **Finances, fiscalité, entreprises, investissements**

### **ANNUAIRE DES STATISTIQUES D'ASSURANCE**

1985-1992

juin 1994 - bilingue

L'industrie de l'assurance représente une composante essentielle de l'économie, par l'importance des primes collectées et des investissements réalisés et, plus fondamentalement, grâce au rôle social et économique qu'elle joue en couvrant les risques des particuliers et des entreprises.

Cette publication annuelle, également disponible sur disquette, rassemble les principales données statistiques officielles du secteur des assurances pour 24 pays de l'OCDE. Le lecteur y trouvera des informations sur les activités de cette industrie mais également des indications sur les grandes tendances du marché international. Les données, standardisées dans la mesure du possible, sont détaillées en nombreuses

sous-rubriques et une série d'indicateurs permet une meilleure compréhension des caractéristiques des différents marchés nationaux.

(21 94 05 3) ISBN 92-64-04123-0, 240 p.  
France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$55 DM99

### **ÉCHANGES ET INVESTISSEMENTS : LES TRANSPLANTS**

juin 1994

Dans le cadre de l'étude des liens qui existent entre l'investissement direct étranger (IDE) et les échanges, l'OCDE a organisé une table ronde sur les «transplants» - qu'on associe principalement aux usines automobiles japonaises aux États-Unis. Les discussions, auxquelles ont participé des experts des universités et du secteur privé, se sont appuyées sur des études de cas portant sur les transplants en Europe, en Australie et au Mexique. Cette table ronde a permis de mieux saisir l'interface entre l'investissement direct étranger et le commerce international, de démystifier les transplants et, d'une manière plus générale, d'identifier les apports que l'IDE peut offrir à l'économie des pays d'accueil.

(21 94 04 2) ISBN 92-64-24156-6, 178 p.  
France : FF200 ; autres pays : FF260 US\$44 DM79

### **EXAMENS DE L'OCDE SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER**

#### **IRLANDE**

juin 1994

L'Irlande, l'une des économies les plus petites et les plus ouvertes de l'OCDE, réserve un bon accueil à l'investissement direct étranger (IDE) et propose des aides et incitations fiscales afin d'attirer les investisseurs. L'investissement direct joue un rôle unique dans l'économie irlandaise et y représente une plus grande proportion de la production manufacturière, de l'emploi et des exportations que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Toutefois, le coût de cette stratégie visant à attirer l'investissement étranger fait l'objet d'une attention plus grande. A-t-on accordé trop d'importance à la promotion de l'investissement étranger aux dépens du développement des entreprises locales ? Le gouvernement s'efforce de répondre à ces préoccupations en aidant les entreprises locales à développer leurs liens avec le secteur international. Aussi a-t-il réorganisé son programme de développement industriel en fonction de ces réflexions.

Cette étude examine le rôle de l'investissement direct dans l'économie irlandaise, le régime de l'IDE en Irlande, ainsi que les conséquences de la nouvelle politique industrielle irlandaise pour les investisseurs étrangers.

(21 93 54 2) ISBN 92-64-24149-3, 82 p.  
France : FF90 ; autres pays : FF115 US\$20 DM37

### **EXAMENS DE L'OCDE SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER**

#### **PORTUGAL**

mai 1994

Depuis la seconde moitié des années 80, l'investissement direct étranger (IDE) au Portugal a connu une forte expansion et les entreprises étrangères représentent désormais une source importante d'emplois et d'exportations pour ce

pays. Le gouvernement portugais a pris un certain nombre d'initiatives importantes pour ouvrir son économie à l'investissement direct étranger en mettant fin à toute une série de limitations sectorielles, en remplaçant le système pesant d'autorisation qui prévalait auparavant par un régime simplifié de notification préalable, ainsi qu'en proposant des aides à l'investissement de l'étranger. Néanmoins, un certain nombre de restrictions continuent d'être appliquées à l'encontre des investissements en provenance de pays n'appartenant pas à l'Union européenne. Il est donc possible d'ouvrir plus largement l'économie aux investisseurs privés et de renforcer la concurrence sur le marché portugais.

Cette étude examine le rôle de l'IDE dans l'économie du Portugal et la libéralisation progressive du régime d'investissement direct entreprise par le gouvernement portugais. Elle recommande en outre de nouvelles mesures pour ouvrir plus largement l'économie à l'investissement direct et intégrer ainsi plus complètement le Portugal dans l'économie européenne et mondiale.

(21 93 53 2) ISBN 92-64-24130-2, 86 p.

France : FF90 ; autres pays : FF115 US\$20 DM37

Abonnement 1994 (4 numéros)

((21 00 00 2) ISSN 1021-5808

France : FF300

Autres pays : FF330 US\$62 DM110

## **Industrie, science et technologie**

### **STI REVUE (SCIENCE, TECHNOLOGIE, INDUSTRIE)**

N° 14

mai 1994

Les systèmes nationaux d'innovation jouent un rôle central dans les capacités de développement des économies. Ce numéro de la **Revue STI** fournit des éléments de comparaison entre les systèmes de différents pays de l'OCDE, propose de nouvelles méthodes d'analyse et examine certains aspects des politiques gouvernementales qui affectent les capacités nationales d'innovation. Les articles présentés ici sont fondés sur des études empiriques et statistiques.

(90 94 14 2) ISBN 92-64-24132-9, 192 p.

France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$26 DM49

Abonnement 1994 (N° 14 et N° 15)

(90 00 00 2) ISSN 1010-5239

France : FF205 ; autres pays : FF225 US\$42 DM85

### **LA BASE DE DONNÉES STAN DE L'OCDE POUR L'ANALYSE DE L'INDUSTRIE 1972 - 1991 \***

juin 1994 - bilingue

La base de données pour l'analyse structurelle de l'industrie (STAN), la série la plus complète à ce jour de données internationales disponibles sur l'activité industrielle, couvre 49 branches du secteur manufacturier dans seize pays de l'OCDE entre 1972 et 1991. STAN comprend des estimations comparables aux comptes nationaux pour les variables industrielles suivantes : production, valeur ajoutée, formation brute de capital fixe, emploi, rémunération de la main-d'œuvre, exportations et importations.

Cette publication, un outil précieux pour la recherche et l'analyse économiques internationales, met en lumière les grandes tendances et fait ressortir les relations entre les diverses bran-

ches d'activité. Elle permet également la conception d'indicateurs industriels comme l'évolution des parts de la production et de l'emploi par branche d'activité, les dépenses en capital par ouvrier, la pénétration des importations, et des exercices de modélisation à un niveau détaillé pour l'industrie.

108 tableaux  
(92 94 02 3) ISBN 92-64-04121-4, 240 p.  
France : FF280 ;  
autres pays : FF350 US\$59 DM105  
\* Également disponible sur disquette.

#### «Documents OCDE»

### LA PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

#### Tableaux d'indicateurs mai 1994

Examine la performance de l'industrie manufacturière pendant les deux dernières décennies dans 13 pays membres de l'OCDE (Allemagne, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède). L'étude a été menée à partir de 16 indicateurs couvrant cinq grands domaines d'activité économique tels que la R-D, les investissements, les échanges internationaux, l'emploi et les changements structurels – et cela pour 22 industries manufacturières. Cet examen détaillé offre une analyse d'ensemble cohérente de l'évolution, de la situation actuelle, mais surtout de la trajectoire du secteur manufacturier de ces pays.

Les trois parties de ce rapport comprennent une synthèse des grandes tendances, une description plus complète des 16 indicateurs des cinq grandes catégories, et enfin une annexe décrivant les nouvelles bases de données disponibles permettant l'établissement d'une large catégorie d'indicateurs au niveau détaillé des branches industrielles.

32 tableaux et 29 graphiques  
Voir Dianne Dobbeck et Wendy Woods, «Cartographie de l'activité industrielle», l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994.  
(92 94 03 2) ISBN 92-64-24126-4, 164 p.  
France : FF90 ; autres pays : FF120 US\$20 DM35

### Transports

#### CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

### INTERNALISER LES COÛTS SOCIAUX DES TRANSPORTS

mai 1994

Les transports jouent un rôle déterminant dans l'activité économique des pays de l'OCDE et profitent aux individus et à la société dans son ensemble. Pourtant, bien souvent les marchés de transport n'imputent pas le coût total des services de transport aux usagers et les prix n'intègrent pas les coûts sociaux induits par exemple par les pollutions acoustique et atmosphérique, les risques accrus d'accidents ou l'accroissement des encombrements. Les pouvoirs publics aggravent ce problème en adoptant des politiques qui vont à l'encontre du fonctionnement efficace des marchés de transport. Le secteur des transports ayant connu une expansion

rapide ces dernières années, le public est de plus en plus sensible à ces coûts «externes».

Cet ouvrage expose les résultats d'un séminaire OCDE/Conférence européenne des ministres des transports de 1993 qui portait sur ces coûts. Il analyse l'importance des externalités dans le secteur des transports, les mesures adéquates en vue de leur «internalisation» et les moyens de faciliter leur accueil dans le public.

Voir Tom Jones et Jack Short, «Transports : la mesure des coûts», l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994.

(97 94 10 2) ISBN 92-64-24141-8, 212 p.  
France : FF200 ; autres pays : FF260 US\$44 DM79

#### Table ronde 94

### POLITIQUES RÉGIONALES, RÉSEAUX DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

avril 1994

Les réseaux de transport du futur – que l'on projette dès à présent – seront à grande vitesse et il n'est de région qui ne souhaite être reliée. Pourtant, l'ampleur des investissements requis et les contraintes d'exploitation ne permettent précisément pas une desserte homogène des territoires. Les politiques régionales, qu'elles soient d'accompagnement ou de substitution, doivent être adaptées en conséquence. Qu'en est-il, si l'on prolonge cette problématique aux régions d'Europe centrale et orientale, où les besoins d'investissements sont considérables ? La Table ronde 94 a abordé ces questions, tant sous un angle pratique qu'analytique, par le rassemblement d'informations et par la confrontation d'avis d'experts et de responsables des politiques régionales.

(75 94 04 2) ISBN 92-821-2191-7, 142 p.  
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$22 DM40

#### Série «Recherche en matière de routes et transports routiers»

### AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE GRÂCE À LA MODIFICATION DES ATTITUDES

juin 1994

Peut-on améliorer les politiques et les programmes de sécurité routière par des actions visant la modification des attitudes des usagers de la route ? Cette étude menée par un groupe d'experts de l'OCDE sur la sécurité routière examine les recherches théoriques et empiriques sur les facteurs humains influençant le comportement et les attitudes des usagers des routes. Cinquante projets et études de cas réalisés dans les pays de l'OCDE sont évalués afin de développer des principes d'orientation favorisant une utilisation constructive des relations attitude-comportement dans la pratique de la sécurité routière. Ce rapport fournit une base de référence aux décideurs politiques et professionnels dans le domaine de la sécurité routière afin qu'ils puissent adapter et renforcer les programmes de prévention des accidents et ainsi accroître les gains de sécurité routière apportés par des actions d'éducation, de technologie et de surveillance.

(77 94 02 2) ISBN 92-64-24147-7, 110 p.  
France : FF130 ; autres pays : FF170 US\$30 DM50

Catalogues des publications et éditions électroniques gratuits sur demande.

OFFRES D'EMPLOIS – OFFRES D'EMPLOIS  
**OCDE**

### SECRETARIAT DE L'OCDE, PARIS

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

**Administration publique**  
**Balance des paiements**  
**Comptes nationaux**  
**Economie agricole**  
**Economie du développement**  
**Economie de l'énergie**  
**Economie de l'industrie**  
**Economie du travail**  
**Economie monétaire**  
**Econométrie**  
**Environnement**  
**Etudes urbaines**  
**Fiscalité**  
**Ingénierie nucléaire**  
**Macro-économie**  
**Physique nucléaire**  
**Politique de l'éducation**  
**Affaires sociales**  
**Statistiques**  
**Informatique et communications**

#### ● Qualifications :

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue; bonne connaissance de l'autre.

#### ● Engagement initial :

deux ou trois ans.

#### ● Traitement annuel de base :

de FF 300 000 (administrateur) et de FF 430 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

**Division de la gestion des ressources humaines**  
**OCDE**

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16  
FRANCE



OFFRES D'EMPLOIS – OFFRES D'EMPLOIS

# Où obtenir les publications de l'OCDE

## FRANCE

OCDE  
Commandes par correspondance :  
2, rue André-Pascal  
75775 Paris Cedex 16  
Tél. (33-1) 45.24.82.00  
Téléfax : (33-1) 49.10.42.76  
Télex : 640048 OCDE  
Librairie de l'OCDE :  
33, rue Octave-Feuillet  
75016 Paris Tél. (33-1) 45.24.81.67  
(33-1) 45.24.81.81

## ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre  
August-Bebel-Allee 6  
D-53175 Bonn Tél. (0228) 959.120  
Téléfax : (0228) 959.12.17

## ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre  
2001 L Street N.W., Suite 700  
Washington, D.C. 20036-4910  
Tél. (202) 785.6323  
Téléfax : (202) 785.0350

## JAPON

OECD Publications and Information Centre  
Landic Akasaka Building  
2-3-4 Akasaka, Minato-ku  
Tokyo 107 Tél. (81.3) 3586.2016  
Téléfax : (81.3) 3584.7929

## ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.  
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso  
1333 Buenos Aires Tél. (1) 331.1787 y  
331.2391  
Téléfax : (1) 331.1787

## AUSTRALIE

D.A. Information Services  
648 Whitehorse Road, P.O. Box 163  
Mitcham, Victoria 3132 Tél. (03) 873.4411  
Téléfax : (03) 873.5679

## AUTRICHE

Gerold & Co.  
Graben 31  
Wien I Tél. (0222) 533.50.14

## BELGIQUE

Jean De Lannoy  
Avenue du Roi 202  
B-1060 Bruxelles  
Tél. (02) 538.51.69/538.08.41  
Téléfax : (02) 538.08.41

## CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.  
1294 Algoma Road  
Ottawa, ON K1B 3W8 Tél. (613) 741.4333  
Téléfax : (613) 741.5439

Stores :  
61 Sparks Street  
Ottawa, ON K1P 5R1 Tél. (613) 238.8985  
211 Yonge Street  
Toronto, ON M5B 1M4 Tél. (416) 363.3171  
Téléfax : (416) 363.59.63

Les Éditions La Liberté Inc.  
3020 Chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tél. (418) 658.3763  
Téléfax : (418) 658.3763

Federal Publications Inc.  
165 University Avenue, Suite 701  
Toronto, ON M5H 3B8 Tél. (416) 860.1611  
Téléfax : (416) 860.1608

Les Publications Fédérales  
1185 Université  
Montréal, QC H3B 3A7 Tél. (514) 954.1633  
Téléfax : (514) 954.1635

## CHINE

China National Publications Import  
Export Corporation (CNPIEC)  
16 Gongli E. Road, Chaoyang District  
P.O. Box 88 or 50  
Beijing 100704 PR Tél. (01) 506.6688  
Téléfax : (01) 506.3101

## CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.  
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon  
Seoul Tél. 730.78.91  
Téléfax : 735.00.30

## DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service  
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148  
DK-1016 København K Tél. (33) 12.85.70  
Téléfax : (33) 12.93.87

## ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.  
Castelló 37, Apartado 1223  
Madrid 28001 Tél. (91) 431.33.99  
Téléfax : (91) 575.39.98

Librería Internacional AEDOS  
Consejo de Ciento 391  
08009 - Barcelona Tél. (93) 488.30.09  
Téléfax : (93) 487.76.59

Librería de la Generalitat  
Palau Moja  
Rambla dels Estudis, 118  
08002 - Barcelona  
(Subscripcions) Tél. (93) 318.80.12  
(Publicacions) (93) 302.67.23  
Téléfax : (93) 412.18.54

## FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
Keskuskatu 1, P.O. Box 128  
00100 Helsinki  
Agence d'abonnements :  
P.O. Box 23  
00371 Helsinki Tél. (358 0) 12141  
Téléfax : (358 0) 121.4450

## FRANCE

Voir adresse dans l'encadré  
Documentation Française  
29, quai Voltaire  
75007 Paris Tél. 40.15.70.00

Gibert Jeune (Droit-Économie)  
6, place Saint-Michel  
75006 Paris Tél. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International  
10, avenue d'Iéna  
75016 Paris Tél. 40.73.34.60

Librairie Dunod  
Université Paris-Dauphine  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75016 Paris Tél. 44.05.40.13

Librairie Lavoisier  
11, rue Lavoisier  
75008 Paris Tél. 42.65.39.95

Librairie L.G.D.J. - Montchrestien  
20, rue Soufflot  
75005 Paris Tél. 46.33.89.85

Librairie des Sciences Politiques  
30, rue Saint-Guillaume  
75007 Paris Tél. 45.48.36.02

P.U.F.  
49, boulevard Saint-Michel  
75005 Paris Tél. 43.25.83.40

Librairie de l'Université  
12a, rue Nazareth  
13100 Aix-en-Provence Tél. (16) 42.26.18.08

Documentation Française  
165, rue Garibaldi  
69003 Lyon Tél. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre  
29, place Bellecour  
69002 Lyon Tél. (16) 72.40.54.54

GRÈCE  
Librairie Kauffmann  
Mavrokordatou 9  
106 78 Athens Tél. (01) 32.55.321  
Téléfax : (01) 36.33.967

Swindon Book Co. Ltd.  
13-15 Lock Road  
Kowloon, Hong Kong Tél. 366.80.31  
Téléfax : 739.49.75

## HONGRIE

Euro Info Service  
Margitsziget, Európa Ház  
1138 Budapest Tél. (1) 111.62.16  
Téléfax : (1) 111.60.61

INDE  
Oxford Book and Stationery Co.  
Scindia House  
New Delhi 110001 Tél. (11) 331.5896/5308  
Téléfax : (11) 332.5993

17 Park Street  
Calcutta 700016 Tél. 240832

## INDONÉSIE

Pdii-Lipi  
P.O. Box 269/JKSMG/88  
Jakarta 12790 Tél. 583467  
Télex : 62 875

## IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers  
12 North Frederick Street  
Dublin 1 Tél. (01) 874.48.35  
Téléfax : (01) 874.84.16

## ISLANDE

Mál Mog Menning  
Laugavegi 18, Pósthólf 392  
121 Reykjavík Tél. 162.35.23

## ISRAËL

Praedicta  
5 Shatner Street  
P.O. Box 34030  
Jerusalem 91430 Tél. (2) 52.84.90/1/2  
Téléfax : (2) 52.84.93

## ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni  
Via Duca di Calabria 1/1  
50125 Firenze Tél. (055) 64.54.15  
Téléfax : (055) 64.12.57

Via Bartolini 29  
20155 Milano Tél. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder  
Piazza Montecitorio 120  
00186 Roma Tél. 679.46.28  
Téléfax : 678.47.51

Libreria Hoepli  
Via Hoepli 5  
20121 Milano Tél. (02) 86.54.46  
Téléfax : (02) 805.28.86

Libreria Scientifica  
Dott. Lucio de Biasio 'Aeiou'  
Via Coronelli, 6  
20146 Milano Tél. (02) 48.95.45.52  
Téléfax : (02) 48.95.45.48

## MALAISIE

Co-operative Bookshop Ltd.  
University of Malaya  
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru  
59700 Kuala Lumpur  
Malaysia Tél. 756.5000/756.5425  
Téléfax : 757.3661

## MEXIQUE

Revistas y Periodicos Internacionales S.A. de C.V.  
Florenza 57 - 1004  
Mexico, D.F. 06600 Tél. 207.81.00  
Téléfax : 208.39.79

## NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC  
Bertrand Narvesens vei 2  
P.O. Box 6125 Etterstad  
0602 Oslo 6 Tél. (022) 57.33.00  
Téléfax : (022) 68.19.01

## NOUVELLE-ZÉLANDE

Legislation Services  
P.O. Box 12418  
Thorndon, Wellington Tél. (04) 496.5652  
Téléfax : (04) 496.5698

## PAKISTAN

Mirza Book Agency  
65 Shahrah Quaid-E-Azam  
Lahore 54000 Tél. (42) 353.601  
Téléfax : (42) 231.730

## PAYS-BAS

SDU Uitgeverij Plantijnstraat  
Externe Fondsen  
Postbus 20014  
2500 EA's-Gravenhage Tél. (070) 37.89.880  
Voor bestellingen: Tél. (070) 34.75.778

## PHILIPPINES

International Book Center  
5th Floor, Filipinas Life Bldg.  
Ayala Avenue  
Metro Manila Tél. 81.96.76  
Télex 23312 RHP PH

## PORTUGAL

Livraria Portugal  
Rua do Carmo 70-74  
Apart. 2681  
1200 Lisboa Tél. (01) 347.49.82/5  
Téléfax : (01) 347.02.64

## ROYAUME-UNI

HMSO  
Postal orders only:  
P.O. Box 276, London SW8 5DT  
Gen. enquiries Tél. (071) 873 0011  
Téléfax : (071) 873 8200

HMSO Bookshop  
49 High Holborn, London WC1V 6HB  
Branches in : Belfast, Birmingham, Bristol,  
Edinburgh, Manchester

## SINGAPOUR

Gower Asia Pacific Pte Ltd.  
Golden Wheel Building  
41, Kallang Pudding Road, No. 04-03  
Singapore 1334 Tél. 74 5166  
Téléfax: 742.9356

## SRI LANKA

Centre for Policy Research  
c/o Colombo Agencies Ltd.  
No. 300-304, Galle Road  
Colombo 3 Tél. (1) 574240, 573351-2  
Téléfax : (1) 575394, 510711

## SUÈDE

Fritzes Information Center  
Box 16356  
Regeringsgatan 12  
106 47 Stockholm Tél. (08) 690.90.90  
Téléfax : (08) 20.50.21

Agence d'abonnements :  
Wennergren-Williams Info AB  
P.O. Box 1305  
171 25 Solna Tél. (08) 705.97.50  
Téléfax : (08) 27.00.71

## SUISSE

Maditec S.A. (Livres et périodiques)  
Chemin des Palettes 4  
Case postale 266  
1020 Renens Tél. (021) 635.08.65  
Téléfax : (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.  
4, place Pépinet  
CP 3212  
1002 Lausanne Tél. (021) 341.33.48  
Téléfax : (021) 341.33.45

Librairie Unilivres  
6, rue de Candolle  
1205 Genève Tél. (022) 320.26.23  
Téléfax : (022) 329.73.18

Agence d'abonnements :  
Dynapresse Marketing S.A.  
38 avenue Vibert  
1227 Carouge Tél. (022) 308.07.89  
Téléfax : (022) 308.07.99

Voir aussi :  
OECD Publications and Information Centre  
August-Bebel-Allee 6  
D-53175 Bonn (Allemagne)  
Tél. (49.228) 959.120  
Téléfax : (49.228) 959.1217

## TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.  
9th Floor, No. 118, Sec. 2  
Chung Hsiao E. Road  
Taipei Tél. (02) 391.7396/391.7397  
Téléfax : (02) 394.9176

## THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.  
113, 115 Fuang Nakhon Rd.  
Opp. Wat Rajbopith  
Bangkok 10200 Tél. (662) 225.9531/2  
Téléfax : (662) 222.5188

## TURQUIE

Kültür Yayınları Is-Türk Ltd. Sti.  
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13  
Kavaklıdere/Ankara Tél. 428.11.40 Poste 2458  
Dolmabahçe Cad. No. 29  
Besiktas/Istanbul Tél. 260.71.88  
Télex : 43482B

## VENEZUELA

Librería del Este  
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337  
Edificio Galipán  
Caracas 106 Tél. 951.1705/951.2307/951.1297  
Telegram: Librete Caracas

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

47380

# Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques



Conscients des avantages qu'offrent des méthodes d'essais approuvées au plan international, les pays de l'OCDE ont élaboré depuis 1981 les Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques (mis à jour par cinq addenda parus en 1983, 1984, 1987, 1989 et 1993).

## Les lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques

- s'appliquent aux essais de sécurité, au sens le plus large, pratiqués sur des produits chimiques et relatifs à leurs propriétés physico-chimiques, à leurs effets sur les systèmes vivants (écotoxicologie), à leur destin dans l'environnement (dégradation-accumulation) et à leurs effets sur la santé (toxicité)
- sont reconnues au niveau international comme des méthodes normalisées pour les essais de sécurité et constituent une base commune pour l'acceptation mutuelle des données d'essais
- présentent un intérêt essentiel pour les spécialistes chargés des essais et de l'évaluation de substances chimiques dans l'industrie, dans les universités et dans l'administration
- reflètent l'état actuel des connaissances en matière d'essais visant à déterminer les dangers et sont périodiquement mises à jour de manière à tenir compte des progrès de la science.

## Configuration conseillée du matériel

- un micro-ordinateur compatible IBM avec écran compatible VGA
- un lecteur de CD-ROM avec les extensions CD-ROM de Microsoft
- un minimum de 4MO de RAM (8 MO ou plus est préférable)
- 1 MO d'espace disque disponible
- MS-DOS version 5.0 ou plus
- MS-Windows 3.1 ou plus

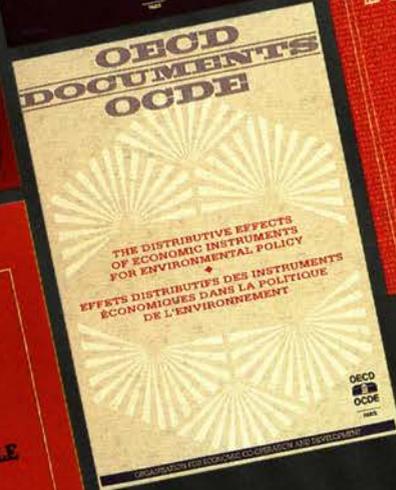
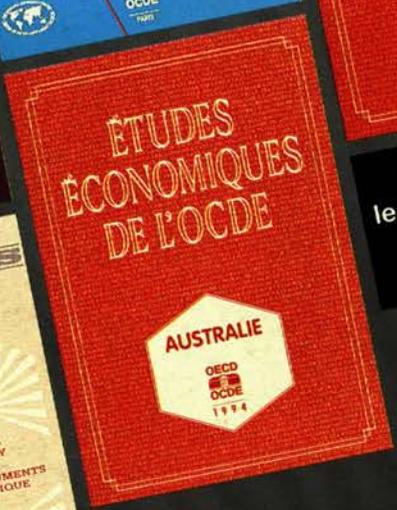
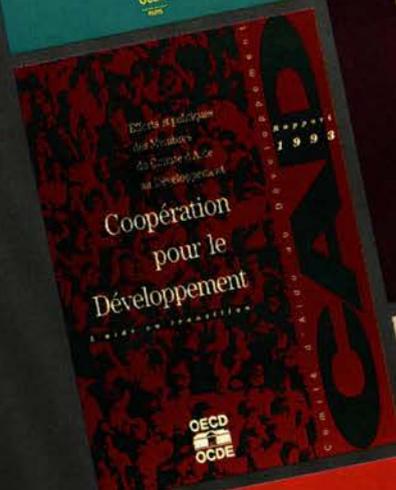
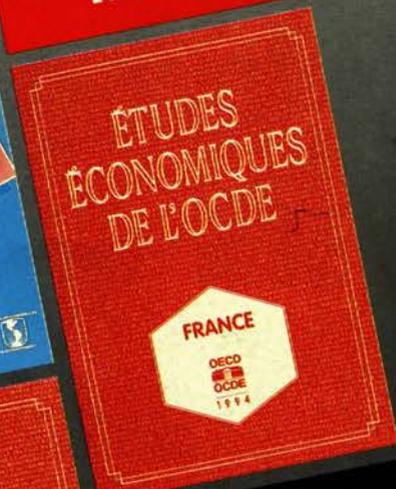
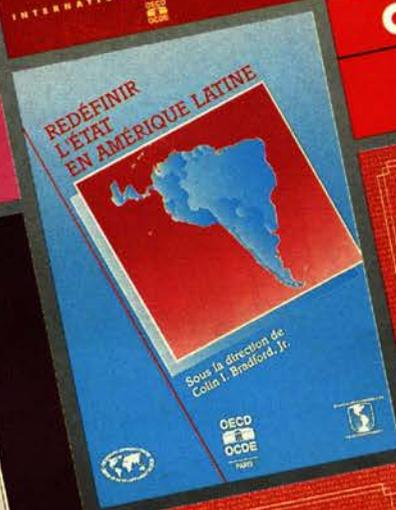
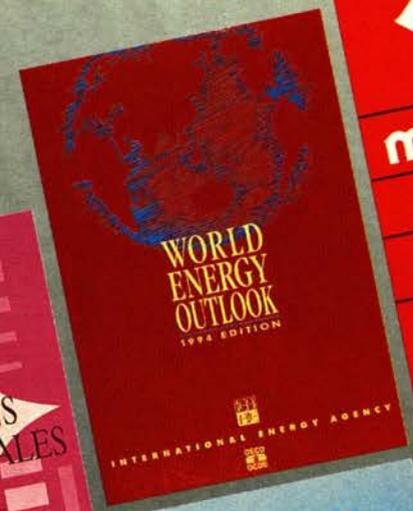
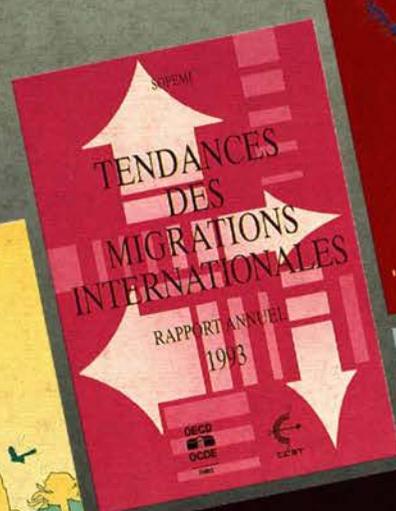
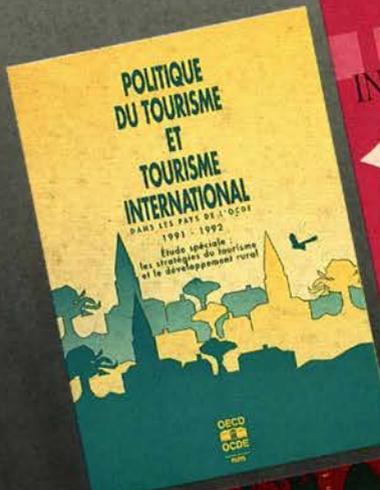
Prix : FF2 000 £220 US\$365 DM600

(la première mise à jour et des documents y afférents compris).

Brochure descriptive disponible auprès des Éditions électroniques de l'OCDE.

# les éditions de l'OCDE

les  
**10**  
meilleures  
ventes  
des  
**2**  
derniers  
mois



Vous trouverez  
le bon de commande  
à l'intérieur  
de ce numéro

# Réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE

## Communiqué

*Le Conseil de l'OCDE s'est réuni les 7 et 8 juin 1994 au niveau des ministres. La réunion était présidée par Bertie Ahern, ministre des finances, Dick Spring, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et Eithne Fitzgerald, secrétaire d'État au ministère des finances, de l'Irlande. Les vice-présidents étaient Ferdinand Lacina, ministre fédéral des finances et Wolfgang Schüssel, ministre fédéral des affaires économiques, de l'Autriche et André Ouellet, ministre des affaires étrangères, Lloyd Axworthy, ministre du perfectionnement des ressources humaines et de la diversification de l'économie de l'Ouest et Roy MacLaren, ministre du commerce international, du Canada. Avant la réunion, le président a tenu des consultations avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) ; ces deux organismes ont soumis des déclarations aux ministres.*

*Le Mexique, qui vient d'adhérer à la Convention relative à l'OCDE à l'issue d'un processus qui a constitué une précieuse expérience, a pour la première fois siégé comme membre à part entière. Les ministres saluent cet événement. Ils y voient le début d'une nouvelle phase du développement de l'OCDE et se félicitent de la contribution que le Mexique apportera aux travaux de l'Organisation.*

### Promouvoir la croissance et l'emploi

Les ministres se félicitent des signes indiquant que la reprise économique amorcée voici deux ans dans certains pays de l'OCDE se manifeste aussi dans d'autres pays membres et se renforce progressivement, ce qui se traduit par une amélioration des perspectives pour le reste de 1994 et 1995. Les ministres reconnaissent, toutefois, que d'autres actions sont requises de la part des gouvernements pour tirer pleinement parti du potentiel économique des pays de l'OCDE et assurer une diminution durable du nombre de chômeurs. Le chômage représente un gaspillage inacceptable de potentiel humain, une dramatique épreuve pour ceux qu'il frappe – en particulier les jeunes et les chômeurs de longue durée – et un danger pour la cohésion sociale. Les gouvernements des pays membres accordent donc une priorité très élevée à la lutte contre le chômage et aux encouragements à la création d'emplois.

Les ministres souscrivent aux principales conclusions du *Rapport d'orientation de l'Étude emploi/chômage de l'OCDE*. Ils conviennent de mettre en œuvre les recommandations de la stratégie pour l'emploi compte tenu des conditions économiques particulières de leurs pays. Ils reconnaissent que la situation actuelle est due à la fois aux effets de la récente récession et, pour beaucoup, à de sérieuses déficiences structurelles, en particulier une adaptation insuffisante et trop lente des économies des pays membres aux mutations rapides liées au progrès technologique, à la concurrence et à la mondialisation.

Le processus de mondialisation permettra à une part rapidement croissante de la population mondiale de participer au développement économique et d'en bénéficier, contribuant ainsi à la prospérité mondiale. Les récents progrès de la technique et la croissance des échanges et de l'investissement ouvrent aux pays de l'OCDE de vastes possibilités d'expansion de l'em-

ploi. Pour en tirer parti, ceux-ci doivent faire preuve d'une capacité d'innovation et d'adaptation permanente, en améliorant constamment leur efficacité économique. La création d'emplois et la hausse des niveaux de vie en dépendent. C'est un défi que les pays membres doivent et peuvent relever.

Les ministres reconnaissent que freiner ou inverser le cours de la mondialisation, de la concurrence internationale, du progrès technique et du changement structurel va à l'encontre des intérêts à long terme des pays membres. Ils renoncent au protectionnisme, de quelque type que ce soit, afin de ne pas maintenir en survie artificielle les emplois d'hier au lieu de préparer ceux de demain, y compris les nouveaux emplois bien rémunérés dans les secteurs de pointe. Ils souscrivent à l'analyse de l'OCDE : retarder le nécessaire ajustement structurel serait s'engager dans une voie sans issue et le rendre encore plus douloureux et coûteux.

Les ministres conviennent aussi que la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi, en coopération avec les partenaires sociaux compte tenu de la situation de chaque pays, suppose que l'on tire parti de l'interaction positive entre politiques macroéconomiques et politiques structurelles. En contribuant à une croissance forte, durable et non inflationniste, la politique macroéconomique peut créer des conditions de stabilité qui favorisent l'ajustement structurel, l'investissement privé et la création d'emplois. En améliorant l'adaptabilité et la rapidité d'ajustement des économies de l'OCDE et en instaurant un climat propice à l'initiative des individus et des entreprises, les politiques structurelles permettent une croissance durable et plus vigoureuse, sans surchauffe inflationniste.

Pour fournir aux agents économiques un cadre de nature à leur donner confiance et à les inciter à aller de l'avant, la politique macroéconomique doit poursuivre trois objectifs interdépendants :

- réduire les déficits budgétaires sur le moyen terme

- assurer durablement la stabilité des prix
- soutenir la demande si cela est nécessaire et opportun.

Les gouvernements des pays membres doivent poursuivre vigoureusement l'effort de réduction des déficits budgétaires et de maîtrise de la dette et des dépenses publiques. L'impératif d'assainissement budgétaire conditionne les actions des pouvoirs publics décrites ci-après. Divers aspects de ce problème général peuvent être soulignés : par exemple, le fait que tous les niveaux d'administration sont concernés ; le poids budgétaire que représente le vieillissement de la population ; la nécessité de maîtriser les dépenses sociales ou les charges des régimes de retraite (les ministres notant, entre autres, que les charges accumulées des régimes de retraite peuvent représenter une part importante du total des passifs publics). Mais les grands objectifs restent les mêmes pour tous, à savoir des taux d'épargne élevés et de faibles taux d'intérêt à long terme pour favoriser une progression de l'investissement privé. En outre, tout doit être fait pour améliorer la qualité des budgets, en examinant les recettes aussi bien que les dépenses afin d'optimiser leur effet sur la croissance, l'ajustement structurel, l'emploi et la productivité.

Les ministres conviennent que la politique monétaire doit garder comme point d'ancrage son objectif ultime, à savoir une croissance forte, durable et non inflationniste. Ils reconnaissent que les économies de l'OCDE ne se trouvent pas toutes dans la même phase du cycle économique. Là où la reprise est bien engagée, la politique monétaire doit veiller à empêcher l'apparition de tensions inflationnistes, de manière à soutenir la reprise à moyen terme. Là où la reprise n'est pas encore très soutenue, une politique monétaire souple doit être maintenue ou la possibilité d'aller encore plus loin dans l'assouplissement doit être exploitée autant que faire se peut, sans compromettre les perspectives de stabilité des prix ; si possible, et à condition que

cela soit compatible avec l'objectif à moyen terme d'assainissement des finances publiques, des mesures budgétaires seront mises en œuvre en tant que de besoin pour assurer une croissance soutenue et non inflationniste induite par une forte demande intérieure. La poursuite de la coopération en matière de taux de change contribuera en outre à un climat économique favorable à la croissance.

Les ministres reconnaissent que même avec l'amélioration des perspectives de croissance, le chômage dans la zone de l'OCDE, qui comporte un important élément structurel, ne devrait reculer que lentement et que de profondes réformes du marché du travail et d'autres réformes structurelles sont par conséquent indispensables. Le *Rapport d'orientation* couvre un large éventail de politiques structurelles. Pour faire reculer le chômage, il faut mettre en place les conditions les plus favorables à l'innovation, à l'initiative privée et à la création de nombreux emplois à tous les niveaux de qualification et faire en sorte que les compétences soient adaptées à ces emplois. Une plus grande flexibilité du marché du travail permet une meilleure adéquation des aptitudes et des emplois. Ainsi les pays membres pourront-ils contribuer pleinement au développement économique mondial durable, tout en assurant les bases d'un progrès continu du niveau et de la qualité de vie de leurs peuples.

Pour la formulation des politiques structurelles, les gouvernements des pays membres s'attacheront aux objectifs suivants :

- encourager un environnement qui soit propice à la création d'entreprises, souvent petites et moyennes, ainsi qu'à l'expansion et à l'adaptation des entreprises existantes, et qui permette aux entreprises d'améliorer leur efficacité et d'accroître l'emploi
- alléger les réglementations qui découragent l'initiative privée
- compléter en tant que de besoin l'action du secteur privé pour développer, diffuser et mettre en œuvre les nouvelles technologies, notamment dans les domaines de l'information, des communications et de la protection de l'environnement
- libéraliser davantage les marchés de services et tirer pleinement parti des possibilités de créations d'emplois du secteur des services
- réduire le niveau général des aides aux entreprises, en particulier en évitant de subventionner des productions obsolètes et non compétitives
- favoriser le développement de l'investis-

issement public ou privé dans les infrastructures modernes

- renforcer l'intégration des stratégies économiques et environnementales dans tous les secteurs.

Les gouvernements des pays membres sont également résolus à promouvoir les mesures propres à accroître l'emploi sur une base durable et à contribuer à l'équité sociale et à l'efficacité économique. Dans cette optique, ils s'efforceront :

- de renforcer les systèmes d'éducation et de formation, compte tenu du contexte institutionnel propre à chaque pays et, le cas échéant, en étroite coopération avec les partenaires sociaux, les collectivités locales et les initiatives privées, afin que chacun ait la possibilité d'enrichir tout au long de sa vie ses connaissances et ses compétences, de manière à contribuer à une amélioration de la productivité et à des niveaux élevés et soutenus de croissance

- d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail grâce à une flexibilité accrue, permettant une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emplois, ainsi qu'à une réduction des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre

- d'accroître l'efficacité des services de placement et, plus généralement, de donner un rang de priorité élevé aux politiques et programmes actifs du marché du travail, y compris en faveur des chômeurs de longue durée et des jeunes

- de réviser les lois et réglementations qui dissuadent les entreprises d'embaucher ou les individus de travailler

- de coopérer étroitement avec les autorités régionales et locales pour accroître les possibilités d'emploi à tous les niveaux de qualification, sans négliger les activités de services qui peuvent absorber un grand nombre de chômeurs.

La mise en œuvre de ces politiques, déjà amorcée dans beaucoup de pays membres, ne se fera pas sans persévérance et effort. Un ajustement soutenu est requis. Ce faisant, il faut aussi tenir compte de la nécessaire cohésion sociale. Chaque gouvernement veillera, en fonction des contraintes propres à la situation de son pays, à assurer une protection sociale suffisante ainsi qu'un niveau de vie décent et une pleine participation à la vie économique et sociale à ceux qu'il faut temporairement encourager pour qu'ils s'adaptent ainsi qu'à ceux qui, malgré leurs efforts, ne réussissent pas à s'adapter.

Les bénéfices à attendre de cette stratégie pour l'emploi sont considérables. La confiance retrouvée stimulera la consom-

mation et l'investissement ; les gains de productivité et l'innovation alimenteront la hausse du niveau de vie ; l'ajustement structurel, en éliminant les obstacles et en rendant plus compétitives les entreprises des pays membres, permettra à celles-ci de tirer le meilleur parti des énormes marchés qui s'ouvrent ailleurs dans le monde. Les ministres soulignent combien l'initiative des individus et des entreprises et leurs capacités novatrices et créatrices sont déterminantes pour que cette stratégie aboutisse véritablement à un accroissement de l'emploi et à une réduction du chômage ; la seule action des pouvoirs publics ne suffira pas.

Eu égard au *Rapport d'orientation* et à l'*Examen structurel triennal* de l'OCDE, les ministres demandent à l'Organisation de réaliser les travaux évoqués ci-dessous. A cette fin, il faudra exploiter pleinement l'atout que constitue la multidisciplinarité de l'OCDE dans le cadre de sa structure en comités. Les ministres dresseront un premier bilan de ce programme de suivi à leur réunion de 1995. Les tâches à accomplir sont notamment les suivantes :

- approfondir et différencier grâce à des études transversales et à des études par pays les analyses et les principales recommandations du *Rapport d'orientation*

- collaborer avec les organismes nationaux et internationaux de statistique pour améliorer les données lorsque des lacunes entravent la prise de décision, coordonner les études sur les facteurs qui sont à l'origine des créations et des pertes d'emplois et approfondir l'analyse des relations entre les technologies (y compris celles de l'information), la création d'emplois et la croissance

- utiliser les structures d'examen mutuel en place à l'OCDE pour suivre collectivement la mise en œuvre des politiques et, en particulier, évaluer l'incidence des réformes structurelles sur les performances économiques d'ensemble.

Ce programme de travail permettra également à l'OCDE de répondre en temps voulu à la demande qui a été faite par les ministres du G7 d'analyser de façon plus approfondie l'incidence de la technologie et de la productivité sur l'emploi.

Si la croissance économique et la création d'emplois dans les pays de l'OCDE dépendent largement des politiques macroéconomiques et structurelles que ceux-ci mènent, elles dépendent aussi, et de plus en plus, de l'interdépendance grandissante avec le reste du monde. Le renforcement du système multilatéral et la coopération

avec les pays non membres sont deux éléments nécessaires de la stratégie retenue.

### **Renforcer le système multilatéral**

Les pays membres de l'OCDE se félicitent de la signature de l'Acte final des négociations d'Uruguay et de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), événements historiques qui représentent un important pas en avant vers la mise en place d'un système commercial universel et favoriseront le commerce international, créant de nouvelles possibilités d'emplois. Les accords conclus feront notablement progresser la libéralisation des échanges, élargiront et renforceront les règles et disciplines multilatérales régissant le commerce international et faciliteront la poursuite d'une croissance non inflationniste conforme à l'objectif d'un développement durable à l'échelle mondiale.

Les ministres s'engagent :

- à tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait aucun retard dans les procédures de ratification et que la nouvelle OMC entre en activité comme prévu le 1er janvier 1995
- à éviter, au cours de ces procédures, toute mesure de restriction ou de distorsion des échanges qui serait en contradiction avec la lettre ou l'esprit des nouvelles règles et disciplines prévues dans le cadre de l'OMC et à se conformer aux procédures multilatérales de règlement des différends
- à tout mettre en œuvre pour trouver, dans un esprit constructif, des solutions mutuellement acceptables à tout problème affectant les échanges qui se poserait dans des domaines où il n'existe pas de règles multilatérales et à éviter les initiatives et arrangements qui seraient incompatibles avec les principes du libre-échange ou minerait le système commercial multilatéral
- à appliquer dans les délais convenus et à respecter intégralement et effectivement les règles et les engagements de libéralisation contenus dans les accords du cycle d'Uruguay, à achever rapidement les négociations restant à mener conformément à l'Acte final et à essayer de s'acquitter autant que possible de leurs engagements par anticipation
- à résister au protectionnisme sous toutes ses formes et à continuer d'œuvrer en faveur d'une libéralisation accrue des échanges, d'un bon fonctionnement des mécanismes du marché et de la déréglementation.

L'OCDE soutiendra activement le Comité préparatoire et l'OMC pour la mise en œuvre des accords issus des négociations d'Uruguay et pour la réalisation de leurs programmes de travail. En tirant parti de sa multidisciplinarité, l'Organisation continuera également de suivre et d'analyser les domaines où de nouveaux progrès dans le processus de libéralisation et de renforcement du système multilatéral pourraient être nécessaires. Le programme de travail de l'OCDE, qui implique une coopération avec l'ensemble des organisations internationales compétentes, portera en particulier sur :

- les échanges et l'environnement, domaine hautement prioritaire où les travaux analytiques déjà largement engagés seront poursuivis pour aboutir à la présentation aux ministres en 1995 d'un rapport formulant des conclusions sur les questions de fond et présentant un tour d'horizon des dispositions prises par les pays membres pour mettre en œuvre les lignes directrices opérationnelles de l'OCDE adoptées par les ministres en 1993
- les échanges et le droit et la politique de la concurrence ainsi que les échanges et l'investissement
- les échanges, l'emploi et les normes de travail internationalement reconnues, y compris les concepts fondamentaux, les données empiriques au niveau de la configuration des échanges et des investissements ainsi que les mécanismes actuels visant à promouvoir de meilleures normes de travail à l'échelle mondiale. Ces travaux devraient aboutir à la présentation d'un rapport aux ministres en 1995.

L'OCDE contribuera également au renforcement du système multilatéral :

- en poursuivant le suivi et l'analyse des évolutions de l'intégration régionale de façon qu'elle continue de compléter et de renforcer le système multilatéral
- en engageant une nouvelle phase des travaux destinés à élaborer un instrument multilatéral pour l'investissement, un rapport devant être soumis aux ministres en 1995
- en continuant à renforcer la transparence et la discipline dans le domaine des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et dans celui de l'assurance-crédit à l'exportation. A cette fin, les ministres invitent instamment les participants à l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation à accepter la dernière proposition de leur président concernant des mesures additionnelles et les travaux ultérieurs et à leur faire rapport en 1995 sur sa mise en œuvre

• en veillant à ce que ne se relâche pas l'effort de réforme des politiques agricoles sur la base des principes arrêtés par les ministres en 1987 et 1992

• en contribuant activement aux travaux entrepris au niveau national et international pour faire face aux problèmes d'environnement ; les ministres réaffirment qu'ils sont résolus à œuvrer avec les pays non membres dans un esprit de partenariat renforcé pour une mise en œuvre efficace d'Action 21 et des conventions visant le développement durable ainsi qu'à soutenir à cette fin la Commission du développement durable de l'ONU

• en poursuivant l'analyse des problèmes que posent, dans une économie mondialisée, les disparités des régimes d'imposition pouvant entraîner des distorsions dans les flux de biens, de services et de capitaux, et en achevant l'examen en cours des Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert

• en allant de l'avant dans ses travaux sur la convergence des réglementations et politiques en matière de concurrence

• en poursuivant l'analyse des subventions et des indicateurs de l'aide publique à l'industrie

• en achevant la négociation, dont les ministres rappellent l'importance, d'un accord concernant les conditions normales de concurrence dans l'industrie de la construction navale

• en poursuivant ses travaux analytiques sur les tendances et les politiques dans le domaine des migrations.

Les ministres approuvent :

• la recommandation du Conseil de l'OCDE sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales et ils invitent l'Organisation à encourager la mise en œuvre effective, par les pays membres et par le plus grand nombre possible de pays non membres, des principes énoncés dans cette recommandation

• la décision du Groupe d'action financière (GAFI) de prolonger ses travaux pendant une nouvelle période de cinq ans, en soulignant qu'il importe de poursuivre l'action engagée au niveau mondial contre le blanchiment des capitaux.

### **Le rôle de l'OCDE dans un monde en évolution**

Beaucoup de pays non membres de plus en plus présents dans l'économie mondiale fondent leur développement sur l'économie de marché, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme, comme

le font depuis longtemps les pays de l'OCDE. Dans la mesure de ses moyens, l'Organisation doit continuer à développer avec ces pays les contacts, le dialogue et la coopération. Elle doit s'ouvrir, lorsqu'il existe des raisons d'intérêt mutuel, à ceux d'entre eux qui sont à la fois désireux et capables d'assumer toutes les responsabilités de membre.

La Corée a encore resserré ses liens avec l'Organisation et participe maintenant à plusieurs activités sur un pied d'égalité avec les pays membres. Les ministres notent avec satisfaction l'intention manifestée par ce pays de présenter une demande officielle d'adhésion cette année en vue de devenir membre d'ici à la fin de 1996 et ils invitent l'Organisation à examiner les conditions de l'adhésion de la Corée dès que celle-ci sera prête à le faire.

Les quatre pays «Partenaires pour la transition» – Hongrie, Pologne, République slovaque et République tchèque – ont accompli, avec l'aide du Centre de l'OCDE pour la coopération avec les économies en transition (CCET), des progrès importants mais variables dans leur passage à l'économie de marché et leur intégration dans l'économie mondiale. Tous quatre ont demandé récemment à devenir membre de l'OCDE. Les ministres s'en félicitent et demandent que des négociations soient prochainement engagées avec chacun de ces pays pour examiner les conditions d'adhésion de façon que chacun puisse entrer dans l'Organisation dès qu'il sera désireux et capable d'assumer toutes les responsabilités de membre.

Les ministres se félicitent de la Déclaration sur la coopération ainsi que de l'Accord sur les privilèges et immunités signés ce jour entre l'OCDE et la Fédération de Russie, qui marquent la ferme intention des deux parties d'approfondir leurs relations de coopération et leur dialogue sur les mesures à prendre. Ils souhaitent que cette coopération contribue au renforcement du processus de transition en cours en Russie ainsi qu'à l'intégration fructueuse et complète de ce grand pays à l'économie mondiale.

Le CCET devrait continuer à utiliser de manière efficace les ressources dont il dispose afin de soutenir les autres pays d'Europe et d'Asie engagés dans la transition vers l'économie de marché grâce à un programme d'activités bien adapté. Les ministres se félicitent des importants efforts consentis par ces pays. Ils invitent l'Organisation à envisager les moyens de mettre au point pour la Bulgarie, la Rouma-

nie et la Slovénie, eu égard aux demandes qu'elles ont adressées récemment à l'Organisation, de nouveaux programmes spécifiques par pays répondant à leurs besoins particuliers. Ils notent que les autres pays, notamment les États baltes, peuvent être intéressés par de tels programmes.

La Chine est devenue à beaucoup d'égards un acteur de premier plan dans l'économie mondiale. L'OCDE continuera d'élargir son effort pour mieux connaître et mieux comprendre ce pays. Les possibilités de dialogue et de coopération seront étudiées avec la Chine et exploitées en cas d'intérêt mutuel.

Les ministres se félicitent du dialogue qui se poursuit avec les Économies dynamiques non membres (EDNM). La réunion informelle à haut niveau avec les EDNM, qui doit se tenir à Tokyo en octobre 1994, constituera, à leur avis, une occasion majeure d'étudier conjointement de nouveaux moyens de développer ce dialogue. A mesure que s'accroît le nombre d'économies dynamiques et d'acteurs importants dans divers secteurs, il importe de créer les possibilités d'un dialogue mutuellement bénéfique avec l'OCDE. Pour les mêmes raisons, l'OCDE demeurera attentive à toute possibilité d'intensifier ses relations avec les groupements régionaux. Les ministres encouragent l'Organisation à poursuivre son étude sur les relations économiques et autres avec les principaux pays en développement (autres que les EDNM).

Les ministres notent aussi que les contacts de l'OCDE avec les pays d'Amérique latine s'étendent à d'autres pays latino-américains que ceux participant au dialogue de l'Organisation avec les EDNM. Ils sont heureux de constater qu'après la Corée, l'Argentine et le Brésil ont rejoint le Centre de développement de l'OCDE.

Si un nombre croissant de pays en développement connaissent un progrès économique et social encourageant, beaucoup d'autres restent encore à l'écart du processus de croissance dynamique. Les gouvernements des pays de l'OCDE sont résolus à continuer d'appuyer les efforts que ces pays consentent eux-mêmes, surtout les plus pauvres d'entre eux, notamment en Afrique subsaharienne, afin de les aider à mettre en place les infrastructures économiques et sociales et à mettre en valeur les ressources humaines nécessaires à leur croissance économique et à une intégration plus harmonieuse dans l'économie mondiale. Les pays membres sont résolus à accorder une attention particulière aux intérêts des pays en développement lorsqu'ils appliqueront les résultats des négoc-

iations d'Uruguay et traiteront les nouveaux problèmes commerciaux. Ils s'efforceront d'aider les pays les moins avancés à tirer pleinement parti des résultats de ces négociations. Les réformes économiques et politiques fondamentales, notamment celles visant une bonne gestion des affaires publiques, méritent un appui tout particulier dans le cadre d'un partenariat et d'un dialogue avec les pays en développement. La pauvreté, l'endettement, la faim, la maladie, l'accroissement démographique, l'environnement, l'afflux de réfugiés et les pressions migratoires sont autant de problèmes des pays en développement qui revêtent une importance déterminante pour le développement durable au niveau mondial. Dans les situations de conflit et de famine, il faut répondre par des modalités d'aide particulières, qui doivent tenir compte des besoins et des stratégies de développement à long terme. Reconnaisant qu'il importe de ne pas relâcher leurs efforts dans ce domaine, les ministres demandent à l'OCDE de traiter les problèmes de l'efficacité, de la qualité et du volume de l'aide et de réfléchir aux moyens d'améliorer la cohérence des politiques des pays membres de l'OCDE.



A l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, le monde, marqué désormais par une interdépendance économique généralisée, apparaît à la fois riche de promesses et chargé de risques. Les pays de l'OCDE ont pour responsabilité particulière de faire en sorte que le développement économique durable et le progrès social se consolident et s'éten- dent. Ils entendent assumer cette responsabilité et contribuer de leur mieux, et par toutes leurs politiques, à la poursuite harmonieuse, constructive et profitable à tous du processus de mondialisation. Ils comptent sur l'Organisation pour les y aider par des analyses, l'identification rapide des nouveaux problèmes et possibilités, des recommandations et le suivi des politiques des pays membres. ■

# Les perspectives économiques de l'OCDE

## les points essentiels

### Les perspectives

La croissance économique se renforce progressivement dans l'ensemble de la zone OCDE. L'activité pourrait s'accroître de plus de 2½ % en 1994 et de près de 3 % en 1995 (tableau 1). Dans les pays où la reprise est bien engagée (Amérique du Nord, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande), la production progresse à un bon rythme et le chômage diminue (tableau 2). Dans un nombre croissant de pays d'Europe continentale, un redressement de l'activité se manifeste. Pour l'ensemble de ces pays, toutefois, la reprise de la demande intérieure est peu marquée ; malgré l'impulsion significative donnée par l'essor des exportations nettes, la croissance du PIB ne sera vraisemblablement pas suffisante pour réduire le taux de chômage avant 1995. Au Japon, les indicateurs récents sont encourageants. La demande intérieure devrait s'affermir progressivement au cours de l'année et pourrait connaître une augmentation relativement rapide l'an prochain ; la croissance de la production demeurera néanmoins assez faible en raison d'un fléchissement continu des exportations nettes imputable à l'appréciation du yen. Dans l'ensemble de la zone, il est prévu que l'inflation restera faible, diminuant quelque peu en Europe et s'accroissant légèrement en Amérique du Nord (tableau 3).

Il faut soutenir la reprise ; l'heure n'est pas venue de relâcher les efforts de la politique économique. Il faut être attentif à ce que la formulation à plus long terme des politiques économiques vise à réaliser efficacement les objectifs économiques et sociaux fondamentaux.

### Politiques économiques orientées vers la croissance

Les économies de l'OCDE doivent connaître une expansion plus forte que celle qu'elles ont enregistré ces deux dernières décennies pour revenir à un

niveau d'emploi élevé, et à un niveau de vie national en constante progression. L'enjeu est d'augmenter la capacité de croissance des économies, c'est-à-dire leur « offre potentielle ». Compte tenu de l'aspiration des individus à un niveau de vie élevé et des besoins sociaux reconnus, dans une optique de long terme il n'existe pas de déficience fondamentale de la demande dans les pays de l'OCDE, bien qu'à certains moments la demande effective puisse faire preuve d'une faiblesse conjoncturelle. Cependant, les rigidités qui limitent la croissance se sont considérablement accrues au cours de ces deux dernières décennies, la prédisposition de la reprise à s'accompagner d'inflation étant dès lors plus grande dans la zone OCDE. La façon dont la plupart des pays de l'OCDE se sont efforcés d'élargir et de renforcer la protection sociale a largement contribué à cette situation. Les rigidités croissantes ont réduit le rythme auquel le potentiel de production et le niveau de vie général peuvent s'accroître, rendant de plus en plus difficile la réalisation des objectifs sociaux et contribuant dans une large mesure à l'aggravation du chômage.

Une plus forte croissance de la production et de la productivité dans l'ensemble de l'économie, ainsi qu'un haut niveau d'emploi, constituent les fondements économiques nécessaires à une meilleure cohésion sociale. La réalisa-

tion de ces objectifs exige une politique appropriée aussi bien au niveau macro-économique que sur le plan structurel. Ces deux domaines se caractérisent par un impératif commun : la mise en place d'un cadre dans lequel les agents économiques disposent de la marge d'action et des incitations les plus larges possible – ainsi que des capacités – à innover, s'adapter et travailler.

De l'expérience acquise au cours de l'après-guerre, il ressort que la politique macro-économique a des effets

1. CROISSANCE DU VOLUME DU PIB DANS LA ZONE OCDE

	part dans le total OCDE 1991	variation par rapport à l'année précédente			
		1992	1993	1994	1995
États-Unis	37,65	2,6	3,0	4,0	3,0
Japon	15,47	1,1	0,1	0,8	2,7
Allemagne	8,84	2,1	-1,3	1,8	2,6
France	6,83	1,2	-0,9	1,8	2,9
Italie	6,42	0,7	-0,7	1,5	2,6
Royaume-Uni	5,94	-0,6	1,9	2,8	3,2
Canada	3,46	0,7	2,4	3,7	4,3
<i>Total des 7 pays ci-dessus</i>	<i>84,62</i>	<i>1,7</i>	<i>1,3</i>	<i>2,7</i>	<i>2,9</i>
Autriche	0,89	1,6	-0,3	1,8	2,7
Belgique	1,13	1,4	-1,3	1,5	2,6
Danemark	0,59	1,2	1,2	4,0	3,5
Espagne	3,26	0,8	-1,0	1,2	2,7
Finlande	0,51	-3,8	-2,6	1,9	4,7
Grèce	0,52	0,9	-0,1	1,0	1,6
Irlande	0,27	4,9	2,3	4,1	4,5
Islande	0,03	-3,4	0,8	-0,6	1,4
Luxembourg	0,05	1,8	0,3	1,5	2,6
Norvège	0,47	3,4	2,2	4,3	2,9
Pays-Bas	1,63	1,4	0,2	1,4	2,8
Portugal	0,59	1,1	-0,5	1,2	2,3
Suède	0,96	-1,9	-2,1	2,7	2,9
Suisse	0,98	-0,1	-0,6	1,5	2,5
Turquie <sup>1</sup>	1,33	5,8	6,8	0,6	4,3
<i>Total des 15 pays ci-dessus</i>	<i>15,38</i>	<i>1,2</i>	<i>0,2</i>	<i>1,7</i>	<i>2,9</i>
Australie	1,85	2,1	4,1	4,0	4,3
Nouvelle-Zélande	0,31	-0,4	4,8	3,9	3,5
<i>Total des 17 pays ci-dessus</i>	<i>17,54</i>	<i>1,3</i>	<i>0,8</i>	<i>2,0</i>	<i>3,1</i>
Total OCDE	100,00	1,7	1,2	2,6	2,9
OCDE Europe	41,26	1,1	-0,2	1,9	2,8
CE	36,09	1,0	-0,4	1,9	2,8
Total OCDE moins les États-Unis		1,1	0,2	1,8	2,9

Les chiffres en italiques sont des prévisions.  
1. PNB.

2. CHÔMAGE DANS LA ZONE OCDE<sup>1</sup>

	milliers	% de la population active			
	1991	1992	1993	1994	1995
États-Unis <sup>2</sup>	8 443	7,4	6,8	6,3	5,8
Japon	1 360	2,2	2,5	2,9	2,8
Allemagne	2 602	7,7	8,9	10,0	10,0
France	2 361	10,4	11,7	12,3	12,2
Italie <sup>3</sup>	2 654	11,6	10,4	11,7	11,9
Royaume-Uni	2 346	10,0	10,3	9,6	8,9
Canada	1 417	11,3	11,2	10,8	10,2
<i>Total des 7 pays ci-dessus</i>	21 182	7,3	7,3	7,4	7,1
Autriche	125	3,6	4,2	4,5	4,6
Belgique	391	10,3	11,9	12,8	12,7
Danemark	296	11,2	12,2	11,0	10,5
Espagne	2 464	18,4	22,7	24,5	24,4
Finlande	193	13,1	17,9	18,5	17,7
Grèce	301	8,7	9,8	10,7	11,0
Irlande	210	16,3	16,6	15,7	15,4
Islande	2	3,0	4,3	6,0	6,2
Luxembourg	2	1,6	2,1	2,7	2,5
Norvège	116	5,9	6,0	5,6	5,2
Pays-Bas	490	6,7	8,1	9,8	9,5
Portugal	198	4,2	5,5	6,4	6,9
Suède	122	5,3	8,2	8,0	7,8
Suisse	39	2,5	4,5	4,5	3,8
Turquie <sup>4</sup>	1 547	7,9	8,7	12,6	14,0
<i>Total des 15 pays ci-dessus</i>	6 496	9,6	11,5	13,2	13,5
Australie	815	10,7	10,9	10,0	9,2
Nouvelle-Zélande	167	10,3	9,2	8,7	8,1
<i>Total des 17 pays ci-dessus</i>	7 479	9,7	11,4	12,8	12,9
Total OCDE	28 660	7,8	8,2	8,5	8,3
OCDE Europe	16 458	9,6	10,7	11,7	11,8
CE	14 314	10,3	11,3	12,0	11,9
Total OCDE moins les États-Unis	20 218	8,0	8,8	9,5	9,5

Les chiffres en italiques sont des prévisions.

1. Définitions courantes.

2. Rupture de série à partir de janvier 1994.

3. Rupture de série en 1991 et 1992.

4. Les données contiennent d'importantes révisions pour la Turquie.

asymétriques. Une mauvaise politique macro-économique aboutit toujours à de mauvais résultats, mais une bonne politique macro-économique ne garantit pas, à elle seule, une bonne performance globale de l'économie. Pour atteindre l'objectif fondamental d'amélioration continue des niveaux de vie avec un chômage beaucoup plus faible, une bonne politique macro-économique doit être associée à des réformes structurelles.

Les principaux éléments d'une «bonne»

de l'activité.

• *Maîtriser l'inflation.* La plupart des pays de l'OCDE sont parvenus à une situation de faible inflation ou de stabilité effective des prix. Il est indispensable que cette situation soit mise à profit pour asseoir la crédibilité de la politique de maintien de la stabilité des prix à plus long terme. L'incertitude liée à l'inflation ayant été éliminée, les investisseurs et les consommateurs peuvent prendre des décisions en bénéficiant de signaux de prix relatifs clairs.

politique macro-économique sont les suivants.

• *Améliorer les finances publiques.* Les déficits budgétaires pèsent de plus en plus sur les performances économiques en ponctionnant l'épargne nationale, en suscitant une hausse des taux d'intérêt par le biais du gonflement de la dette publique et en entravant l'investissement du secteur privé. Des efforts soutenus d'assainissement budgétaire devraient conduire à des finances publiques solides et, partant, à de meilleurs résultats économiques d'ensemble à plus long terme. Un examen plus attentif des dépenses publiques, en vue d'améliorer leur qualité, contribuera aussi à une meilleure performance. A mesure que l'économie se redresse, il importe de tirer parti du principal enseignement de l'expérience récente et de se garder de relâcher l'effort de redressement sous-jacent des finances publiques lorsque les déficits se contractent sous l'effet du renforcement

Cela contribuera à l'allocation efficace des ressources.

• *Assurer la cohérence des politiques budgétaires et monétaires.* Il est particulièrement important d'éviter que, du fait de l'inadéquation des orientations budgétaires, la politique monétaire ne se trouve trop sollicitée, alors que son objectif est de favoriser la stabilité des prix. En outre, même si les politiques macro-économiques sont cohérentes et appropriées, il faut généralement faire preuve de patience, car la résorption des déséquilibres n'est pas immédiate. Forcer l'allure, en prenant des mesures macro-économiques expansionnistes allant au-delà de la capacité d'adaptation de l'économie, ne ferait qu'aller à l'encontre du but recherché.

• *Assurer la cohérence des politiques économiques et du régime de change.* Dans les pays ayant adopté un régime de parités pratiquement fixes, les politiques macro-économiques appropriées doivent s'accompagner de politiques structurelles. Celles-ci doivent viser à assurer que les ajustements de salaires et de prix offrent une flexibilité suffisante pour faire face aux chocs, de sorte que les engagements en termes de parités fixes soient tant crédibles que viables. Dans les systèmes de change flottants, les fluctuations de taux de change résultant d'orientations monétaires divergentes, mais néanmoins justifiées sur le plan intérieur, doivent être tolérées, tant qu'elles restent dans des limites raisonnables.

• *Soutenir la politique macro-économique par de nouvelles mesures de libéralisation du système commercial multilatéral.* Les pouvoirs publics doivent faire preuve de leur participation aux efforts de coopération visant à assurer que la mise en œuvre des politiques macro-économiques ne crée pas des tensions, non seulement sur les marchés des changes mais aussi dans le domaine commercial, afin d'éviter de saper la confiance des entreprises et des consommateurs. Il importe notamment que l'accord de Marrakech, qui a mené à

terme le cycle des négociations d'Uruguay, soit intégralement et rapidement appliqué.

Dans le cadre du mandat que lui ont confié les ministres en 1992, le secrétariat de l'OCDE a étudié en détail les actions de nature à réduire sensiblement le chômage ; il s'agissait d'examiner les raisons des progrès décevants réalisés dans la lutte contre le chômage et les moyens d'y remédier. Une synthèse de ces travaux a été soumise aux ministres et publiée sous le titre *L'étude de l'OCDE sur l'emploi*. Bien que les recommandations en matière de réformes structurelles soient axées sur le chômage, un grand nombre d'entre elles contribueraient à améliorer, de manière plus générale, les performances économiques.

### Impératifs macro-économiques

Au cours de la récente récession, la situation budgétaire des administrations publiques s'est détériorée d'un montant équivalent à 3 % du PIB en moyenne dans la zone OCDE. Cette dégradation a un caractère conjoncturel mais sa composante structurelle semble néanmoins en représenter entre un tiers et la moitié. Les gouvernements des pays de l'OCDE reconnaissent la nécessité d'agir pour rétablir l'équilibre des finances publiques et la plupart d'entre eux ont entrepris des programmes à moyen terme pour réduire les déficits. Depuis l'an dernier, l'orientation budgétaire est régulièrement devenue plus restrictive dans l'ensemble de la zone OCDE, à l'exception notable du Japon, et les situations budgétaires devraient s'améliorer à mesure que la reprise se confirme dans un plus grand nombre de pays.

Il ne saurait être question de relâcher les efforts. Si la reprise est soutenue, le taux de croissance moyen se maintient à un taux annuel de 2½ à 3 % jusqu'à la fin de la décennie, la mise en œuvre des programmes ac-

tuels entraînera vraisemblablement une diminution sensible des déficits des administrations publiques qui reviendront dans une fourchette de 1 à 2 % du PIB en l'an 2000. Cependant, cela permettra seulement de stabiliser le rapport de la dette publique brute au PIB durant la période considérée et, cela, à des niveaux très élevés dans la plupart des pays – quelque 70 à 75 % pour l'OCDE dans son ensemble, contre moins de 60 % à la fin des années 80. En outre, si des dérapages importants intervenaient dans la mise en œuvre des programmes d'assainissement, ou si la croissance venait à se ralentir, la situation pourrait être nettement moins favorable. Un taux de croissance ne serait-ce que légèrement inférieur – de ½ point de pourcentage par an – pourrait conduire à des niveaux d'endettement avoisinant 85 % du PIB en l'an 2000.

La marge de manœuvre en matière budgétaire étant très limitée, c'est l'assouplissement monétaire qui a été le moteur de la reprise économique dans la zone OCDE – bien qu'un ensemble de mesures de relance budgétaire ait aussi été adopté au Japon. Entre les niveaux les plus hauts de la fin des années 80 ou du début des années 90 et les niveaux les plus bas enregistrés récemment (ou les dernières observations), le recul des taux d'intérêt à court terme a été sensible : de 6 à 7 points de pourcentage aux États-Unis et au Japon ; de 5 à 10 points environ dans la plupart des pays d'Europe continentale et de 10 points environ ou plus au Royaume-Uni, au Canada, en Australie, en Finlande et en Nouvelle-Zélande. S'agissant de la di-

### 3. INDICES IMPLICITES DE PRIX DE LA CONSOMMATION PRIVÉE DANS LA ZONE OCDE

	variation par rapport à l'année précédente			
	1992	1993	1994	1995
États-Unis	3,3	2,7	2,1	3,1
Japon	2,1	1,0	0,3	0,3
Allemagne	4,7	4,0	3,1	1,9
France	2,4	2,1	1,7	1,4
Italie	5,3	4,8	3,9	3,0
Royaume-Uni	4,8	3,5	2,9	2,9
Canada	1,1	1,5	0,7	2,1
<i>Total des 7 pays ci-dessus</i>	3,3	2,6	2,0	2,3
Autriche	3,8	3,6	2,7	2,1
Belgique	2,1	2,8	2,4	2,2
Danemark	2,1	1,5	2,0	2,6
Espagne	6,4	5,1	4,5	3,4
Finlande	4,2	3,7	1,5	2,0
Grèce	14,6	14,0	10,8	9,0
Irlande	2,6	1,9	2,5	2,5
Islande	4,9	4,9	1,3	0,7
Luxembourg	2,8	3,5	2,8	2,5
Norvège	2,6	1,9	1,4	1,8
Pays-Bas	3,0	2,1	2,1	2,0
Portugal	9,8	6,7	5,7	4,4
Suède	2,6	6,1	2,4	3,3
Suisse	4,1	2,9	1,0	2,5
Turquie	56,2	51,9	106,0	82,0
<i>Total des 15 pays ci-dessus</i>	10,0	9,1	13,6	11,0
Australie	1,7	1,9	1,8	2,5
Nouvelle-Zélande	1,0	1,4	1,0	1,8
<i>Total des 17 pays ci-dessus</i>	8,8	8,1	11,9	9,8
Total OCDE moins la Turquie	4,2	3,5	3,5	3,4
OCDE Europe	6,1	5,4	6,3	5,0
OCDE Europe moins la Turquie	4,4	3,8	3,0	2,5
CE	4,5	3,8	3,1	2,5
Total OCDE moins les États-Unis	4,7	4,0	4,4	3,6

Les chiffres en italiques sont des prévisions.

minution des taux d'intérêt à long terme, l'écart entre niveaux hauts et bas, bien que moins important, a aussi été assez prononcé.

Plus récemment, toutefois, les taux longs ont augmenté dans l'ensemble des pays. Ce mouvement s'est amorcé aux États-Unis en octobre de l'an dernier, au Japon au début du mois de janvier avant de s'étendre à la plupart des autres pays à compter de la fin janvier. Les conséquences pour l'action des pouvoirs publics dépendent de

l'importance relative que l'on attribue aux différentes causes de cette hausse des taux d'intérêt à long terme.

- Si elle traduit des anticipations de croissance plus favorables et la perspective d'une plus grande rentabilité de l'investissement des entreprises, elle n'a pas de conséquences particulières pour la politique économique.

- Si elle reflète des anticipations d'inflation plus élevée, un dérapage dans le processus d'assainissement budgétaire ou le risque d'une augmentation de la dette publique par rapport à l'épargne nationale et mondiale, des politiques plus rigoureuses dans le domaine pertinent, monétaire ou budgétaire, sont nécessaires.

- Si elle est liée au sentiment que les investissements financiers à long terme sont plus risqués du fait d'une plus grande incertitude quant à l'évolution future des politiques intérieures ou extérieures, il pourrait s'avérer nécessaire de définir les objectifs plus nettement afin de stabiliser les anticipations des investisseurs nationaux et internationaux sur les marchés obligataires.

- Si les baisses antérieures et les augmentations récentes des rendements des obligations reflètent des facteurs à court terme désordonnés et réversibles, qui sont considérés comme tels par les entreprises et les autres emprunteurs, ces évolutions n'affecteront pas l'activité économique et n'exigent par conséquent pas de réaction des pouvoirs publics. Dans la mesure où la baisse antérieure des taux longs a commencé d'être incorporée dans les décisions économiques concrètes des emprunteurs potentiels, l'inversion de cette tendance pourrait freiner la reprise et appeler par conséquent une orientation relativement plus souple de la politique monétaire (c'est-à-dire un resserrement moins rapide ou un assou-

#### 4. BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES DANS LA ZONE OCDE

% du PIB

	1992	1993	1994	1995
États-Unis	-1,1	-1,7	-2,1	-2,1
Japon	3,2	3,1	2,8	2,5
Allemagne	-1,1	-1,1	-0,7	-0,2
France	0,3	0,9	1,4	1,6
Italie	-2,2	1,3	2,0	2,5
Royaume-Uni	-1,4	-1,7	-2,1	-2,3
Canada	-4,0	-3,5	-3,2	-2,8
<i>Total des 7 pays ci-dessus</i>	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2
Autriche	-0,1	-0,5	-0,6	-0,6
Belgique-Luxembourg	2,9	4,9	5,1	5,4
Danemark	3,3	3,9	2,6	2,5
Espagne	-3,2	-0,8	-0,5	-0,8
Finlande	-4,6	-1,2	3,0	3,7
Grèce	-2,8	-1,0	-1,3	-1,6
Irlande	5,3	5,7	5,5	5,7
Islande	-3,1	0,1	0,3	0,2
Norvège	2,5	2,3	2,2	2,9
Pays-Bas	2,1	2,8	3,3	3,5
Portugal	-0,2	1,4	2,2	2,1
Suède	-2,1	-0,2	2,8	4,0
Suisse	6,2	8,0	7,3	6,8
Turquie <sup>1</sup>	-0,8	-5,5	-2,3	-2,5
<i>Total des 15 pays ci-dessus</i>	0,3	1,6	2,3	2,4
Australie	-3,7	-3,8	-3,9	-4,3
Nouvelle-Zélande	-2,2	-2,1	-1,2	-0,5
<i>Total des 17 pays ci-dessus</i>	-0,2	0,9	1,5	1,5
Total OCDE	-0,2	0,1	0,1	0,1
OCDE Europe	-0,7	0,3	0,7	1,0
CE	-0,9	0,1	0,5	0,7
Total OCDE moins les États-Unis	0,2	1,0	1,2	1,2

Les chiffres en italiques sont des prévisions.  
1. PNB.

plissement plus important qu'envisagé antérieurement), pour autant que cela puisse se faire sans créer de pressions à la hausse supplémentaires sur les taux à long terme.

Ces considérations, ajoutées au fait que les grands pays ne se trouvent pas tous dans la même phase du cycle économique, montrent que les impératifs de politique économique ne sont pas les mêmes partout.

- Aux États-Unis, où la reprise est relativement forte et la marge de capacité excédentaire sans doute la moins importante de tous les pays de l'OCDE,

la politique monétaire a déjà commencé de s'orienter vers une action plus neutre afin de prévenir des tensions inflationnistes qui alors menaceraient une reprise durable. Des efforts continus pour convaincre les marchés de la détermination des autorités monétaires à ajuster leurs orientations autant que nécessaire pour contenir l'inflation pourraient contribuer à la stabilité du marché ainsi qu'à une croissance non inflationniste.

- Dans les autres pays où la reprise est engagée, les marges de capacité excédentaire sont plus importantes qu'aux États-Unis, mais les facteurs qui ont conduit à un resserrement des conditions monétaires dans ce dernier pays joueront aussi vraisemblablement de plus en plus.

- Dans les pays où l'activité est encore faible, des conditions monétaires souples doivent être maintenues. De nouvelles réductions des taux d'intérêt à court terme pourraient être envisagées, en fonction de l'intensité de la reprise et des perspectives d'évolution de l'inflation, et s'il apparaît que les actions sur les taux d'intérêt à court terme n'ont pas pour conséquence une accentuation des pressions sur les taux d'intérêt à long terme.

Pour tous les pays, dans la mesure où les taux d'intérêt réels à long terme sont jugés trop élevés, c'est vraisemblablement dans une réduction plus ambitieuse des déficits budgétaires que réside la solution.

le 13 juin 1994